



05

Prix

667-1501

Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2015 = 100

Bases



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel 2016

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 00** Bases statistiques et généralités
- 01** Population
- 02** Espace et environnement
- 03** Travail et rémunération
- 04** Economie nationale
- 05** Prix
- 06** Industrie et services
- 07** Agriculture et sylviculture
- 08** Energie
- 09** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

Indice des prix à la production et à l'importation, décembre 2015 = 100

Bases

Rédacteur	Mirko Huber, PREIS
Auteurs	Équipe du projet de révision de l'indice des prix à la production et à l'importation 2015, PREIS
Editeur	Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2016

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: Andreas Fankhauser, tél. 058 463 63 07,
andreas.fankhauser@bfs.admin.ch
Jean-Michel Zürcher, tél. 058 463 64 24,
jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch

Rédacteur: Mirko Huber, PREIS

Auteurs: Équipe du projet de révision de l'indice des prix
à la production et à l'importation 2015, PREIS

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 05 Prix

Langue du texte original: Allemand

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: Section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: Section DIAM, Prepress/Print

Page de titre: OFS; concept: Netthoevel & Gaberthüel, Bienne;
photo: © Gina Sanders – Fotolia.com

Copyright: OFS, Neuchâtel 2016
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Commandes: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch

Prix: Fr. 17.– (TVA excl.)

Numéro OFS: 667-1501

ISBN: 978-3-303-05740-7

Table des matières

1	Définition et champ d'application de l'indice des prix à la production et à l'importation	7	2.2 Pondération des groupes de produits	11
1.1	Le système des prix à la production et à l'importation	7	2.2.1	Années de pondération 2012 et 2013 11
1.1.1	Prix à la production	7	2.2.2	Indice des prix à la production (IPP) 11
1.1.2	Prix à l'importation	7	2.2.3	Indice des prix à l'importation (IPI) 13
1.1.3	Indices des prix de l'offre totale	7	2.2.4	Résultats 13
1.2	Indice des prix établi depuis 1914	8	2.2.5	Comparabilité limitée avec les schémas de pondération antérieurs 13
1.3	La révision de l'indice des prix à la production et à l'importation de décembre 2015	8	2.3 Pondération des entreprises	14
1.4	Applications et cercle d'utilisateurs	8	2.3.1	IPP du marché intérieur 14
1.5	Bases légales et protection des données	9	2.3.2	IPI et IPP Export 14
1.6	Directives internationales	9	2.4 Prix déterminants	15
2	Bases de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015=100)	10	2.5 Le système de relevé des prix	15
2.1	Panier-type	10	2.5.1	Les rapporteurs: composition et sélection 15
2.1.1	Définition	10	2.5.2	Sélection des produits 15
2.1.2	La NOGA, classification de base	10	2.5.3	Le renouvellement de l'assortiment 15
2.1.3	Classifications détaillées	10	2.5.4	Source de données supplémentaire: statistique du commerce extérieur 16
2.1.4	Subdivisions complémentaires	11	2.5.5	Périodicité 16
			2.5.6	Produits saisonniers 16
			2.5.7	Formulaires de relevé 16
			2.5.8	Ampleur du relevé 16

2.6	Méthodes de calcul	17	5.3	Indice des prix pour le marché intérieur et les exportations	27
2.6.1	Agrégation de base: indice de Jevons	17	5.4	Extension aux services	27
2.6.2	Agrégation intermédiaire	17	5.5	Types d'indice et méthodes de calcul	28
2.6.3	Agrégation supérieure: indice de Young	17	5.6	Classifications	28
3	Solutions spéciales pour quelques branches	19	5.7	Pondération	28
3.1	Vue d'ensemble	19	5.8	Révisions totales	28
3.2	Agriculture	19	5.9	Définitions des prix	28
3.3	Industrie du bois	19	5.9.1	Prix à la production	28
3.4	Industrie chimique	19	5.9.2	Prix à l'importation	28
3.5	Industrie pharmaceutique	20	5.10	Périodicité	28
3.6	Electricité	20	5.11	Désaisonnalisation	28
3.7	Gaz	21	5.12	Choix des fournisseurs de données	28
3.8	Matériaux de construction	22	6	Publications, renseignements	29
3.9	Ordinateurs	22	6.1	Publications	29
3.10	Produits pétroliers/pétrole brut	22	6.2	Renseignements	29
4	Extension au secteur des services	23	Annexes		31
4.1	Vue d'ensemble	23			
4.2	Ventilation en fonction des catégories d'utilisateurs	23			
4.3	Méthodes d'enquête	23			
4.4	Coordination avec l'indice suisse des prix à la consommation	26			
5	L'indice des prix à la production et à l'importation en comparaison internationale	27			
5.1	Bases	27			
5.2	Gamme des produits	27			
5.2.1	Indice des prix à la production	27			
5.2.2	Indice des prix à l'importation	27			

1 Définition et champ d'application de l'indice des prix à la production et à l'importation

1.1 Le système des prix à la production et à l'importation

1.1.1 Prix à la production

La statistique des prix à la production mesure l'évolution des prix des biens (produits et services) produits et vendus par des entreprises exerçant leurs activités en Suisse.

L'indice des prix à la production couvre les groupes de produits suivants: agriculture et sylviculture, industries extractives, industries manufacturières, production et distribution d'électricité et de gaz ainsi que trois groupes de produits dans le domaine de la collecte des déchets (récupération). La construction est considérée dans le cadre de l'indice des prix de la construction. Par ailleurs, des indices de prix sont aussi établis pour quelques services. L'élargissement à d'autres services se fait en plusieurs étapes (voir le chapitre 4).

Les débouchés des produits considérés dans l'indice des prix à la production peuvent se trouver en Suisse ou à l'étranger (exportations). Dans les industries manufacturières, les relevés de prix sont réalisés séparément pour les deux marchés.

Les prix sur le marché intérieur sont relevés à la première étape de commercialisation (prix départ-usine), les prix à l'exportation sont relevés fob («free on board») (voir le chapitre 2.4). Les biens couverts par l'indice des prix à la production sont écoulés

directement ou via les intermédiaires chez les acheteurs. L'indice englobe les biens de consommation intermédiaire, les biens d'investissement et les biens de consommation.

1.1.2 Prix à l'importation

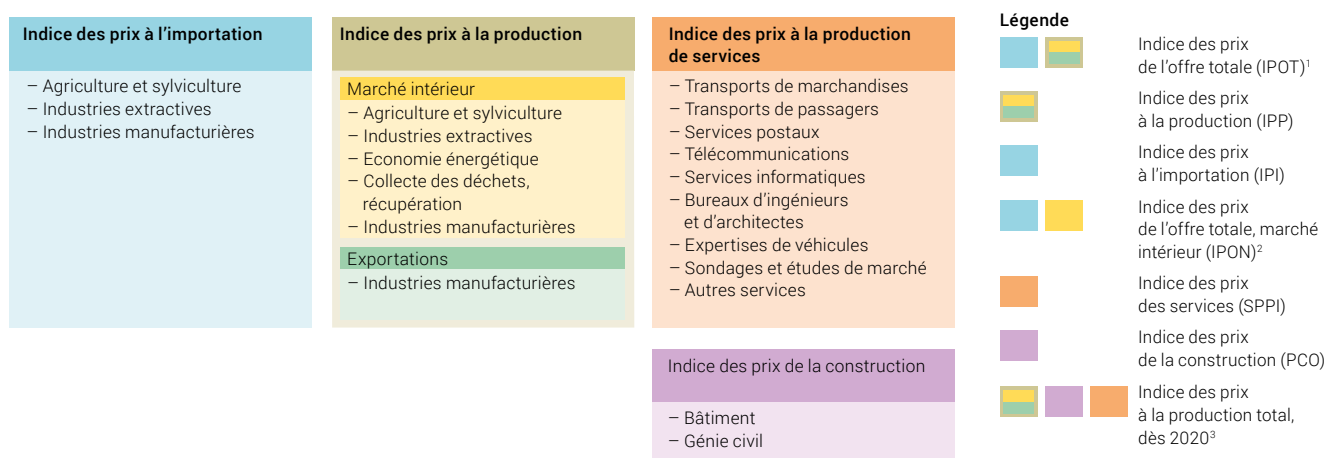
L'indice des prix à l'importation mesure l'évolution des prix des biens importés. Ceux-ci sont écoulés directement ou via les intermédiaires chez les acheteurs. Les prix sont relevés à la frontière suisse, franco non dédouanés. L'indice englobe les biens de consommation intermédiaire, les biens de consommation et les biens d'investissement dans les domaines de l'agriculture, des industries extractives et des industries manufacturières.

1.1.3 Indices des prix de l'offre totale

L'indice des prix à la production et celui des prix à l'importation sont réunis en un indice des prix de l'offre totale. Si l'on ne considère que les biens commercialisés en Suisse dans l'indice des prix à la production, on obtient l'indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur. La figure 1 met en évidence les liens qui existent entre les divers indices:

Le système des prix à la production et à l'importation

fig. 1



Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ Total de l'indice des prix à la production (marché intérieur et exportations) et de l'indice des prix à l'importation.

² Total de l'indice des prix à la production (marché intérieur) et de l'indice des prix à l'importation.

³ En projet.

1.2 Indice des prix établi depuis 1914

L'indice des prix à la production est calculé en combinaison avec l'indice des prix à l'importation depuis 1914. Jusqu'en 1993, ces deux indices étaient réunis dans l'«indice des prix de gros». Depuis lors, l'indice des prix à la production et l'indice des prix à l'importation sont relevés et calculés séparément pour être ensuite rassemblés dans l'indice des prix de l'offre totale.

Les nouveaux indices (base décembre 2015 = 100) sont raccordés aux indices précédents (décembre 2010 = 100) pour le calcul de séries longues. A un degré d'agrégation plus élevé, les nouveaux indices sont aussi raccordés à des indices plus anciens (mai 2003 = 100, mai 1993 = 100, 1963 = 100). Quant à l'indice de l'offre totale, il est raccordé à des indices plus anciens encore (août 1939 = 100, juillet 1914 = 100). En interprétant de telles séries longues, il faut tenir compte du fait qu'avec chaque raccordement, des composantes dissemblables (groupes de produits considérés, pondération des groupes de produits, changements de méthode de relevé et de calcul) sont intégrées.

1.3 La révision de l'indice des prix à la production et à l'importation de décembre 2015

Après 2010 et pour la sixième fois depuis son premier établissement au début du 20^e siècle, l'indice des prix à la production et à l'importation (IPP/IPI) a été révisé en profondeur. Depuis janvier 2016, il est calculé sur une nouvelle base: décembre 2015 = 100.

Une révision permet de moderniser une statistique en profondeur, notamment d'intégrer des améliorations conceptuelles et méthodologiques, ainsi que d'adapter la structure et la pondération des paniers-type à l'évolution des marchés. Elle permet aussi d'optimiser les processus de production et de diffusion en essayant, dans la mesure du possible, de coller au mieux aux besoins des utilisateurs et de maintenir la charge sur les répondants aussi faible que possible.

La révision de décembre 2015 a poursuivi les objectifs principaux suivants:

- mise à jour des éléments standards, à savoir adaptation de la structure et de la pondération des différents paniers-type à l'évolution des marchés;
- poursuite de l'extension des relevés dans le secteur des services;
- examen en profondeur et actualisation de la pondération des entreprises. Passage à une pondération plus fine et utilisation de nouvelles sources de données externes pour la déterminer;
- élargissement de l'utilisation de données secondaires dans le but d'alléger la tâche des entreprises;
- examen approfondi de l'échantillon, assorti de travaux intensifs de recrutement pour actualiser l'échantillon et combler les lacunes de relevé;
- focalisation sur certaines branches particulièrement importantes afin d'améliorer la qualité de l'indice, notamment chimie, industrie pharmaceutique, énergie;
- amélioration des techniques d'enquête: développement de nouveaux formulaires papier, développement d'une enquête en ligne.

1.4 Applications et cercle d'utilisateurs

Les champs d'application de l'indice des prix à la production et à l'importation sont les suivants:

Indicateur économique

Indicateur conjoncturel mesurant le renchérissement.

Déflateur

Correction de la variation des prix de diverses grandeurs exprimées en termes nominaux dans les comptes nationaux et dans les statistiques de la production et des chiffres d'affaires pour déterminer les grandeurs en termes réels.

Analyses

- analyses macro-économiques;
- analyses et comparaisons de branches;
- analyses et comparaisons de groupes de produits.

Principaux utilisateurs de l'indice des prix à la production et à l'importation

T1

Besoins des utilisateurs	Utilisateur
Résultats généraux	Public (presse et autres médias, renseignements); Banque nationale suisse, organes administratifs du secteur public
Résultats généraux et détaillés comme indicateurs conjoncturels et déflateurs	Office fédéral de la statistique (OFS): Comptes nationaux et indices de production; Office statistique de l'UE (Eurostat); Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); Fonds monétaire international (FMI)
Résultats généraux et/ou détaillés pour des analyses	Instituts de recherches conjoncturelles; universités; établissements bancaires; entreprises; organes administratifs; Banque nationale suisse
Résultats généraux et/ou détaillés pour l'indexation de montants fixés dans des budgets, des contrats, etc.	Entreprises, notamment des branches du bâtiment et de la construction de machines; Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) (y compris la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics, KBOB); Office fédéral des transports (OFT); Office fédéral des routes (OFROU); etc.

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Applications pratiques

- indexation: adaptation des devis, des budgets et des contrats à long terme à l'évolution des prix intervenant au cours du temps;
- informations sur l'évolution des prix de divers groupes de produits.

Le tableau 1 répertorie les principaux utilisateurs dans chacun de ces champs d'application.

1.5 Bases légales et protection des données

La base légale de l'indice des prix à la production et à l'importation est constituée par la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale, par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'organisation de la statistique fédérale et par l'ordonnance du 30 juin 1993 concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux, dont l'annexe mentionne le relevé des prix à la production et à l'importation. La participation au relevé est obligatoire pour les entreprises interrogées.

L'Office fédéral de la statistique observe les prescriptions sur la protection des données de la Confédération, telles qu'elles sont définies dans la loi sur la statistique fédérale et dans la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données. Les informations fournies par les fournisseurs de prix sont traitées confidentiellement et utilisées seulement à des fins statistiques. Les résultats publiés sont des valeurs moyennes et ne permettent pas d'identifier des données individuelles.

1.6 Directives internationales

En vertu de l'accord bilatéral statistique avec l'UE, l'indice des prix à la production et à l'importation doit être conforme au règlement (CE) n°1165/98 concernant les statistiques conjoncturelles¹.

L'application de ce règlement permet en outre de couvrir les besoins de données des autres organisations internationales importantes pour les statistiques économiques suisses (OCDE, ONU, FMI).

¹ Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles (JO L 162 du 5.6.1998, p. 1).

2 Bases de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

2.1 Panier-type

2.1.1 Définition

L'ensemble des biens dont l'indice des prix à la production et à l'importation mesure l'évolution constitue le panier-type. Le contenu de ce dernier doit être le plus exhaustif possible puisqu'il doit refléter la production et l'importation de l'économie tout entière. Deux questions se posent lorsqu'il s'agit de définir le panier-type: quels biens doit-il contenir et quelle doit être leur importance (poids relatif) par rapport au total?

2.1.2 La NOGA, classification de base

La **Nomenclature générale des activités économiques** (NOGA¹), publiée par l'OFS, sert de classification de base à l'indice des prix à la production et à l'importation. La NOGA se fonde elle-même sur la Nomenclature générale des Activités économiques dans la Communauté européenne (NACE Rév. 2)².

Dans le cadre de l'IPP/IPI, la NOGA n'est pas utilisée uniquement pour classer les branches d'activités, mais aussi les produits.

Dans une première étape, les activités économiques sont soumises à une subdivision détaillée allant jusqu'au quatrième niveau (code à quatre chiffres), celui des classes économiques. A ce niveau, la NOGA est encore identique à la NACE. Elle introduit ensuite un 5^e niveau hiérarchique (code à 6 positions), celui des «genres économiques». Ce niveau, spécifique à la nomenclature suisse, permet de tenir compte des particularités de notre pays.

2.1.3 Classifications détaillées

Le degré de différenciation du 5^e niveau de la NOGA n'est pas suffisant pour représenter les divers indices partiels de l'IPP/IPI. Pour pouvoir procéder à une classification encore plus détaillée, on a recours, d'une part, à la Classification des Produits associés aux Activités (CPA), établie par l'UE. La CPA est identique à la NACE (et par conséquent à la NOGA) jusqu'au 4^e niveau, mais en définit encore un 5^e et un 6^e. D'autre part, on se fonde sur des classifications de produits usuellement utilisées en Suisse au sein des différentes branches, ce qui permet d'établir des indices partiels reflétant la réalité des marchés.

Structure de la NOGA

T2

Niveau	Identification	Désignation	Exemple	
1	1 lettre capitale	Section	C	Industries manufacturières
2	2 chiffres (2 positions)	Division	28	Fabrication de machines et équipements
3	3 chiffres (3 positions)	Groupe	28.1	Fabrication de machines d'usage général
4	4 chiffres (4 positions)	Classe	28.14	Fabrication d'articles de robinetterie
5	6 chiffres (6 positions, resp. 5 positions pour l'IPP/IPI)	Genre	28.14.00	Fabrication d'articles de robinetterie ¹

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ Les classes et les genres sont souvent identiques. Pour l'IPP/IPI le niveau 28.14(00) est encore subdivisé en 28.14.1 et suivants.

¹ Office fédéral de la statistique: NOGA 2008, Nomenclature générale des activités économiques, Notes explicatives, Neuchâtel 2008.

² Office des publications officielles des Communautés européennes: NACE Rév. 2; Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne, Luxembourg 2008.

Variables de pondération et sources principales selon le type d'indice**T3**

Type d'indice	Variable de pondération	Sources principales
Indice des prix à la production	Valeur de la production brute	– Statistique de la valeur ajoutée (WS) – Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises
Indice partiel Exportations	Valeur des exportations	– Statistique du commerce extérieur (SCE)
Indice partiel Marché intérieur	Différence entre la valeur de production brute et la valeur des exportations	– Valeur résiduelle
Indice des prix à l'importation	Valeur des importations	– Statistique du commerce extérieur (SCE) – Statistiques d'associations et d'entreprises

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

2.1.4 Subdivisions complémentaires

Les résultats sont ventilés en outre selon l'utilisation et le degré de transformation des produits. Pour ce faire, on utilise la subdivision complémentaire suivante³:

- produits agricoles et sylvicoles
- biens intermédiaires
- biens d'investissement
- biens de consommation durables
- biens de consommation non durables
- agents énergétiques
- collecte des déchets, récupération

Le calcul de l'«inflation sous-jacente» peut être considéré comme une subdivision supplémentaire. Dans le calcul de l'inflation sous-jacente, on exclut les groupes de produits⁴ proches des matières premières dont les prix sont très volatils.

2.2 Pondération des groupes de produits**2.2.1 Années de pondération 2012 et 2013**

La pondération des groupes de produits est basée sur les résultats économiques des années 2012 et 2013, repris tels quels dans les calculs. Dans quelques cas, elle repose uniquement sur l'une de ces deux années. Pour certains produits pétroliers, on a aussi tenu compte de l'évolution survenue entre 2013 et 2015. Étant donné que les valeurs doivent servir de référence pendant cinq ans, on recourt à une moyenne sur deux ans afin de mieux équilibrer la pondération et, conséquemment, d'amortir les fluctuations à court terme qui s'observent dans certaines branches économiques.

2.2.2 Indice des prix à la production (IPP)

Comme lors des révisions de 2003 et de 2010, les groupes de produits ont été pondérés sur la base de la valeur de la production brute (VPB), qui ne diffère du chiffre d'affaires global que par la variation des stocks. Pour cette opération, on s'est fondé en premier lieu sur la statistique de la valeur ajoutée (acronyme en allemand: WS) et en second lieu sur les positions tarifaires de la statistique du commerce extérieur (SCE). Une clé de passage a permis de faire correspondre ces dernières à la NOGA et à la nomenclature de l'IPP.

Pour la plupart des positions, il a été possible d'utiliser aussi bien les valeurs de la production brute de la WS que celles des exportations de la SCE. Les poids calculés pour l'indice du marché intérieur correspondent, dans ce cas, à la différence entre la VPB et la valeur des exportations.

Pour nombre de positions, la valeur des exportations dépassait toutefois la VPB de manière significative. A ce propos, il est à noter que la SCE s'appuie sur une nomenclature structurée par produits (à l'instar de la statistique des prix à la production et à l'importation), alors que la WS se base sur la NOGA et donc sur l'activité principale des entreprises (de manière analogue aux comptes nationaux). Cette différence suffit à expliquer pourquoi certaines valeurs des deux statistiques paraissent se contredire. Un autre facteur déterminant est que les exportations selon la SCE peuvent comporter également des flux commerciaux purs, qui ne sont pas pris en compte dans la VPB telle que définie par la WS.

Les deux statistiques présentent donc chacune des éléments favorables et défavorables à l'établissement de l'indice des prix à la production. Dans le cas des positions problématiques, on s'est basé sur les données individuelles de la SCE, entre autres sources, pour définir diverses hypothèses permettant d'obtenir des estimations fiables.

Afin de pondérer les positions d'indice au-dessous du 4^e niveau, on a eu recours à des statistiques réalisées par des associations ou des entreprises. Par ailleurs, on a simplifié la structure chaque fois que l'on manquait de valeurs de référence suffisantes pour déterminer la répartition des poids au-dessous du 4^e niveau.

Les positions non encore représentées dans l'IPP et dont le poids dépassait un seuil minimal au 4^e niveau ont été ajoutées dans l'indice du marché intérieur, respectivement l'indice des exportations, à condition qu'un relevé de prix ait été jugé

³ Cette subdivision a été reprise de l'UE, à l'exception du premier groupe. Voir le règlement (CE) n° 586/2001 de la Commission du 26 mars 2001 relatif à l'application du règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des grands regroupements industriels (JO L 86 du 27.3.2001, p. 11). Le groupe «produits agricoles et sylvicoles» a été ajouté, parce qu'à la différence de celui de l'UE, l'indice suisse des prix à la production et à l'importation comprend également le secteur agricole et sylvicole.

⁴ Produits agricoles et sylvicoles, viande, poissons et produits de la pêche, pâte à papier et vieux papier, agents énergétiques (pétrole brut, produits pétroliers, gaz), métaux, produits semi-finis en métal, ferraille.

Structure et pondération des différents indices des prix

T4

NOGA	Description	Indice des prix à la production			Indice des prix à l'importation	Indice des prix de l'offre totale	Indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur
		Total	Marché intérieur	Exportations			
	Total	100,0000	... ¹	... ¹	100,0000	100,0000	100,0000
A	Produits agricoles et sylvicoles	2,4157	... ¹	... ¹	2,1797	2,3387	3,5202
01	Produits agricoles	2,2929	...	...	2,1797	2,2559	3,4200
02	Produits sylvicoles	0,1228	...	...	...	0,0828	0,1002
B	Industries extractives	0,7002	... ¹	... ¹	2,2881	1,2169	1,8441
05 – 06	Charbon, hydrocarbures	...	...	...	2,2881	0,7445	1,1316
08	Pierres, sable et gravier, sel	0,7002	...	...	...	0,4724	0,7125
C	Produits manufacturiers	92,1608	100,0000	100,0000	95,5322	93,2580	89,9815
10	Produits alimentaires	9,4362	18,6637	3,2830	3,8342	7,6130	9,8722
11	Boissons	0,8642	1,8640	0,1733	1,1566	0,9593	1,3684
12	Produits à base de tabac	0,3427	0,4105	0,3399	0,0934	0,2616	0,2216
13	Textiles	0,5648	0,5811	0,6392	1,2214	0,7785	0,8524
14	Habillement	0,2090	0,5014	...	3,3619	1,2348	1,8769
15	Cuir, articles en cuir, chaussures	0,1593	0,0600	0,2661	1,5208	0,6024	0,7777
16	Produits en bois	2,6957	6,3003	0,1381	1,2356	2,2206	3,3040
17	Papier, articles en papier	1,0604	1,5846	0,7922	1,6528	1,2529	1,4945
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure	1,2233	2,5853	0,2889	...	0,8253	1,1048
19	Produits pétroliers	0,8086	1,7520	0,1557	4,3071	1,9471	2,8789
20	Produits chimiques	6,0406	7,3306	5,9138	9,7712	7,2546	7,9652
21	Produits pharmaceutiques	19,5893	2,6816	36,5905	16,0832	18,4489	9,0999
22	Produits en caoutchouc et en plastique	2,3665	2,9375	2,2626	3,3846	2,6978	2,9290
23	Verre et articles en verre, céramique, traitement des pierres et des terres	2,3062	4,9011	0,5215	1,7573	2,1277	2,9635
24	Métaux, produits semi-finis en métal	1,6185	1,4151	2,0378	4,0603	2,4131	2,6128
25	Produits métalliques	5,9733	10,5447	3,1267	3,6408	5,2143	6,3068
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	15,4373	13,8174	19,1714	9,6034	13,5390	10,6546
27	Équipements électriques	7,0600	9,6288	6,0354	4,9950	6,3882	6,5855
28	Machines	10,2733	9,2250	12,7338	8,2812	9,6250	8,0377
29	Véhicules automobiles, composants de véhicules	0,7692	0,3784	1,2114	8,3085	3,2224	4,2708
30	Autres moyens de transport	0,7188	0,3958	1,0971	1,9249	1,1112	1,1211
31	Meubles	0,8941	1,8722	0,2255	1,9412	1,2348	1,7601
32	Autres produits	1,7495	0,5689	2,9961	3,3968	2,2855	1,9231
D/35	Production et distribution d'électricité et de gaz	3,4827	... ¹	... ¹	... ¹	2,3493	3,5712
E/38	Collecte des déchets, recyclage	1,2406	... ¹	... ¹	... ¹	0,8371	1,0830

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ position non relevée

praticable. À l'inverse, on a supprimé de l'IPP certaines positions qui présentaient un poids inférieur au seuil minimal fixé pour l'indice du marché intérieur et l'indice des exportations et pour lesquelles il n'existait pas de mandat d'information spécifique.

2.2.3 Indice des prix à l'importation (IPI)

Dans l'indice de prix à l'importation, les poids des produits ont été déterminés sur la base des valeurs des importations. Comme pour les exportations, on a utilisé une clé de passage pour faire correspondre les positions tarifaires de la SCE à la NOGA et à la nomenclature de l'IPI. Pour quelques positions, il n'a pas été possible de combiner la nomenclature de la SCE avec celle de l'IPI et, de plus, aucune autre information sur les valeurs des importations n'était disponible. Dans de tels cas, on a simplifié la structure.

La structure de l'IPI a également subi des modifications dans le sens où certaines positions ont été enlevées et d'autres ajoutées. Ces modifications ont été effectuées sur la base des mêmes critères que pour l'IPP du marché intérieur et des exportations.

2.2.4 Résultats

Le tableau 4 renseigne sur la manière dont les poids des différents types d'indices se répartissent entre les groupes principaux. Les tableaux de pondération détaillés figurent en annexe.

2.2.5 Comparabilité limitée avec les schémas de pondération antérieurs

La comparabilité entre les pourcentages déterminés pour 2010 et 2015 (voir annexe 2) est restreinte du fait que les variations ne résultent pas uniquement de l'évolution économique de ces dernières années, mais aussi de changements concernant les définitions, les méthodes et les techniques de relevé. À titre d'exemple, dans le nouveau schéma de pondération, le poids d'un groupe de produits reflète aussi les groupes de produits apparentés pour lesquels il n'y a pas de relevé de prix, ce qui n'a pas été le cas lors de la révision de 2010. L'ajout et la suppression de diverses positions dans le nouveau schéma viennent également compliquer la comparaison entre les valeurs de pondération de 2010 et de 2015.

Pondération des subdivisions complémentaires

T5

Groupes principaux	Pondération en %			
	Indice des prix à la production	Indice des prix à l'importation	Indice des prix de l'offre totale	Indice des prix de l'offre totale sur le marché intérieur
Groupes de produits selon l'utilisation et le degré de transformation				
Total	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Produits agricoles et sylvicoles	2,4158	2,1795	2,3389	3,5201
Biens intermédiaires	29,4870	29,4071	29,4610	34,3246
Biens d'investissement	27,5283	27,4394	27,4994	23,2225
Biens de consommation durables	2,0633	5,9703	3,3346	4,3213
Biens de consommation non durables	32,9735	28,4084	31,4881	25,9470
Energie	4,2914	6,5953	5,0410	7,5815
Collecte des déchets, récupération	1,2407	0,0000	0,8370	1,0830
Inflation sous-jacente				
Total	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
Inflation sous-jacente	92,4320	86,2594	90,4235	86,8596
Reste (hors inflation sous-jacente)	7,5680	13,7406	9,5765	13,1404

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

2.3 Pondération des entreprises

Afin de pondérer les séries de prix selon l'importance économique des entreprises qui les renseignent, c'était jusqu'à présent le nombre d'équivalents plein temps (EPT) qui servait d'indicateur dans les différents indices (NOGA 10 – 32 uniquement⁵).

Dans le cadre de la révision de l'IPP/IPI 2015, la méthode de pondération des entreprises a été revue. Si le nombre d'EPT apparaît toujours comme un bon proxy pour l'IPP du marché intérieur, la récente mise à disposition des données individuelles de l'administration fédérale des douanes (AFD) représente une source plus adéquate pour définir la pondération des entreprises importatrices et exportatrices.

2.3.1 IPP du marché intérieur

Pour pondérer les séries de prix de l'IPP du marché intérieur selon l'importance économique dans le secteur d'activité correspondant de l'entreprise qui les annonce, c'est son nombre d'EPT qui sert d'indicateur. Ainsi, quatre classes de taille ont été définies pour pondérer les annonces de prix, selon les indications ci-dessous:

- Classe 1: ... < 10 EPT
- Classe 2: 10 EPT ≤ ... < 50 EPT
- Classe 3: 50 EPT ≤ ... < 250 EPT
- Classe 4: 250 EPT ≤ ...

La statistique structurelle des entreprises (STATENT) a servi de source de données. Le calcul de la pondération a été effectué au niveau 4 digits de la NOGA, au niveau des établissements. Les données 2012 et 2013 ont été utilisées, le calcul des parts ayant été effectué sur la base des valeurs moyennes des deux années.

Pour l'attribution des annonces de prix aux strates, les EPT des établissements de l'entreprise qui les renseigne sont pris en considération au niveau 2 digits de la NOGA si cette dernière est identique à la NOGA 2 digits de la position dans laquelle les prix sont annoncés.⁶ Si les NOGA diffèrent, l'annonce de prix est enregistrée en classe 1. L'attribution des séries de prix aux strates a été établie à partir des données 2013 de la STATENT, celles-ci étant les plus récentes disponibles en décembre 2015.

2.3.2 IPI et IPP Export

Les données individuelles de l'administration fédérale des douanes (AFD) représentent une excellente source d'information pour définir la pondération des entreprises importatrices et exportatrices. Afin d'établir celle-ci, nous avons eu recours aux données des années 2012 et 2013⁷, en utilisant la moyenne des valeurs sur les deux périodes pour calculer la pondération des différentes strates. Le calcul de la pondération a été établi au niveau 4 digits de la NOGA.

Quatre classes de taille sont définies. Elles le sont selon la valeur totale des exportations/importations des unités identifiées dans les différentes NOGA 4 digits. Les valeurs délimitant les strates ont été fixées comme suit:

- Classe 1: ... < 100'000 CHF
- Classe 2: 100'000 CHF ≤ ... < 1'000'000 CHF
- Classe 3: 1'000'000 CHF ≤ ... < 10'000'000 CHF
- Classe 4: 10'000'000 CHF ≤ ...

Les mêmes valeurs-seuils sont appliquées pour la définition des strates dans toutes les NOGA, excepté la NOGA 21 pour laquelle elles ont été multipliées par 100, au vu des valeurs extrêmement élevées par entreprise.

Les annonces de prix sont attribuées à une strate selon l'importance relative de la valeur totale des exportations ou importations de l'entreprise qui les renseigne dans la NOGA 4 digits du produit annoncé. L'attribution des séries de prix aux strates a été établie à partir des données 2014 des données individuelles des douanes.

⁵ Les autres branches ne font pas l'objet d'une pondération au niveau des entreprises.

⁶ Si cette pratique a été retenue pour l'IPP du marché intérieur, c'est parce qu'on ne peut identifier ni les activités secondaires d'un établissement ni les ressources nécessaires à la réalisation de celles-ci puisque ses EPT sont tous enregistrés dans la NOGA de son activité principale. Se positionner au niveau 2 digits de la NOGA permet de prendre en considération également les activités annexes proches de l'activité principale pour l'attribution des annonceurs de prix à une classe de taille selon le nombre d'EPT enregistrés dans ses établissements.

⁷ En utilisant les données de ces années, on est consistant non seulement avec celles utilisées pour la pondération des entreprises de l'IPP du marché intérieur, mais également avec celles utilisées pour la pondération des branches.

2.4 Prix déterminants

Les prix des produits indigènes sont relevés pour le marché intérieur à la première étape de commercialisation, c'est-à-dire chez le producteur ou à l'usine⁸. Il s'agit de prix départ-usine ne comprenant ni la taxe sur la valeur ajoutée ni les impôts sur la consommation (sur le tabac, l'alcool et les produits pétroliers, etc.).

Pour les exportations, on relève les prix de vente nets fob («free on board»)⁹ qui, par définition, ne contiennent pas la taxe sur la valeur ajoutée.

Pour les importations, les prix sont relevés à la frontière suisse, sans la taxe sur la valeur ajoutée, les impôts sur la consommation et les droits de douane¹⁰.

De manière générale, sont relevés les prix effectifs des produits sur le marché (prix de transaction)¹¹ au moment de la commande¹². Les rabais sont déduits. Les prix en devises sont convertis en francs suisses au taux de change du premier jour ouvrable de la période de référence de relevé. Celle-ci s'étend du 1^{er} au 8 du mois, ce qui permet de calculer et de publier les résultats du mois de référence dans le courant du mois suivant.

2.5 Le système de relevé des prix

2.5.1 Les rapporteurs: composition et sélection

Figurent parmi les rapporteurs:

- des entreprises et des établissements (groupe de loin le plus important);
- des associations et d'autres organisations économiques;
- des acheteurs en gros (exemples: grossistes, administration fédérale).

Chaque rapporteur de prix est affecté à une classe de taille selon la méthode définie au chapitre 2.3. Ceci permet de pondérer les annonces de prix selon l'importance économique de chaque rapporteur dans le cadre de l'agrégation intermédiaire.

En règle générale, on sélectionne un échantillon ciblé de fournisseurs de données. Ce faisant, on cherche à obtenir pour les produits les plus importants, les prix de ses principaux fabricants et importateurs. Il faut toutefois aussi prendre en considération un certain nombre de petits et moyens producteurs et importateurs dans le relevé, dont on admet qu'ils sont représentatifs de l'ensemble de leur groupe.

2.5.2 Sélection des produits

Les rapporteurs sélectionnent eux-mêmes les produits dont ils communiquent les prix. Ils doivent tenir compte des critères suivants:

- importance du chiffre d'affaires;
- stabilité du produit, de sa qualité et des conditions de vente pendant une période donnée¹³.

2.5.3 Le renouvellement de l'assortiment

Par suite des changements qui interviennent au fil du temps dans l'assortiment des entreprises, la qualité des produits considérés dans les différentes positions de l'indice varie. Pour pouvoir traduire, à l'aide de ce dernier, l'évolution dite «pure» des prix, qui ne compare que les prix de produits de qualité constante au fil du temps, on procède de la manière suivante:

Si les caractéristiques (ayant une influence sur le prix) du nouveau produit sont comparables à celles de l'ancien, la série de prix de l'ancien produit est prolongée directement par celle du nouveau produit. En revanche, si la différence de qualité entre l'ancien et le nouveau produit est significative, il convient alors soit

- d'estimer l'influence du changement de qualité sur le changement de prix et de l'éliminer ensuite du calcul;
- de procéder à un raccordement de prix pour autant qu'il y ait eu une période durant laquelle les deux produits étaient en vente et pour lesquels on dispose de deux prix parallèles;

⁸ Dans quelques rares cas, on déroge à cette règle en ayant aussi recours à des prix du commerce de gros. C'est notamment le cas lorsque la représentativité de l'indice de la branche ou des produits en question n'est pas garantie. Si l'on inclut des entreprises de commerce de gros, on relève dans la mesure du possible leur prix d'achat qui sont en principe équivalents, après déduction des frais de transport et de la TVA, aux prix départ-usine. Si ce n'est pas possible, on relève exceptionnellement les prix de vente du commerce de gros.

⁹ Conformément aux Incoterms 2000/2010 de la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Là où il n'est pas possible de relever des prix fob, on a recours aux prix départ-usine ou aux prix ddu (delivered, duty unpaid, c.-à-d. rendu de droits dus).

¹⁰ Les prix sont relevés chez les importateurs. De légers écarts peuvent apparaître entre le prix à relever selon définition et le prix réellement livré. Un importateur communiquant un prix d'achat franco domicile au lieu d'un prix franco frontière entraîne un écart pouvant être jugé comme faible. L'écart est par contre plus important lorsque l'importateur n'est pas disposé à fournir ses prix à l'importation (c.-à-d. ses prix rendus) et qu'il indique uniquement ses prix de vente au commerce de gros (prix de revente). L'expérience montre toutefois que ce dernier cas est plutôt rare. Seuls les prix à la production dans l'agriculture continuent à être relevés en incluant les impôts liés à la production et excluant les subventions à la production, conformément au concept en vigueur jusqu'ici et aux directives de l'UE relatives à la statistique des prix agricoles.

¹¹ On ne déroge à cette règle que pour des raisons impératives; en pareils cas, on s'efforce de s'approcher le plus possible du prix du marché.

¹² Dans bien des cas, le montant du prix à la commande est identique à celui du prix à la livraison. Il peut arriver que les deux montants diffèrent dans le cas des produits dont les délais de production et de livraison sont longs et pour lesquels une clause sur le renchérissement est de ce fait prévue dans le contrat de vente.

¹³ Au moins un à deux ans. S'agissant des groupes de produits dont l'assortiment change rapidement, les produits sont aussi remplacés à intervalles plus rapprochés dans le relevé des prix.

- d'inclure le produit comme nouveau produit dans le calcul, en lui attribuant comme indice de départ l'état de l'indice du groupe de produits auquel il appartient, afin de rendre l'opération neutre.

2.5.4 Source de données supplémentaire: statistique du commerce extérieur

Pour certains groupes de produits¹⁴, on a également recours aux valeurs moyennes¹⁵ de la statistique du commerce extérieur comme estimateurs des prix à l'importation. Il faut pour cela que les positions tarifaires correspondantes de la statistique du commerce extérieur contiennent des produits relativement homogènes.

2.5.5 Périodicité

L'IPP/IIPI est calculé une fois par mois. Seuls les groupes de produits dont les prix peuvent présenter des fluctuations à court terme importantes (en particulier les produits agricoles, les produits pétroliers, l'acier) font toutefois effectivement l'objet d'un relevé mensuel. Les autres groupes de produits font l'objet de relevés échelonnés, bimensuel, trimestriels ou semestriels, en fonction du schéma d'évolution de leurs prix¹⁶. Cela permet de ne pas trop solliciter les fournisseurs de données et de limiter l'ampleur du relevé. L'inconvénient est toutefois que l'indice des prix de ces groupes de produits réagit avec un certain décalage aux variations de prix. Pendant les mois où aucun relevé n'a lieu, les prix de la dernière période sont reportés.

2.5.6 Produits saisonniers

L'évolution des prix et des chiffres d'affaires de certains groupes de produits est soumise à des fluctuations saisonnières. C'est notamment le cas des produits agricoles et horticoles. Comme le but premier de l'IPP/IIPI est de refléter l'évolution mensuelle des prix – que les fluctuations observées soient de nature saisonnière ou autre –, les prix communiqués ne sont pas corrigés d'un coefficient saisonnier.

2.5.7 Formulaires de relevé

Le relevé des prix se fait en règle générale à l'aide d'un formulaire standard adressé par voie postale ou électronique. Dans certaines branches, des formulaires spécifiques sont utilisés, en particulier pour les groupes de produits suivants: produits agricoles et sylvicoles, menuiserie du bâtiment et aménagement intérieur (dans le cadre de l'indice des prix de la construction), produits chimiques et pharmaceutiques (partiellement), électricité et gaz (conjointement avec l'indice des prix à la consommation) et services (voir chapitre 4). Dans le cadre de la révision 2015, les formulaires standard ont été repensés, afin d'être plus concis et attrayants pour les fournisseurs de données (voir l'exemple et les explications dans l'annexe 7). De même, la modernisation du relevé se poursuivra avec la prochaine mise en service d'une enquête en ligne.

2.5.8 Ampleur du relevé

L'indice des prix à la production (sans les prix des services) repose actuellement sur environ 12'000 prix communiqués par quelque 2400 rapporteurs, celui des prix à l'importation est établi sur la base d'environ 5600 prix communiqués par quelque 1400 rapporteurs. Comme indiqué plus haut, la périodicité des relevés varie selon les groupes de produits.

Nombre de rapporteurs et de prix communiqués¹

T6

Type d'indice	Nombre de rapporteurs	Nombre de prix communiqués	Nombre moyen de prix communiqués par rapporteur
Indice des prix à la production	2 400	12 000	5,0
Indice des prix à l'importation	1 400	5 600	4,0

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ Etat: décembre 2015

¹⁴ En particulier dans les domaines de l'agriculture, du papier et des articles en papier.

¹⁵ On calcule la valeur moyenne d'une position tarifaire pour une période donnée (mois ou trimestre) en divisant la valeur des importations par la quantité importée.

¹⁶ Exceptionnellement aussi trois fois par an. Plan de relevé détaillé: voir annexe 6.

2.6 Méthodes de calcul

L'indice des prix à la production et à l'importation est le résultat de plusieurs niveaux de calcul: l'agrégation de base pour les annonces de prix individuelles, l'agrégation intermédiaire pour les classes de taille et l'agrégation supérieure pour obtenir le total de l'indice.

2.6.1 Agrégation de base: indice de Jevons

L'agrégation de base est effectuée au niveau le plus fin à l'aide de la formule de Jevons. Celle-ci repose dans un premier temps sur l'établissement de relations de base (indices élémentaires). Cela signifie que chaque prix communiqué par un rapporteur est transformé en un indice élémentaire qui prend la valeur de 100 points au mois de base (décembre 2015). Dans un deuxième temps, l'agrégation des différentes relations de base est effectuée avec la moyenne géométrique non pondérée:

$$(1) \quad I_h^t = \left[\prod_{j=1}^z (I_j^t) \right]^{\frac{1}{z}}$$

où

$$(2) \quad I_j^t = \frac{p_j^t}{p_j^{t_0}} \times 100$$

I = indice calculé

t = période (t_0 = période de base (indice = 100))

h = classe de taille h des rapporteurs de la position de l'indice i

p_j^t = prix unitaire j à la période t dans la classe de taille h

z = nombre de prix unitaires j dans la classe de taille h

L'utilisation d'une moyenne géométrique présente de nombreux avantages par rapport à une moyenne arithmétique. Elle est moins sensible aux valeurs extrêmes, notamment dans le cas de positions d'indice très hétérogènes. Elle est également adéquate pour le raccordement chronologique des séries de prix (chainage). En outre, elle permet de tenir compte de l'effet de substitution lorsque les prix relatifs évoluent et que les acheteurs se tournent vers des produits similaires plus avantageux. Enfin, son utilisation au sein de l'IPP/IPI permet d'assurer une compatibilité avec l'indice des prix à la consommation et l'indice de prix à la construction qui utilisent la même méthode.

2.6.2 Agrégation intermédiaire

De l'agrégation de base sont issus des indices par classe de taille (voir chapitre 2.3). L'agrégation de ces derniers est effectuée à l'aide d'une moyenne arithmétique pondérée selon l'importance de chaque classe de taille dans la position d'indice considérée. On obtient ainsi l'indice partiel de chaque position d'indice.

$$(3) \quad I_i^t = \frac{\sum_{h=1}^k g_h I_h^t}{\sum_{h=1}^k g_h}$$

i = position de l'indice

k = nombre de classes de taille dans la position de l'indice i

g_h = coefficient de pondération de la classe de taille h dans la position de l'indice i

2.6.3 Agrégation supérieure: indice de Young

L'agrégation de toutes les positions d'indice vers le total de l'indice (dénommée agrégation supérieure) est calculée selon la méthode de Young: les indices partiels sont pondérés par leur poids respectif et agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique. La méthode de Young postule notamment que la pondération provient d'une période antérieure à la période de base¹⁷. Dans le cas présent, le schéma de pondération se fonde sur les résultats économiques des années 2012 et 2013 (voir chapitre 2.2).

La méthode de Young présuppose également que le panier-type et la pondération restent fixes au cours du temps, et ce jusqu'à la prochaine révision totale (indice des prix direct de Young). Dans les statistiques de prix actuelles, on a toutefois recours à un concept de Young élargi. Celui-ci permet de tenir compte de manière appropriée du changement continu de l'assortiment au sein des différentes positions du panier-type (intégration de nouveaux produits, suppression de produits devenus moins usuels; voir chapitre 2.5.3):

$$(4) \quad I^t = \sum_{b=1}^n \frac{q_b^r p_b^r \frac{p_b^t}{p_b^0} \times 100}{\sum_{b=1}^n q_b^r p_b^r} = \sum_{b=1}^n g_b^r I_b^t$$

b = bien b , où $b = 1$ à n

I^t = niveau de l'indice durant le mois sous revue t

r = période de référence de la pondération (antérieure à la période de base)

q_b^r = quantité de bien b produite durant la période de référence de la pondération

p_b^r = prix du bien b durant la période de référence de la pondération

p_b^0 = prix du bien b durant le mois de base

p_b^t = prix du bien b durant le mois sous revue t

$q_b^r p_b^r$ = valeur de la production du bien b durant la période de référence de la pondération (quantité x prix)

g_b^r = poids du bien b durant la période de référence de la pondération

I_b^t = indice élémentaire du bien b durant le mois sous revue t

¹⁷ Contrairement à un indice de Laspeyres qui se fonde sur des poids provenant de la période de base et à un indice de Lowe dont la pondération provient certes d'une période antérieure à la période de base, mais qui est de plus adaptée à l'évolution des prix pour correspondre à la période de base.

où

$$(5) \quad g_b^r = \frac{q_b^r p_b^r}{\sum_{b=1}^n q_b^r p_b^r}$$

$$(6) \quad I_b^t = \frac{p_b^t}{p_b^0} \times 100$$

Étant donné l'agrégation de base et l'agrégation intermédiaire (formules (1) à (3)), la formule (4) appliquée pour calculer l'indice total des prix à la production et à l'importation s'exprime de la façon suivante:

$$(7) \quad I_{tot}^t = \sum_{i=1}^n g_i^r I_i^t$$

I_{tot}^t = indice total du mois sous revue

g_i^r = poids de la position i durant la période de référence de la pondération

I_i^t = indice de la position i durant le mois sous revue

n = nombre de positions d'indice

L'indice des prix à la production et à l'importation révisé, tout comme l'indice révisé des prix à la consommation, a pour base décembre 2015 = 100 points d'indice.

Description des étapes de calcul de l'indice des prix à la production et à l'importation

T 7

Niveau	Contenu	Groupe de produits (exemple)	Résultat du calcul
6	Annonces de prix individuelles	Robinetterie de douche, producteur ou importateur X, modèle Y	Indice individuel
–	Groupes de produits non-pondérés (positions relevées)	Robinetteries de douche	Agrégation de base et intermédiaire comme aux niveaux 5 et 4, mais utilisée uniquement comme information supplémentaire et non pas dans l'étape suivante du calcul
5	Indice de la classe de taille dans une position d'indice	Robinetteries murales des producteurs ou importateurs dans une certaine classe de taille	Moyenne géométrique des indices individuels (agrégation de base, équations 1 et 2)
4	Groupe de produits pondéré le plus bas (position d'indice)	Robinetteries murales (sous-groupe des robinetteries sanitaires)	Moyenne arithmétique pondérée des indices par classes de taille (agrégation intermédiaire, équation 3)
3 et 2	Groupes de produits agrégés (nombre de groupes différents selon la branche)	Robinetteries murales (comme sous-groupe des machines d'usage général qui eux-mêmes sont un sous-groupe des machines)	Moyenne arithmétique des positions d'indice pondérée avec les groupes de produits (méthode de Young, équation 7)
1	Total	Résultat total pour tous les groupes de produits	Comme les niveaux 3 et 2 (équation 7)

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

3 Solutions spéciales pour quelques branches

3.1 Vue d'ensemble

Des solutions spéciales ont été appliquées dans certaines branches pour tenir compte des situations particulières qui y prévalent en matière de technique de relevé et de statistique des prix. Dans l'agriculture (chapitre 3.2), les relevés sont très détaillés en raison de l'importance des prix pour la politique agricole. Ils sont effectués sur la base de définitions précises des prix. Il en va de même pour l'industrie du bois (chapitre 3.3). Dans l'industrie chimique (chapitre 3.4) et pharmaceutique (chapitre 3.5), des indicateurs internes aux entreprises relatifs à l'évolution des prix sont aussi exploités pour la statistique publique. L'évolution des prix de l'électricité (chapitre 3.6) et du gaz (chapitre 3.7) est enregistrée en fonction de types de consommation spécifiés à l'avance par les fournisseurs de données. Les informations spécialement détaillées qui sont relevées pour enregistrer l'évolution des prix dans la construction (chapitre 3.8) répondent au besoin, largement répandu, de disposer de séries de prix détaillées pour certaines indexations au renchérissement. Pour mesurer les prix des ordinateurs, l'apurement de la qualité est effectué en utilisant un modèle hédonique (chapitre 3.9). La grande volatilité des prix et les importantes adaptations structurelles dans la production indigène nécessitent un calcul spécial de valeurs de pondération pour les produits pétroliers et le pétrole brut (chapitre 3.10).

3.2 Agriculture

L'OFS et l'Union suisse des paysans (USP) se partagent le travail lié à l'établissement de l'indice des prix à la production des produits agricoles, avec la collaboration de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). L'USP relève les prix des produits (indigènes) selon une nomenclature spéciale, compatible avec les statistiques agricoles de l'UE. Les prix relevés comprennent les taxes sur les produits, mais ne comprennent pas les subventions sur ces derniers conformément à la pratique en vigueur dans l'UE. L'USP communique chaque mois à l'OFS les prix moyens des groupes de produits en question. L'OFAG (section Observation du marché) relève les prix du lait cru. L'OFS calcule les indices et publie, chaque mois sur Internet, le fichier de données présentant les résultats détaillés sous le titre «Indice des prix à la production dans l'agriculture».

L'intégration des résultats dans l'indice des prix à la production se fait moyennant une transposition des positions dans celles de la NOGA 08.

3.3 Industrie du bois

L'OFS collabore avec l'association ForêtSuisse (EFS) pour établir l'indice des prix à la production des produits sylvicoles (grumes de sciage, bois d'industrie, bois de chauffage). L'indice des prix à la production des produits de scierie (bois de sciage) est établi à partir des relevés de prix de l'association Industrie du bois suisse (IBS). Les produits sylvicoles et les produits des scieries sont relevés six fois par an.

L'intégration des résultats dans l'indice des prix à la production se fait selon le calendrier dans le tableau 8.

L'OFS publie les résultats détaillés sur Internet comme fichier de données sous le titre «Indice des prix à la production du bois brut» et «Indice des prix à la production du bois de sciage».

Calendrier sylviculture et scieries

T8

Groupe de produits	Périodes de relevé	Intégration dans l'indice des prix à la production ¹
Produits sylvicoles	Janvier – février	Avril
	Mars – avril	Juin
	etc.	etc.
Produits de scierie	Janvier – février	Avril
	Mars – avril	Juin
	etc.	etc.

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ Voir aussi le plan de relevé général à l'annexe 6.

3.4 Industrie chimique

Chez les fabricants de produits chimiques, il convient de distinguer trois groupes d'entreprises. Dans l'indice de prix à la production (IPP), la plupart des indications sur l'évolution des prix proviennent de PME qui annoncent trimestriellement leurs prix pour le marché intérieur et à l'exportation d'une sélection de produits générant des chiffres d'affaires importants.

On trouve ensuite un groupe de grandes entreprises communiquant les variations de prix survenant entre deux trimestres au niveau des produits et qui sont basés majoritairement sur des prix facturés à l'interne (prix de transfert internes). Le terme «prix de transfert internes» signifie que la plus grande partie des produits sont écoulés via des filiales à l'étranger.

Un troisième groupe de rapporteurs est formé, lui aussi, de grandes entreprises donnant des informations sur les changements de prix facturés à l'interne survenant entre deux trimestres, mais sans aller jusqu'au niveau des produits. Les informations sur les prix se réfèrent dans ce cas à des groupes principaux de produits, qui correspondent généralement au niveau 4 de la NOGA. Les informations sur les prix proviennent d'«analyses internes des variations du chiffre d'affaires», qui mesurent l'influence de plusieurs facteurs (variations des cours du change, des quantités et des prix) sur l'évolution trimestrielle du chiffre d'affaires.

A l'heure actuelle, seules des PME prennent part aux relevés de prix trimestriels pour des produits chimiques importés. Ainsi, contrairement à l'IPP, l'indice des prix à l'importation (IPI) pour les produits chimiques s'appuie exclusivement sur des annonces de prix pour une sélection de produits générant un chiffre d'affaires important.

3.5 Industrie pharmaceutique

Les trois groupes d'entreprises qui sont considérés pour l'IPP dans l'industrie chimique le sont aussi dans l'industrie pharmaceutique. La grande masse des rapporteurs de prix se compose également de PME qui annoncent chaque trimestre les prix d'une sélection de produits générant un chiffre d'affaires important. Les grandes entreprises, pour leur part, ne donnent des informations que sur la variation entre deux trimestres de prix facturés à l'interne. Comme dans l'industrie chimique, il s'agit, dans un cas, des prix d'une sélection de produits générant un chiffre d'affaires important et, dans l'autre cas, du résultat d'une «analyse des variations du chiffre d'affaires».

Comme de tels indicateurs ne sont pertinents que de manière limitée et que l'on dispose aussi d'un fichier de données actualisé chaque mois sur les ventes indigènes de médicaments, c'est cette dernière source qui est utilisée du fait qu'elle est la plus à même de reproduire fidèlement l'évolution des prix des spécialités pharmaceutiques.

On applique ici un modèle de calcul qui compare les prix moyens des quantités effectivement vendues de substances actives d'une classe thérapeutique avec les prix moyens correspondants du mois précédent.¹ Ce procédé permet de neutraliser les variations dans la concentration de principe actif tout comme dans la taille des unités d'emballage, et de prendre en compte des hausses de prix dues à des produits innovants (changement d'assortiment). Les prix considérés ici sont des prix «départ-usine» et prix «franco frontière» sans la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Le lieu de production n'est pas indiqué explicitement dans les fichiers de données, raison pour laquelle il faut prendre en considération, par approximation, le lieu où se trouve le siège principal de l'entreprise concernée. De cette manière, on peut considérer séparément les lieux de fabrication indigènes et

étrangers, ce qui est nécessaire si l'on veut pouvoir calculer, pour les produits pharmaceutiques finis, un IPI et un indice des prix à la production pour les ventes indigènes (IPP du marché intérieur).

Pour l'IPP Export, on cherchera à introduire début 2017 une méthode de calcul semblable en prenant pour base les données du commerce extérieur. A l'heure actuelle, l'évolution des prix à l'exportation est mesurée à l'aide des analyses de variations du chiffre d'affaires évoquées ci-dessus, ainsi que de prix facturés à l'interne par les principaux exportateurs de produits pharmaceutiques finis, données qui sont complétées par les prix individuels communiqués habituellement par les PME.

Pour les produits pharmaceutiques de base, les indices de prix se basent, eux aussi, à la fois sur des relevés de prix traditionnels et sur les calculs internes des entreprises relatifs à l'évolution des prix. Dans ce domaine, il est aussi prévu à terme d'exploiter des données de la statistique du commerce extérieur.

3.6 Electricité

Le relevé des prix de l'électricité – exception faite de ceux facturés aux grands consommateurs finaux – est coordonné avec l'indice suisse des prix à la consommation. Il se base depuis 2009 sur les tarifs d'un certain nombre de fournisseurs d'électricité qui sont relevés par la Commission fédérale de l'électricité ElCom dans le cadre de ses tâches de régulation. Pour les quantités consommées supérieures à 3 GWh/an (GCF – grands clients finaux), l'OFS effectue son propre relevé annuel des prix. Le tableau 9 donne un aperçu des divers types de consommation et de leur poids respectif.

La pondération a été calculée à partir des résultats d'une enquête structurelle réalisée à l'automne 2015 et d'un modèle de branche applicable à la consommation des établissements de l'artisanat, de l'industrie et des services, qui prévoit une consommation spécifique par employé en équivalents plein temps.

A l'image des prix du gaz, les prix des types de consommation I à VI constituent une exception dans l'indice des prix à la production: ce sont en effet les prix facturés aux consommateurs finaux ayant un profil donné de consommation par kWh d'énergie utilisée et non les prix départ-usine qui sont relevés. Pour les types de consommation I à VI, le prix saisi est défini comme suit:

Prix de base annuel

- + prix de puissance annuel (selon le modèle de tarif)
- + prix de la fourniture d'énergie et prix de l'utilisation du réseau pour la quantité d'énergie définie en fonction du type de consommation (éventuellement différencié selon les tarifs des heures de pointe et ceux des heures creuses et selon les tarifs hivernaux et les tarifs estivaux)
- + redevances et prestations annuelles aux communes ainsi que la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) pour la quantité d'énergie définie.

¹ La méthodologie du calcul suit ici la procédure appliquée depuis des années dans le calcul des prix des médicaments pour l'indice suisse des prix à la consommation (voir à ce propos la description dans les bases méthodologiques de l'IPC: Indice de prix à la consommation, décembre 2015 = 100, Bases, OFS 2016, chapitre 3.5).

Types de consommation d'électricité

T9

Type de consommation	Consommation en kWh/année	Description	Poids en %
Total électricité			100,0
Ménages			38,8
Artisanat, industrie, services			61,2
Type I	8 000	Très petite entreprise	4,8
Type II	30 000	Petite entreprise	9,8
Type III	150 000	Entreprise moyenne	8,6
Type IV	500 000	Grande entreprise sans station transformatrice propre, basse tension	5,4
Type V	500 000	Grande entreprise, station transformatrice lui appartenant, haute tension	1,7
Type VI	1 500 000	Grande entreprise, station transformatrice lui appartenant, haute tension	7,2
Type GCF 3 – 10	3 000 000 à 10 000 000	Grand client final, station transformatrice lui appartenant, haute tension	7,5
Type GCF 10 – 20	10 000 001 à 20 000 000	Très grand client final, station transformatrice lui appartenant, haute tension	4,8
Type GCF > 20	> 20 000 000	Très grand client final, station transformatrice lui appartenant, haute tension	11,4

Source: OFS – IPP / AES

© OFS 2016

Types de consommation de gaz

T10

Type de consommation	Consommation en kWh/année	Description	Poids en %
Total gaz			100,0
Ménages Type II à V			44,8
Artisanat, industrie, services			55,2
Type II à V	20 000 – 500 000		14,5
Type VI	500 000	pouvant être interrompu	9,3
Type VII	1 163 000	pouvant être interrompu	10,8
Type VIII	11 630 000	pouvant être interrompu	13,7
Type IX	116 300 000	pouvant être interrompu	5,4
Type X	250 000 000	pouvant être interrompu	1,5

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

La somme de ces montants est divisée par la quantité d'énergie définie dans le profil de consommation. Le résultat obtenu est un prix annuel moyen du kWh.

Les prix transmis relatifs à un type donné de consommation sont pondérés et agrégés selon la taille du fournisseur d'électricité qui les annonce. On obtient ainsi le prix moyen du type de consommation en question.

Pour les catégories de GCF, on relève en février les prix effectivement facturés en moyenne par kWh pendant l'année précédente aux clients finaux d'une fourchette de consommation donnée. Pour avoir une saisie plus précise des prix effectivement payés, les prix de l'énergie sont relevés, à partir de 2016, d'une part en fonction du tarif de l'approvisionnement de base et, d'autre part, en tant que moyenne des prix obtenus sur la base des contrats de livraison négociés.

De plus, on publie également le prix final effectif par catégorie de consommation calculé comme la somme des prix de l'énergie et des frais de réseau moyens payés, y compris les autres redevances.

3.7 Gaz

Le relevé des prix du gaz est coordonné avec l'indice suisse des prix à la consommation et s'effectue par écrit au moyen d'un formulaire spécial (voir l'exemple de l'annexe 7). Les types II à V sont relevés pour les ménages. Un indice des prix moyen des types II-V est en outre calculé pour les petits clients de l'artisanat et de l'industrie.

Le tableau 10 donne un aperçu des divers types de consommation et de leur poids respectif. Ces derniers ont été calculés à partir des résultats d'une enquête structurelle réalisée à l'automne 2015.

Comme dans le cas de l'électricité, on relève les prix en vigueur par kWh pour les clients finaux ayant un profil de consommation donné. Il s'agit donc de prix de vente finaux et non de prix départ-usine comme c'est habituellement le cas dans l'indice des prix à la production. Pour les types de consommation II à X, le prix saisi est défini comme suit:

Prix de base annuel

- + prix de puissance annuel (selon le modèle de tarif)
- + prix de la fourniture d'énergie livrée pour la quantité d'énergie définie selon le type de consommation, y c. la taxe sur le CO₂ (éventuellement différencié selon le tarif d'hiver et le tarif d'été).

La somme de ces montants est divisée par la quantité d'énergie définie dans le profil de consommation. Le résultat obtenu est un prix annuel moyen du kWh.

Dans le cas des prix du gaz, contrairement aux prix de l'électricité, la contre-prestation de l'utilisation du réseau n'est pas déterminée sur la base de la quantité d'énergie effectivement consommée. L'utilisation du réseau est compensée principalement par la taxe de base qui est fonction du niveau de puissance installé.

Comme dans le cas de l'électricité, les prix communiqués relatifs à un type donné de consommation sont pondérés et agrégés selon la taille du fournisseur de gaz qui les communique. On obtient ainsi le prix moyen du type de consommation en question.

3.8 Matériaux de construction

Les informations détaillées sur l'évolution des prix des matériaux de construction et d'autres produits directement ou indirectement liés au secteur de la construction sont d'une grande importance pour l'indexation, largement répandue, des contrats. C'est pourquoi l'OFS publie en collaboration avec la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics (KBOB) une série d'indices mensuels intitulée «Variations des prix dans la construction». Celle-ci contient un grand nombre d'indices et paraît sur Internet. Les indices présentés dans cette publication sont des moyennes pondérées tirées, d'une part, de l'indice des prix à la production (partie consacrée au marché intérieur) et, d'autre part, de l'indice des prix à l'importation.

3.9 Ordinateurs

Pour les catégories de produits Desktops PC, Notebooks, serveurs et tablettes, la mesure des prix dans l'IPI est effectuée à l'aide d'un modèle hédonique. Un tel modèle permet de contrôler l'évolution des caractéristiques qualitatives dans un domaine où les produits sont soumis à une rotation rapide. Dans l'application d'un modèle hédonique, la variation de prix observée entre diverses périodes de vente est corrigée d'un facteur qui tient compte des changements de qualité entre ces périodes. De cette manière, l'évolution des prix est apurée des variations qualitatives intervenant à moyen et à long terme et génère un sous-indice basé uniquement sur l'évolution de prix pure (pour des informations détaillées, voir l'annexe 5.3).

3.10 Produits pétroliers/pétrole brut

En raison de la baisse de capacité de la production indigène de carburants et de mazout en 2015 (fermeture de raffinerie), il a fallu procéder, pour la pondération des produits pétroliers dans l'IPP et l'IPI, à des estimations des volumes de la production indigène et des importations. En prenant pour hypothèse que la hausse des quantités importées observée dans les données du commerce extérieur est entièrement due à la compensation de la baisse de la production indigène, on a procédé à des extrapolations des ventes en volume pour toute l'année 2015. En calculant les prix moyens des produits susmentionnés pour les années 2012 – 15 (pour lisser les variations de prix à court terme), une projection approximative a été établie pour la pondération des produits pétroliers.

La pondération des produits lubrifiants également contenus dans cette classe repose sur un calcul combinant des données d'association et des données du commerce extérieur.

Le poids des importations du pétrole brut faisant partie du panier-type des industries extractives a été réduit, suite au recul des quantités importées, en recourant au même procédé que celui évoqué ci-dessus.

4 Extension au secteur des services

4.1 Vue d'ensemble

Pour des raisons historiques, l'indice des prix à la production, qui s'est développé en Suisse à partir de l'indice des prix de gros, ne portait jusqu'au tournant du siècle que sur des marchandises. La montée en puissance du secteur des services a rendu nécessaire une prise en compte de ce dernier dans la statistique des prix. L'intégration des branches des services s'effectue par étapes et, dans la mesure du possible, conformément aux règlements de l'UE régissant les statistiques conjoncturelles (voir chapitre 1.6).

Les prix à la production des transports ferroviaires et routiers de fret sont relevés depuis 2001/2002, tout comme ceux des bureaux d'ingénieurs et d'architectes¹. Le relevé des prix a commencé de s'étendre à d'autres branches des services à partir de 2007. Des relevés ont d'abord été effectués dans les branches des études de marché et sondages, des expertises de véhicules, de la surveillance et sécurité, du nettoyage de bâtiments et des transports aériens (de passagers et de fret). Ont suivi les télécommunications, les services informatiques, les transports fluviaux de passagers, les services postaux, le conseil en relations publiques, le conseil en gestion d'entreprise, le travail temporaire, les cabinets d'avocats, les activités comptables et fiduciaires et la vente d'espaces publicitaires. Des indices sont en préparation pour les domaines des transports terrestres de passagers, du tourisme, ainsi que de la location de véhicules automobiles.

4.2 Ventilation en fonction des catégories d'utilisateurs

Les prestations de services peuvent s'adresser à différentes catégories d'utilisateurs: ces dernières comprennent les entreprises privées («business-to-business»), l'administration publique («business-to-government»), les ménages privés («business-to-consumers») ou encore les clients étrangers («business-to-export»). Un indice des prix à la production idéal s'adresserait à l'ensemble de ces catégories («business-to-all») tout en indiquant une valeur spécifique à chacune d'elles.² En ce qui concerne l'IPP suisse, on établit pour l'heure une distinction uniquement entre les clients commerciaux privés et publics d'une part et les clients privés d'autre part.

4.3 Méthodes d'enquête

De nouveaux relevés sont nécessaires en Suisse pour pouvoir déterminer les prix des services destinés aux entreprises privées, aux administrations publiques et aux marchés d'exportation. Tel n'est pas le cas des services aux ménages privés, pour lesquels on dispose de l'indice des prix à la consommation (IPC). Ces prix sont intégrés sous une forme appropriée (déduction faite de la TVA, moyennant l'utilisation d'une autre nomenclature, etc. voir chapitre 4.4) dans l'indice des prix à la production.

Le relevé des prix à la production dans le secteur des services peut se faire de différentes manières.³ Les principales méthodes sont les suivantes:

- relever les prix d'un service ou d'un paquet de prestations vendu régulièrement sous la même forme et dans la même qualité pendant une période donnée = «Transaction prices» (si ces derniers proviennent d'une liste de prix, on parle de «List prices»);

¹ Dans cette branche, les relevés sont effectués dans le cadre de la statistique des prix de la construction.

² Selon le règlement de l'UE 1158/2005 sur les statistiques conjoncturelles, l'unique indice obligatoire dans le domaine des prix à la production de services est celui concernant les services «business-to-business», ceux-ci incluant également les prestations fournies à l'administration publique. Cela fait cependant plusieurs années qu'EUROSTAT incite les offices statistiques nationaux à dépasser le cadre du règlement et à établir également des indices «business-to-consumers» ou «business-to-all», en particulier si les prestations aux ménages privés revêtent une certaine importance. Voir OCDE / Eurostat: Methodological Guide for developing Producer Price Indices for Services: Provisional draft 19 September 2014, p. 7.

³ OCDE / Eurostat: Methodological Guide for developing Producer Price Indices for Services: Provisional draft 19 September 2014, pp. 27 à 69.

Indice des prix à la production pour les services (SPPI)

T11

Code SPPI	Description	Périodicité
Relevés en cours		
49.2	Transports ferroviaires de fret	Semestriel
49.41	Transports routiers de fret	Semestriel
50.3	Transports fluviaux de passagers	Annuel
51.1	Transports aériens de passagers ¹	Mensuel
51.2	Transports aériens de fret	Mensuel
53.1	Services postaux: lettres et journaux ¹	Annuel
53.2	Services postaux: colis	Annuel
61	Services de télécommunication ¹	Mensuel
62-63	Services informatiques et services d'information	Annuel
69.10.1	Activités juridiques: cabinets d'avocat	Annuel
69.2	Activités comptables et fiduciaires	Annuel
70.21	Conseil en relations publiques et communication	Annuel
70.22	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Annuel
71.1	Bureaux d'ingénieurs et d'architecture	Semestriel
71.21	Contrôles techniques: expertises de véhicules	Annuel
73.12	Vente d'espaces publicitaires	Annuel
73.2	Etudes de marché et sondages	Annuel
78.2	Travail temporaire	Annuel
80	Services de surveillance et de sécurité privés (activités d'enquête exclues)	Annuel
81.2	Nettoyage de bâtiments (y compris ramonage)	Annuel
Relevés en préparation		
49.11 ²	Transports de voyageurs par chemins de fer et par bus ¹	Apériodique
49.12 ²	Transports de voyageurs par taxis ¹	Apériodique
55-56	Hébergement et restauration	pas encore déterminé
69.10.2	Activités juridiques: notaires	Annuel
77.11	Location de véhicules automobiles	Mensuel
81.1	Services de conciergerie ¹	Annuel
Relevés prévus à long terme		
45.1	Commerce de véhicules automobiles ¹	pas encore déterminé
45.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles ¹	pas encore déterminé
46	Commerce de gros	pas encore déterminé
50.4	Transports fluviaux de fret (navigation sur le Rhin)	pas encore déterminé
64	Activités des services financiers (banques) ¹	Annuel
65	Assurances (sans assurances sociales) ¹	Annuel
73.11	Activités des agences de publicité	Annuel
75	Activités vétérinaires ¹	Annuel
79.1	Activités des agences de voyage et voyagistes ¹	Apériodique
81.3	Jardins et aménagement paysager ¹	Annuel
82	Copy shops, call centers, bureaux d'encaissement, etc.	Annuel
81.3	Jardins et aménagement paysager ¹	Annuel
82	Copy Shops, Call Centers, bureaux d'encaissement, etc.	Annuel

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ En coordination avec l'indice des prix à la consommation (voir chapitre 4.4).² Vu la situation en Suisse, le code SPPI ne correspond pas au code NOGA.

- relever les prix des différentes composantes d'un paquet de prestations = «Component pricing»;
- relever des prix virtuels pour des modèles construits de paquets de prestations = «Model pricing»;
- relever les prix de paquets de prestations faisant l'objet de contrats sur plusieurs années = «Contract pricing»;
- relever des valeurs moyennes (recettes des entreprises pour un service donné divisé par les quantités vendues) = «Unit Value Method»;
- relever des commissions ou honoraires exprimés en % de la valeur totale d'un contrat «Percentage fee»;
- relever les tarifs et honoraires dans les contrats avec les clients externes pour différents niveaux de qualifications (p. ex. tarifs à l'heure ou à la journée) = «Charge-out rates».

On détermine chaque fois avec des spécialistes de la branche laquelle de ces méthodes de relevé est la mieux adaptée. Les principaux critères de choix sont les mécanismes de prix dominants, les données disponibles, la charge statistique des entreprises, le coût des relevés pour l'OFS et les pratiques au niveau international. Les expériences faites en Suisse et à l'étranger montrent cependant qu'il faut être prêt à faire quelques concessions sur la définition de la grandeur à relever, au moins dans la première phase des relevés de prix. Par exemple, la statistique des prix devrait théoriquement inclure tous les rabais sur les prix. Or les rabais individuels consentis sur certaines prestations dans le secteur des services ne sont souvent pas connus ou sont couverts par le secret d'entreprise. Le fait que les relevés se limitent

dans certaines branches aux seuls tarifs et honoraires n'est pas non plus satisfaisant: cette façon de mesurer les prix ne tient pas compte des variations éventuelles de la productivité ou de la qualité. Un tel mode de mesure entraîne soit une surestimation, soit une sous-estimation de l'évolution des prix. En l'absence de toute possibilité de relever les prix effectifs, on ne peut que tenter d'estimer au moins approximativement l'évolution des prix sur la base des tarifs et honoraires.

Les prix sont relevés seulement une fois par an dans la plupart des branches des services. La période de relevé est de six mois pour les transports ferroviaires et routiers de fret et pour les bureaux d'ingénieurs et d'architectes. Une statistique mensuelle des prix est réalisée à partir d'Internet pour les télécommunications, les transports aériens de fret et les transports aériens de passagers.

Pour la plupart des relevés, les poids des indices et les rapporteurs sont mis à jour chaque année.

Les méthodes de relevé des prix utilisées dans les branches des services sont présentées au tableau 12. Il apparaît clairement qu'il est nécessaire de travailler avec plusieurs approches, dont aucune ne prédomine à l'heure actuelle. Dans la branche de la surveillance et sécurité, ainsi que dans le nettoyage de bâtiments, plusieurs méthodes sont utilisées. Cela ne tient pas seulement à l'hétérogénéité de ces branches, mais également au fait qu'une certaine liberté a été délibérément accordée aux entreprises participantes pour choisir une méthode de relevé. Les fournisseurs de données doivent en particulier avoir la possibilité, au besoin (c'est-à-dire si l'entreprise n'a pas fourni une de ses prestations

Indice des prix à la production pour les services (SPPI) selon la branche et la méthode de relevé des prix

T12

Code SPPI	Description	Méthode(s) de relevé des prix
Relevés en cours		
49.2	Transports ferroviaires de fret	Transaction prices
49.41	Transports routiers de fret	Transaction prices
50.3	Transports fluviaux de passagers	List prices
51.1	Transports aériens de passagers	List prices
51.2	Transports aériens de fret	Unit values
53.1	Services postaux: lettres et journaux	Unit values
53.2	Services postaux: colis	Unit values
61	Services de télécommunication	Component pricing
62–63	Services informatiques et services d'information	Plusieurs
69.10.1	Activités juridiques: cabinets d'avocat	Charge-out rates
69.2	Activités comptables et fiduciaires	Charge-out rates
70.21	Conseil en relations publiques et communication	Charge-out rates
70.22	Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	Charge-out rates
71.1	Bureaux d'ingénieurs et d'architecture	Model pricing
71.21	Contrôles techniques: expertises de véhicules	List prices
73.12	Vente d'espaces publicitaires	Plusieurs
73.2	Etudes de marché et sondages	Model pricing; List prices
78.2	Travail temporaire	Charge-out rates
80	Services de surveillance et de sécurité privés (activités d'enquête exclues)	Plusieurs
81.2	Nettoyage de bâtiments (y compris ramonage)	Plusieurs

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

typiques durant la période sous revue), de passer à la méthode du «Model pricing» pour autant que l'entreprise en question puisse déterminer de manière fiable le prix de la prestation qui n'a exceptionnellement pas été fournie.

4.4 Coordination avec l'indice suisse des prix à la consommation

Dans le cas des services destinés principalement aux ménages privés («business-to-consumers») et qui font aussi l'objet de relevés dans le cadre de l'indice suisse des prix à la consommation, une coordination est assurée entre les deux indices. On tire ainsi parti des expériences faites avec les relevés des prix à la consommation sur les plans de la méthode et de la technique de relevé, et l'on reprend les séries de prix sous une forme adaptée, en tenant compte de la différence de définition des prix dans chaque relevé (indice des prix à la production TVA non comprise, indice suisse des prix à la consommation TVA comprise). Pour les branches où la part des services qui ne vont pas aux ménages privés est importante, les services en question seront couverts par de nouveaux relevés de prix.

5 L'indice des prix à la production et à l'importation en comparaison internationale

5.1 Bases

La comparabilité internationale des résultats de l'indice des prix à la production et à l'importation est garantie, les méthodes utilisées correspondant en grande partie aux dispositions réglementaires de l'UE dans ce domaine¹. Ces dispositions s'appliquent à la Suisse en vertu de l'accord bilatéral statistique avec l'UE.

5.2 Gamme des produits

5.2.1 Indice des prix à la production

L'indice suisse des prix à la production couvre en grande partie les branches économiques du secteur secondaire mentionnées dans le règlement de l'UE: produits des industries extractives, produits manufacturiers, production et distribution d'énergie et activités de recyclage (sections B, C, D et E de la NOGA). Il manque seulement une partie insignifiante des groupes de produits². Ceux-ci n'ont pas été pris en compte, soit parce que leur importance pour l'économie suisse est trop marginale, soit parce que les difficultés méthodologiques sont trop grandes et que le coût des relevés est trop élevé. L'extension progressive de l'indice des prix à la production au secteur des services (voir le chapitre 4) remplit aussi les exigences du règlement de l'UE. A noter que l'indice suisse des prix à la production couvre aussi l'agriculture, la sylviculture et la pêche (section A de la NOGA), branches non comprises dans le règlement de l'UE mais réglées séparément.

5.2.2 Indice des prix à l'importation

L'indice suisse des prix à l'importation couvre en grande partie les produits des industries extractives et les produits manufacturiers (sections B et C de la NOGA). Certains groupes de produits n'ont pas été pris en compte, soit parce que leur importance dans les importations est trop marginale, soit parce que les difficultés méthodologiques sont trop grandes et que le coût des relevés est trop élevé³. Les branches concernant la production et la distribution d'énergie, ainsi que l'approvisionnement en eau (sections D et E de la NOGA) ne sont pas non plus comprises dans l'indice suisse des prix à l'importation, alors qu'elles le sont dans l'indice des prix à l'importation de l'UE. Le secteur agricole, par contre, est couvert par l'indice suisse des prix à l'importation, alors qu'il n'est pas prévu dans les indices de l'UE.

5.3 Indice des prix pour le marché intérieur et les exportations

En vertu du règlement de l'UE, les prix à la production des produits manufacturiers (section C de la NOGA) doivent être relevés et exploités séparément selon qu'ils sont destinés au marché intérieur ou aux exportations. L'indice suisse des prix à la production remplit cette exigence depuis la révision de 2010. Les indices antérieurs à cette année, établis pour le marché intérieur et les exportations, ne sont que des constructions reposant sur des schémas de pondération distincts.

5.4 Extension aux services

L'extension progressive de l'indice des prix à la production aux services (voir le chapitre 4) correspond aux objectifs du règlement de l'UE sur les statistiques conjoncturelles. La Suisse, à l'instar de la plupart des Etats de l'UE, dispose d'indices des prix dans presque toutes les branches devant obligatoirement faire l'objet d'un relevé. Mais il n'y a pas encore d'indices des prix pour une série de branches économiquement importantes comme le commerce, les banques et les assurances. C'est pourquoi il n'est pour l'heure pas possible d'établir un indice pour l'offre totale du secteur des services (SPPI Service Producer Price Index).

¹ Règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles (JO L 162 du 5.6.1998, p.1). Les différentes variables sont définies précisément dans le règlement (CE) n° 1503/2006 de la Commission du 28 septembre 2006 relatif à l'application et à la modification du règlement (CE) n° 1165/98 du Conseil sur les statistiques conjoncturelles en ce qui concerne la définition des variables, la liste des variables et la fréquence d'élaboration des données (JO L 281 du 12.10.2006, p. 15). De plus, les prescriptions et recommandations sont commentées dans un manuel: Methodology of short-term business statistics, Interpretation and Guidelines, Edition 2002, Eurostat, Luxembourg 2002.

² Il s'agit en particulier des industries extractives (en partie), de l'édition ainsi que de la production et distribution d'eau. Exception faite de la production et distribution d'eau, ces branches sont fortement dépendantes des importations.

³ En particulier pour les diamants, les pierres précieuses, les métaux précieux, en partie l'édition/l'impression.

5.5 Types d'indice et méthodes de calcul

La méthode de l'indice des prix direct de Young pour l'agrégation supérieure et celle de Jevons (moyenne géométrique des indices élémentaires) pour l'agrégation de base, appliquées à l'indice suisse des prix à production et à l'importation, sont compatibles avec les méthodes utilisées dans l'UE.

5.6 Classifications

La NOGA, utilisée comme classification de base de l'indice suisse des prix à la production et à l'importation, est identique à la NACE de l'UE jusqu'au 4^e niveau. Il en va de même de la subdivision complémentaire de l'indice des prix à la production et à l'importation selon l'utilisation et le degré de transformation.

5.7 Pondération

Eurostat recommande de pondérer les groupes de produits avec les chiffres d'affaires. Pour la pondération de l'indice suisse de prix à la production, on a recours aux valeurs de la production brute; celles-ci sont déterminées à partir de la statistique de la valeur ajoutée et diffèrent peu des valeurs issues des chiffres d'affaires. La pondération de l'indice des prix à l'importation et des prix à l'exportation est réalisée en Suisse sur la base de la statistique du commerce extérieure, conformément à l'approche retenue par l'UE.

5.8 Révisions totales

L'UE procède à des révisions totales tous les 5 ans, soit les années qui se terminent par 0 et par 5. En Suisse, l'intervalle entre les deux dernières révisions totales a aussi été de 5 ans; il est prévu à l'avenir de poursuivre ce rythme quinquennal.

5.9 Définitions des prix

5.9.1 Prix à la production

Les prix à la production du marché intérieur relevés dans l'UE comme en Suisse, sont des prix départ-usine sans la TVA et les impôts sur la consommation, les rabais étant pris en compte.

Les prix à l'exportation relevés en Suisse sont des prix de vente «fob» (free on board) sans la TVA qui ne coïncident pas toujours avec les prix en vigueur le jour de l'exportation, tels que le prescrit Eurostat.

En Suisse, Les prix relevés se réfèrent toujours au début du mois sous revue, alors que l'UE privilégie un jour de référence au milieu du mois sous revue ou un prix moyen pour tout le mois.

5.9.2 Prix à l'importation

Dans l'UE comme en Suisse, les prix à l'importation sont aussi des prix sans la TVA et les impôts sur la consommation, les droits de douane, les rabais étant pris en compte. Dans le cas de l'indice suisse des prix à l'importation, il s'agit toutefois des prix à la commande et non, comme c'est l'usage dans l'UE, des prix à la date de leur comptabilisation.

Comme les prix à la production, les prix suisses à l'importation se réfèrent au début du mois. Pour quelques groupes de produits relativement homogènes (voir le chapitre 2.5.4), les prix à l'importation ne sont pas relevés auprès des entreprises, mais tirés de la statistique du commerce extérieur (valeurs moyennes), comme l'autorise l'UE.

5.10 Périodicité

L'indice suisse des prix à la production et à l'importation est calculé tous les mois, comme dans l'UE. Les groupes de produits dont les variations de prix empiriques sont insignifiantes à court terme font l'objet de relevés trimestriels ou semestriels. Les relevés mensuels des prix à la production portent sur les produits agricoles, une partie des produits alimentaires, le charbon, le pétrole, le gaz naturel, les produits pétroliers, les métaux et les produits semi-finis en métal. En principe, c'est également le cas des prix à la production de la distribution d'énergie (électricité et gaz), même si les prix ne sont en général adaptés qu'une fois par an.

5.11 Désaisonnalisation

En Suisse, ni l'indice des prix à la production, ni l'indice des prix à l'importation ne font l'objet d'une désaisonnalisation. Il serait toutefois possible, si nécessaire, de procéder à une telle correction des variations saisonnières à l'aide d'une méthode statistique. L'UE autorise les deux variantes (avec ou sans désaisonnalisation).

5.12 Choix des fournisseurs de données

Afin de garantir des échantillons représentatifs, l'UE recommande de sélectionner les fournisseurs de données soit en tirant un échantillon aléatoire soit de manière ciblée. Pour des raisons pratiques, la Suisse procède à une sélection ciblée.

6 Publications, renseignements

6.1 Publications

Les résultats de l'indice des prix à la production et à l'importation sont publiés chaque mois sous la forme d'un communiqué de presse ainsi que sur Internet.

En plus des indices totaux, on établit les divers indices partiels suivants:

- indices des prix pour le marché intérieur et les exportations;
- indices de prix pour un certain nombre de branches économiques et de groupes de produits;
- indices des prix selon l'utilisation et le degré de transformation des produits (produits agricoles et sylvicoles, biens intermédiaires, biens d'investissement, biens de consommation durables, biens de consommation non durables, énergie et collecte des déchets);
- indices des prix pour le calcul de l'inflation sous-jacente (exclusion des matières premières et des groupes de produits proches des matières premières dont les prix sont très volatils);
- indices des prix pour l'agriculture et l'industrie du bois;
- indices des prix pour les matériaux de construction (publication mensuelle «Variations des prix dans la construction», en collaboration avec la Conférence de coordination des services de la construction et des immeubles des maîtres d'ouvrage publics);
- indices des prix à la production pour une sélection de services.

Les principaux résultats pour l'indice total et pour les indices partiels susmentionnés sont:

- les indices des prix sur la base de décembre 2015 = 100 (et sur des bases plus anciennes);
- les variations en % par rapport au mois précédent;
- les variations en % par rapport au même mois de l'année précédente.

L'offre Internet de l'OFS est accessible à l'adresse suivante: www.bfs.admin.ch. Pour parvenir directement au domaine «Prix à la production et à l'importation», il faut accéder à www.PPI.bfs.admin.ch. Le site en question donne accès à de nombreux résultats et à des informations complémentaires sur le thème des prix à la production et à l'importation.

Les tableaux détaillés avec les «séries longues» mis à jour chaque mois sont disponibles à la rubrique «Indicateurs» sur la page principale de l'IPP.

Les résultats sont aussi présentés dans l'Annuaire statistique de la Suisse et sur le CD-ROM joint à ce dernier.

6.2 Renseignements

Indice des prix à la production et à l'importation:

Andreas Fankhauser, tél. 058 463 63 07
andreas.fankhauser@bfs.admin.ch

Révision de l'indice des prix à la production et à l'importation:

Jean-Michel Zürcher, tél. 058 463 64 24
jean-michel.zuercher@bfs.admin.ch

Indices des prix à la production pour les services:

Heiner Ritzmann, tél. 058 463 66 22
heiner.ritzmann@bfs.admin.ch

Annexes

Vue d'ensemble

Annexe 1 33

Structure et pondération des indices de prix
(décembre 2015 = 100)

Annexe 2 44

Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015

Annexe 3 48

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix
pour l'indice des prix à la production et à l'importation
(industrie: NOGA 10–32)

Annexe 4 54

Exemple de calcul de l'indice des prix à la production
et à l'importation

Annexe 5 58

Traitement d'un changement d'assortiment

Annexe 6 61

Plan de relevé de l'indice des prix à la production
et à l'importation (décembre 2015 = 100)

Annexe 7 62

Formulaires standards de relevé

- Relevé de l'indice des prix à la production:
ventes sur le marché intérieur
- Relevé de l'indice des prix à l'importation
- Relevé de l'indice des prix à la production:
ventes à l'étranger (exportations)
- Relevé des prix du gaz
- Relevé OFS des prix dans le domaine des activités
fiduciaires

Annexe 1

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
Total	Total	100,0000	100,0000	100,0000	100,0000
01	Plantes non permanentes	2,2929	2,1797	2,2559	3,4200
01.1	Plantes non permanentes	0,5581	0,8320	0,6470	0,9798
01.11	Céréales, légumineuses et graines oléagineuses	0,1361	0,2106	0,1602	0,2429
01.11.1	Céréales (y compris paille, sans riz)	0,1061	0,2009	0,1369	0,2079
01.11.11	Céréales (sans paille et riz)	— ⁵	0,1601	— ⁵	— ⁵
01.11.12	Paille	— ⁵	0,0408	— ⁵	— ⁵
01.11.2	Graines et fruits oléagineux, soja	0,0241	0,0097	0,0194	0,0291
01.11.3	Plantes riches en protéines (pois protéagineux)	0,0012	... ⁶	0,0008	0,0012
01.11.4	Petits pois d'industrie	0,0009	... ⁶	0,0006	0,0009
01.11.5	Haricots nains	0,0038	... ⁶	0,0025	0,0038
01.13	Légumes, racines et tubercules	0,2905	0,3545	0,3112	0,4719
01.13.1	Légumes frais (sans haricots nains et petits pois d'industrie)	0,2022	0,3420	0,2477	0,3754
01.13.101	Poivrons	... ⁶	0,0614	— ⁵	— ⁵
01.13.102	Asperges (sans asperges vertes)	... ⁶	0,0249	— ⁵	— ⁵
01.13.103	Asperges vertes	... ⁶	0,0229	— ⁵	— ⁵
01.13.104	Pastèques et melons	... ⁶	0,0564	— ⁵	— ⁵
01.13.105	Ail	... ⁶	0,0115	— ⁵	— ⁵
01.13.106	Champignons frais	— ⁵	0,0270	— ⁵	— ⁵
01.13.107	Laitue Iceberg	— ⁵	0,0212	— ⁵	— ⁵
01.13.108	Courgettes	— ⁵	0,0108	— ⁵	— ⁵
01.13.109	Concombres	— ⁵	0,0211	— ⁵	— ⁵
01.13.110	Chou-fleur	— ⁵	0,0143	— ⁵	— ⁵
01.13.111	Tomates	— ⁵	0,0705	— ⁵	— ⁵
01.13.2	Betteraves sucrières	0,0345	... ⁶	0,0232	0,0353
01.13.3	Pommes de terre	0,0538	0,0125	0,0403	0,0612
01.15	Tabac brut	... ⁶	0,0886	0,0288	0,0438
01.16	Coton brut	... ⁶	0,0077	0,0025	0,0038
01.19	Autres plantes non permanentes	0,1315	0,1706	0,1443	0,2174
01.19.1	Produits horticoles	0,1134	0,1296	0,1187	0,1791
01.19.2	Maïs fourrager	... ⁶	0,0178	0,0058	0,0088
01.19.9	Foin	0,0181	0,0232	0,0198	0,0295
01.2	Plantes permanentes	0,3112	1,0598	0,5548	0,8407
01.21	Vigne	0,2027	0,0527	0,1539	0,2339
01.21.1	Raisins de cuve et raisins de table	0,0627	0,0527	— ⁵	— ⁵
01.21.2	Viticulture	0,1400	... ⁶	— ⁵	— ⁵
01.22	Fruits tropicaux et subtropicaux	... ⁶	0,1021	0,0332	0,0505
01.22.1	Bananes	... ⁶	0,0525	— ⁵	— ⁵
01.22.2	Ananas	... ⁶	0,0268	— ⁵	— ⁵
01.22.3	Avocats	... ⁶	0,0228	— ⁵	— ⁵
01.23	Agrumes	... ⁶	0,1137	0,0370	0,0562
01.23.1	Oranges	... ⁶	0,0468	— ⁵	— ⁵
01.23.2	Mandarines	... ⁶	0,0409	— ⁵	— ⁵
01.23.3	Citrons	... ⁶	0,0199	— ⁵	— ⁵

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
01.23.4	Pamplemousses	... ⁶	0,0061	— ⁵	— ⁵
01.24	Fruits à pépins et à noyaux	0,0695	0,0955	0,0780	0,1178
01.24.1	Abricots	— ⁵	0,0144	— ⁵	— ⁵
01.24.2	Pêches	... ⁶	0,0148	— ⁵	— ⁵
01.24.3	Brugnons et nectarines	... ⁶	0,0283	— ⁵	— ⁵
01.24.4	Pommes	— ⁵	0,0070	— ⁵	— ⁵
01.24.5	Poires	— ⁵	0,0112	— ⁵	— ⁵
01.24.6	Prunes et pruneaux	— ⁵	0,0088	— ⁵	— ⁵
01.24.7	Cerises	— ⁵	0,0110	— ⁵	— ⁵
01.25	Autres fruits, baies et noix	0,0260	0,2273	0,0915	0,1377
01.25.1	Fraises	— ⁵	0,0429	— ⁵	— ⁵
01.25.2	Kiwis	... ⁶	0,0194	— ⁵	— ⁵
01.25.3	Autres fruits, noix	— ⁵	0,1650	— ⁵	— ⁵
01.26	Olives	... ⁶	0,0022	0,0007	0,0011
01.27	Plantes à boissons	0,0130	0,4663	0,1605	0,2435
01.27.1	Café	... ⁶	0,3781	— ⁵	— ⁵
01.27.2	Cacao	... ⁶	0,0882	— ⁵	— ⁵
01.3	Produits de pépinières	0,0666	0,1674	0,0994	0,1495
01.4	Animaux et produits animaux	1,3570	0,1205	0,9547	1,4500
01.41	Lait cru	0,6457	— ⁵	0,4356	0,6621
01.42	Bovins de boucherie	0,2944	— ⁵	0,1986	0,3013
01.45	Ovins	0,0146	— ⁵	0,0099	0,0147
01.46	Porcs	0,2548	— ⁵	0,1719	0,2613
01.47	Volailles	0,1460	0,1205	0,1377	0,2092
01.47.1	Poulets, dindes	0,0824	— ⁵	0,0556	0,0844
01.47.2	(Œufs	0,0636	— ⁵	0,0821	0,1248
01.49	Miel	0,0015	— ⁵	0,0010	0,0014
02	Produits sylvicoles	0,1228	...⁶	0,0828	0,1002
02.20.11	Grumes de sciage	0,0757	... ⁶	0,0511	0,0544
02.20.111	Résineux	0,0681	... ⁶	0,0460	0,0499
02.20.112	Feuillus	0,0076	... ⁶	0,0051	0,0045
02.20.12	Bois d'industrie	0,0094	... ⁶	0,0063	0,0074
02.20.13	Bois d'énergie (quartiers)	0,0377	... ⁶	0,0254	0,0384
05	Charbon	...⁶	0,0165	0,0054	0,0082
06	Hydrocarbures	...⁶	2,2716	0,7391	1,1234
06.1	Pétrole brut	... ⁶	1,1867	0,3861	0,5869
06.2	Gaz naturel	... ⁶	1,0849	0,3530	0,5365
08	Pierres, sable et gravier, sel	0,7002	...⁶	0,4724	0,7125
08.1	Pierres naturelles, sable et gravier	0,6621	... ⁶	0,4467	0,6743
08.11	Pierres naturelles, non travaillées	0,0480	... ⁶	0,0324	0,0463
08.12	Sable et gravier	0,6141	... ⁶	0,4143	0,6280
08.12.1	Sable rond	0,0969	... ⁶	0,0654	0,0991
08.12.2	Sable concassé	0,0433	... ⁶	0,0292	0,0443
08.12.3	Tout venant	0,0531	... ⁶	0,0358	0,0543
08.12.4	Gravier à béton	0,3013	... ⁶	0,2033	0,3081
08.12.5	Gravillon	0,0849	... ⁶	0,0573	0,0868

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
08.12.6	Mélange non lié, résistant au gel	0,0178	... ⁶	0,0120	0,0182
08.12.7	Ballast	0,0168	... ⁶	0,0113	0,0172
08.9	Autres produits d'industries extractives	0,0381	... ⁶	0,0257	0,0382
08.93	Sel	0,0381	... ⁶	0,0257	0,0382
08.93.1	Sel de table	0,0095	... ⁶	0,0064	0,0098
08.93.2	Autres sels	0,0286	... ⁶	0,0193	0,0284
10	Produits alimentaires	9,4362	3,8342	7,6130	9,8722
10.1	Viande et produits carnés	2,0205	0,5866	1,5538	2,3058
10.11	Viande (sans volaille)	0,8262	0,3144	0,6596	0,9467
10.11.1	Viande de boeuf	0,2589	0,1213	0,2141	0,3254
10.11.2	Viande de veau	0,1247	... ⁶	0,0841	0,1279
10.11.3	Viande de mouton (agneau)	0,0194	0,0774	0,0383	0,0582
10.11.4	Viande de porc	0,3686	0,0152	0,2536	0,3855
10.11.5	Viande de cheval	... ⁶	0,0532	0,0173	0,0263
10.11.6	Viande de lapin	... ⁶	0,0083	0,0027	0,0041
10.11.7	Gibier	... ⁶	0,0390	0,0127	0,0193
10.11.9	Peaux	0,0546	... ⁶	0,0368	... ⁶
10.12	Volailles	0,0499	0,1320	0,0766	0,1164
10.13	Produits à base de viande	1,1444	0,1402	0,8176	1,2427
10.2	Poissons et produits de la pêche préparés	... ⁶	0,3737	0,1216	0,1848
10.3	Fruits et légumes transformés	0,2036	0,4385	0,2800	0,4256
10.31	Produits à base de pommes de terre	0,1100	... ⁶	0,0742	0,1128
10.32	Jus de fruits et de légumes	0,0593	0,0852	0,0677	0,1029
10.39	Autres fruits et légumes transformés	0,0343	0,3533	0,1381	0,2099
10.4	Huiles et graisses végétales et animales	0,1583	0,3342	0,2155	0,3276
10.5	Produits laitiers	2,2295	0,3354	1,6132	2,2190
10.51	Produits laitiers (sans glaces)	2,1578	0,3354	1,5649	2,1455
10.51.1	Produits laitiers frais	1,0206	0,0343	0,6997	1,0503
10.51.2	Fromages	0,9674	0,2909	0,7474	0,9380
10.51.21	Fromages à pâte dure	0,2477	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.51.22	Fromages à pâte mi-dure	0,2652	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.51.23	Fromages à pâte molle	0,0343	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.51.24	Fromages frais	0,3132	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.51.29	Autres fromages (y compris fromage fondu et fondue)	0,1070	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.51.3	Autres produits laitiers	0,1698	0,0102	0,1178	0,1572
10.52	Glaces	0,0717	... ⁶	0,0483	0,0735
10.6	Produits de meunerie et produits amylacés	0,2809	0,2428	0,2685	0,3468
10.61	Produits de meunerie	0,2541	0,1427	0,2179	0,2699
10.61.1	Farines	0,1709	... ⁶	0,1153	0,1529
10.61.2	Riz	... ⁶	0,0509	0,0166	0,0252
10.61.3	Autres produits de meunerie	0,0832	0,0918	0,0860	0,0918
10.62	Produits amylacés	0,0268	0,1001	0,0506	0,0769
10.7	Produits de boulangerie et pâtes alimentaires	1,0969	0,3027	0,8384	1,2148
10.71	Produits de boulangerie (sans pâtisserie de conservation)	... ⁵	0,1001	... ⁵	0,8875
10.72	Pâtisserie de conservation	... ⁵	0,1644	... ⁵	0,2504
10.73	Pâtes alimentaires	... ⁵	0,0382	... ⁵	0,0769

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
10.8	Autres produits alimentaires	2,9495	1,0714	2,3383	2,2645
10.81	Sucre	0,1124	0,0568	0,0943	0,1433
10.82	Sucreries (sans pâtisserie de conservation)	0,6059	0,2941	0,5044	0,4562
10.82.1	Sucreries à base de cacao et de chocolat	0,5040	0,2316	0,4153	0,3932
10.82.2	Autres sucreries	0,1019	0,0625	0,0891	0,0630
10.83	Café et thé transformés	1,0235	0,1459	0,7379	0,4130
10.83.1	Café	0,9338	0,1292	0,6720	0,3756
10.83.2	Thé	0,0897	0,0167	0,0659	0,0374
10.84	Condiments et assaisonnements	0,0972	0,1200	0,1046	0,1219
10.85	Plats préparés	0,1092	0,1787	0,1318	0,2003
10.86	Aliments homogénéisés et diététiques	0,0485	... ⁶	0,0327	... ⁶
10.89	Autres produits alimentaires	0,9528	0,2759	0,7326	0,9298
10.9	Aliments pour animaux	0,4970	0,1489	0,3837	0,5833
10.91	Aliments pour animaux de ferme	0,4970	0,0400	0,3483	0,5294
10.91.1	Aliments pour gros bétail	0,1640	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.91.2	Aliments pour porcs	0,2038	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.91.3	Aliments pour volailles	0,1093	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.91.4	Autres aliments pour animaux de ferme	0,0199	... ⁵	... ⁵	... ⁵
10.92	Aliments pour animaux de compagnie	... ⁶	0,1089	0,0354	0,0539
11	Boissons	0,8642	1,1566	0,9593	1,3684
11.01	Boissons alcooliques distillées	0,0636	0,1213	0,0824	0,1252
11.02	Vin (de raisin)	0,1862	0,7549	0,3712	0,4746
11.02.1	Vin rouge	0,1179	0,5398	0,2551	0,2981
11.02.2	Vin blanc	0,0683	0,1081	0,0813	0,1236
11.02.3	Autres vins	... ⁶	0,1070	0,0348	0,0529
11.05	Bière	0,3322	0,0808	0,2504	0,3806
11.05.1	Bière pression	0,0801	... ⁵	... ⁵	... ⁵
11.05.2	Bière en bouteille	0,1656	... ⁵	... ⁵	... ⁵
11.05.3	Bière en canette	0,0865	... ⁵	... ⁵	... ⁵
11.07	Boissons rafraîchissantes, eaux minérales naturelles	0,2822	0,1996	0,2553	0,3880
11.07.1	Eaux minérales naturelles	0,0867	0,0522	0,0755	0,1147
11.07.2	Boissons rafraîchissantes	0,1955	0,1474	0,1798	0,2733
12	Produits à base de tabac	0,3427	0,0934	0,2616	0,2216
13	Textiles	0,5648	1,2214	0,7785	0,8524
13.1	Fils et fibres textiles	... ⁶	0,0743	0,0242	0,0368
13.2	Tissus	0,1249	0,2485	0,1651	0,1229
13.9	Autres textiles	0,4399	0,8986	0,5892	0,6927
13.92	Articles textiles confectionnés (sans habillement)	0,2908	0,5178	0,3647	0,5044
13.92.1	Linge de lit, de table et de toilette	... ⁵	0,1706	... ⁵	... ⁵
13.92.2	Couvertures, oreillers et édredons	... ⁵	0,0959	... ⁵	... ⁵
13.92.3	Autres articles textiles confectionnés	... ⁵	0,2513	... ⁵	... ⁵
13.93	Tapis	0,0599	0,1422	0,0867	0,0703
13.95	Non-tissés (sans habillement)	... ⁶	0,1136	0,0370	0,0562
13.96	Textiles techniques et industriels	0,0892	0,1250	0,1008	0,0618
14	Habillement	0,2090	3,3619	1,2348	1,8769
14.11	Vêtements en cuir	... ⁶	0,0684	0,0223	0,0338

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
14.12	Vêtements de travail	0,0421	0,3351	0,1374	0,2089
14.13	Vêtements de dessus	0,1669	1,0927	0,4681	0,7115
14.14	Sous-vêtements	... ⁶	0,7304	0,2376	0,3612
14.19	Autres vêtements et accessoires	... ⁶	0,5299	0,1724	0,2621
14.3	Articles à mailles	... ⁶	0,6054	0,1970	0,2994
14.31	Articles chaussants à mailles	... ⁶	0,0910	0,0296	0,0450
14.39	Autres articles à mailles	... ⁶	0,5144	0,1674	0,2544
15	Cuir, articles en cuir, chaussures	0,1593	1,5208	0,6024	0,7777
15.1	Cuir, articles en cuir	0,0640	0,6956	0,2696	0,3440
15.11	Cuir	... ⁶	0,0552	0,0180	0,0273
15.12	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	0,0640	0,6404	0,2516	0,3167
15.2	Chaussures	0,0953	0,8252	0,3328	0,4337
16	Produits en bois	2,6957	1,2356	2,2206	3,3040
16.1	Sciage et rabotage du bois	0,1947	... ⁶	0,1313	0,1999
16.10.1	Produits de sciage	0,1461	... ⁶	0,0985	0,1500
16.10.11	Bois de sciage	0,1461	... ⁶	0,0985	0,1500
16.10.2	Bois rabotés	0,0486	... ⁶	0,0328	0,0499
16.2	Autres produits en bois	2,5010	1,2356	2,0893	3,1041
16.21	Panneaux de bois	... ⁵	0,3617	... ⁵	0,5103
16.21.1	Contreplaqués	... ⁵	0,0839	... ⁵	0,0495
16.21.2	Panneaux agglomérés	... ⁵	0,0906	... ⁵	0,2624
16.21.3	Panneaux en fibres de bois	... ⁵	0,0991	... ⁵	0,1548
16.21.4	Panneaux forts	... ⁵	0,0881	... ⁵	0,0436
16.22	Parquet	... ⁵	0,1533	... ⁵	0,1203
16.23	Menuiserie du bâtiment, aménagement intérieur	... ⁵	0,5407	... ⁵	2,2596
16.29	Objets divers en bois et en liège, vannerie et sparterie	... ⁵	0,1799	... ⁵	0,0890
17	Papier et produits en papier	1,0604	1,6528	1,2529	1,4945
17.1	Pâte à papier, papier et carton	0,2719	0,7858	0,4391	0,4582
17.11	Pâte à papier	... ⁶	0,0855	0,0278	0,0423
17.12	Papier et carton	0,2719	0,7003	0,4113	0,4159
17.2	Produits en papier	0,7885	0,8670	0,8138	1,0363
17.21	Emballages en papier et carton, papier ondulé	0,5006	0,3684	0,4574	0,5831
17.21.1	Emballages en papier	0,2319	... ⁶	0,1564	0,1858
17.21.2	Emballages en carton et en papier ondulé	0,2687	... ⁶	0,1812	0,2152
17.21.3	Boîtes et cartons, en papier ou carton ondulé	... ⁶	0,1916	0,0623	0,0947
17.21.4	Boîtes et cartons pliables, en papier ou carton non ondulé	... ⁶	0,1768	0,0575	0,0874
17.22	Articles en papier et en ouate de cellulose à usage sanitaire et domestique	0,1057	0,3178	0,1747	0,2023
17.23	Articles de papeterie et de bureau en papier et carton	0,0690	0,0778	0,0718	0,1092
17.29	Autres articles en papier et carton	0,1132	0,1030	0,1099	0,1417
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure	1,2233	...⁶	0,8253	1,1048
18.11	Imprimerie de journaux	0,0995	... ⁶	0,0671	0,1020
18.12	Autre imprimerie	0,9489	... ⁶	0,6402	0,8722
18.12.1	Impression offset	0,8341	... ⁶	0,5627	0,7545
18.12.2	Sérigraphie	0,0510	... ⁶	0,0344	0,0523
18.12.3	Héliographie et reprographie	0,0298	... ⁶	0,0201	0,0305
18.12.4	Autres impressions	0,0340	... ⁶	0,0230	0,0349

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
18.13	Activités de prépresse	0,1283	... ⁶	0,0866	0,0829
18.14	Reliure	0,0466	... ⁶	0,0314	0,0477
19	Produits pétroliers	0,8086	4,3071	1,9471	2,8789
19.20.1	Carburants	0,4658	2,9399	1,2709	1,9317
19.20.11	Essence	0,2158	1,1257	0,5119	0,7781
19.20.12	Diesel	0,2469	1,2757	0,5817	0,8841
19.20.13	Kérosène	0,0031	0,5385	0,1773	0,2695
19.20.2	Mazout	0,2425	1,1083	0,5243	0,7853
19.20.21	Mazout extra-léger	0,2065	1,1083	0,5000	0,7600
19.20.22	Mazout lourd	0,0360	... ⁶	0,0243	0,0253
19.20.3	Lubrifiants	0,1003	0,1382	0,1126	0,1022
19.20.31	Huiles pour moteurs	0,0286	0,0768	0,0443	0,0567
19.20.32	Huiles pour engrenages de véhicules	0,0114	0,0123	0,0117	0,0092
19.20.33	Liquides hydrauliques	0,0173	0,0159	0,0168	0,0133
19.20.34	Huiles pour traitements métalliques	0,0404	0,0235	0,0349	0,0155
19.20.35	Huiles pour procédés de fabrication	0,0026	0,0097	0,0049	0,0075
19.20.4	Bitume pur	... ⁶	0,1207	0,0393	0,0597
20	Produits chimiques	6,0406	9,7712	7,2546	7,9652
20.1	Produits chimiques de base, engrais, matières plastiques de base, etc.	1,5050	7,2710	3,3813	4,0699
20.11	Gaz industriels	0,1280	... ⁶	0,0864	0,1313
20.12	Colorants et pigments	0,1961	0,3075	0,2324	0,1521
20.13	Autres produits chimiques inorganiques de base	0,1988	0,5336	0,3077	0,2639
20.14	Autres produits chimiques organiques de base	0,5143	4,9002	1,9414	2,5878
20.15	Engrais et produits azotés	... ⁶	0,0795	0,0259	0,0393
20.16	Matières plastiques de base	0,4678	1,4049	0,7727	0,8731
20.16.1	Matières plastiques de base (sans résine de polyester)	0,4445	1,3698	0,7455	0,8424
20.16.2	Résine de polyester	0,0233	0,0351	0,0272	0,0307
20.17	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	... ⁶	0,0453	0,0148	0,0224
20.2	Pesticides et autres produits agrochimiques	0,3071	0,1173	0,2453	0,0737
20.3	Peintures, vernis, encres et mastics	0,7183	0,3928	0,6124	0,6668
20.30.1	Encres d'imprimerie	0,1148	... ⁵	... ⁵	... ⁵
20.30.2	Crépis (non minéraux)	0,0862	... ⁵	... ⁵	... ⁵
20.30.3	Peintures pour la construction	0,3449	... ⁵	... ⁵	... ⁵
20.30.4	Vernis à bois	0,0862	... ⁵	... ⁵	... ⁵
20.30.5	Vernis industriels	0,0862	... ⁵	... ⁵	... ⁵
20.4	Savons, détergents, produits d'entretien et pour la toilette, parfums	1,1790	0,8500	1,0720	1,2012
20.41	Savons, détergents et produits d'entretien	0,2263	0,2485	0,2336	0,2741
20.42	Produits pour la toilette et parfums	0,9527	0,6015	0,8384	0,9271
20.5	Autres produits chimiques	2,3312	1,0735	1,9219	1,9207
20.51	Produits explosifs	0,0206	0,0219	0,0210	0,0320
20.52	Colles	0,2722	0,0737	0,2076	0,2359
20.53	Huiles essentielles	0,6661	0,1996	0,5143	0,1957
20.59	Autres produits chimiques	1,3723	0,7783	1,1790	1,4571
20.6	Fibres artificielles ou synthétiques	... ⁶	0,0666	0,0217	0,0329
21	Produits pharmaceutiques	19,5893	16,0832	18,4489	9,0999
21.1	Produits pharmaceutiques de base	3,1347	3,5371	3,2656	2,3906

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
21.2	Préparations pharmaceutiques	16,4546	12,5461	15,1833	6,7093
22	Produits en caoutchouc et en plastique	2,3665	3,3846	2,6978	2,9290
22.1	Produits en caoutchouc	0,1570	0,7909	0,3632	0,4318
22.11	Pneus	... ⁶	0,4579	0,1489	0,2264
22.11.1	Pneus pour automobiles et véhicules utilitaires légers	... ⁶	0,3435	0,1117	0,1698
22.11.2	Pneus pour véhicules utilitaires lourds	... ⁶	0,1144	0,0372	0,0566
22.19	Autres articles en caoutchouc	0,1570	0,3330	0,2143	0,2054
22.2	Produits en matières plastiques	2,2095	2,5937	2,3346	2,4972
22.21	Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	0,6620	1,0899	0,8013	0,7139
22.21.1	Feuilles en matières plastiques	0,3064	0,3683	0,3266	0,2302
22.21.11	Feuilles en matières plastiques pour la construction	0,1651	... ⁵	... ⁵	... ⁵
22.21.12	Autres feuilles en matières plastiques	0,1413	... ⁵	... ⁵	... ⁵
22.21.2	Plaques en matières plastiques	0,0687	0,3683	0,1662	0,2009
22.21.3	Tubes en matières plastiques	0,2407	0,2224	0,2347	0,1707
22.21.4	Tuyaux en matières plastiques	... ⁶	0,0556	0,0181	0,0275
22.21.9	Autres produits semi-finis en matières plastiques	0,0462	0,0753	0,0557	0,0846
22.22	Emballages en matières plastiques	0,5614	0,4699	0,5316	0,6026
22.23	Éléments en matières plastiques pour la construction	0,4064	0,2995	0,3716	0,5350
22.23.1	Géotextiles	... ⁶	0,0749	0,0244	0,0370
22.23.2	Autres éléments en matières plastiques pour la construction	0,4064	0,2246	0,3472	0,4980
22.29	Autres articles en matières plastiques	0,5797	0,7344	0,6301	0,6457
22.29.1	Articles techniques en matières plastiques	0,0937	0,1505	0,1122	0,1201
22.29.2	Produits finis en matières plastiques	0,4860	0,5839	0,5179	0,5256
23	Verre et articles en verre, céramique, traitement des pierres et des terres	2,3062	1,7573	2,1277	2,9635
23.1	Verre et articles en verre	0,4011	0,5950	0,4643	0,6075
23.11/12	Verre plat et verre plat travaillé	0,3308	0,2403	0,3014	0,3601
23.13	Verre creux	0,0502	0,2268	0,1077	0,1636
23.14	Fibres de verre et produits en fibres de verre	0,0201	0,0484	0,0293	0,0445
23.19	Autres produits en verre	... ⁶	0,0795	0,0259	0,0393
23.3	Matériaux de construction en terre cuite	0,0617	0,1741	0,0983	0,1493
23.31	Carreaux en céramique	... ⁶	0,1741	0,0567	0,0861
23.32	Briques et tuiles en terre cuite	0,0617	... ⁶	0,0416	0,0632
23.4	Autres articles céramiques	0,1195	0,1842	0,1406	0,1792
23.5	Ciment, chaux et plâtre	0,2889	0,0636	0,2156	0,3277
23.6	Produits en béton, ciment et plâtre	0,9187	0,3528	0,7346	1,1164
23.61	Produits en béton pour la construction	0,4660	0,2560	0,3977	0,6045
23.61.1	Produits de génie civil	0,1491	... ⁵	... ⁵	... ⁵
23.61.2	Produits pour le bâtiment	0,0839	... ⁵	... ⁵	... ⁵
23.61.3	Produits d'aménagement extérieur	0,2330	... ⁵	... ⁵	... ⁵
23.62	Produits en plâtre pour la construction	0,0465	0,0968	0,0629	0,0955
23.63	Béton frais (béton prêt à l'emploi)	0,3169	... ⁶	0,2138	0,3249
23.64	Mortier et autres bétons (bétons secs)	0,0579	... ⁶	0,0390	0,0593
23.65	Ouvrages en fibre-ciment	0,0314	... ⁶	0,0212	0,0322
23.7	Pierres de taille façonnées	0,1096	0,1685	0,1288	0,1957
23.9	Autres produits minéraux non métalliques	0,4067	0,2191	0,3455	0,3877
23.91	Produits abrasifs	0,1565	0,0783	0,1310	0,0616

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
23.99	Autres produits minéraux non métalliques	0,2502	0,1408	0,2145	0,3261
23.99.1	Produits à base d'asphalte et de bitume	0,2260	0,1000	0,1849	0,2811
23.99.11	Mélanges bitumineux	0,2034	... ⁶	0,1371	0,2085
23.99.12	Emulsions et peintures	0,0030	0,0900	0,0313	0,0476
23.99.13	Asphalte coulé	0,0046	... ⁶	0,0031	0,0047
23.99.14	Bitume d'étanchéité	0,0150	0,0100	0,0134	0,0203
23.99.2	Plaques en laine de roche	0,0242	0,0408	0,0296	0,0450
24	Métaux, produits semi-finis en métaux	1,6185	4,0603	2,4131	2,6128
24.1	Fer brut, acier	0,3182	1,2088	0,6079	0,6751
24.10.1	Fer brut	... ⁶	0,0051	0,0016	0,0025
24.10.2	Produits longs en acier	0,2057	0,3872	0,2648	0,2231
24.10.21	Barres en acier	0,2057	0,2788	0,2295	0,1695
24.10.22	Acier profilé	... ⁶	0,1084	0,0353	0,0536
24.10.3	Produits plats en acier	... ⁶	0,4180	0,1360	0,2067
24.10.4	Barres d'armature (acier d'armature)	0,1125	0,1083	0,1111	0,0992
24.10.5	Acier fin	... ⁶	0,1788	0,0582	0,0885
24.10.51	Acier inoxydable	... ⁶	0,1582	0,0514	0,0783
24.10.52	Acier fin de construction	... ⁶	0,0103	0,0034	0,0051
24.10.53	Acier pour outils	... ⁶	0,0103	0,0034	0,0051
24.10.6	Autres produits en acier	... ⁶	0,1114	0,0362	0,0551
24.2	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	0,3003	0,3765	0,3251	0,2687
24.3	Autres produits semi-finis en fer et en acier	... ⁶	0,6591	0,2146	0,3260
24.31	Acier étiré à froid	... ⁶	0,0942	0,0307	0,0466
24.32	Feuillards laminés à froid	... ⁶	0,1678	0,0546	0,0830
24.33	Acier profilé à froid	... ⁶	0,2510	0,0817	0,1241
24.34	Fils tréfilés	... ⁶	0,1461	0,0476	0,0723
24.4	Métaux non ferreux	0,6302	1,8159	1,0160	0,9638
24.42	Aluminium	0,5647	0,9710	0,6970	0,5459
24.42.1	Aluminium brut	... ⁶	0,2873	0,0935	0,1421
24.42.2	Produits semi-finis en aluminium	0,4589	0,5089	0,4752	0,3051
24.42.21	Produits laminés	0,3419	0,3393	0,3411	0,2076
24.42.22	Produits pressés	0,1170	0,1696	0,1341	0,0975
24.42.3	Feuilles en aluminium	0,1058	0,1748	0,1283	0,0987
24.43	Plomb, zinc et étain	... ⁶	0,0489	0,0159	0,0242
24.43.1	Plomb	... ⁶	0,0075	0,0025	0,0037
24.43.2	Zinc	... ⁶	0,0281	0,0091	0,0139
24.43.3	Etain	... ⁶	0,0133	0,0043	0,0066
24.44	Cuivre	0,0655	0,6180	0,2452	0,3056
24.44.1	Cuivre brut	... ⁶	0,0327	0,0106	0,0162
24.44.2	Produits en cuivre	0,0655	0,5853	0,2346	0,2894
24.44.21	Fils de cuivre	... ⁵	0,2500	... ⁵	0,1236
24.44.22	Tôles et bandes en cuivre	... ⁵	0,1830	... ⁵	0,0905
24.44.23	Tubes et barres en cuivre	... ⁵	0,1523	... ⁵	0,0753
24.45	Autres métaux non ferreux: nickel	... ⁶	0,1780	0,0579	0,0881
24.5	Produits de fonderie	0,3698	... ⁶	0,2495	0,3792
24.51	Fonderie de fonte	0,1517	... ⁶	0,1023	0,1555

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
24.53	Fonderie de métaux légers	0,2181	... ⁶	0,1472	0,2237
25	Produits métalliques	5,9733	3,6408	5,2143	6,3068
25.1	Eléments en métal, constructions en métaux légers	1,2457	0,7266	1,0768	1,5327
25.11	Structures métalliques / Constructions en acier	— ⁵	0,5704	— ⁵	0,9920
25.12	Portes et fenêtres en métal	— ⁵	0,1562	— ⁵	0,5407
25.2	Réservoirs métalliques, chaudières et radiateurs	0,1266	0,1897	0,1471	0,1683
25.21	Chaudières et radiateurs pour le chauffage central	0,1006	0,1244	0,1083	0,1094
25.29	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	0,0260	0,0653	0,0388	0,0589
25.5	Pièces forgées	0,3341	... ⁶	0,2254	0,3426
25.6	Traitement et revêtement des métaux, mécanique générale	2,2344	... ⁶	1,5074	2,2910
25.61	Traitement et revêtement des métaux	0,8765	... ⁶	0,5913	0,8987
25.62	Mécanique générale	1,3579	... ⁶	0,9161	1,3923
25.7	Coutellerie, outillage, serrurerie, etc.	1,0080	1,0250	1,0135	0,9227
25.71	Coutellerie	0,0910	0,0778	0,0867	0,0731
25.72	Serrures et ferrures	0,1907	0,2574	0,2124	0,2415
25.73	Outillage	0,7263	0,6898	0,7144	0,6081
25.9	Autres produits métalliques	1,0245	1,6995	1,2441	1,0495
25.92	Emballages métalliques	0,1413	0,2280	0,1695	0,2205
25.93	Articles en fils métalliques, chaînes et ressorts	0,1708	0,2115	0,1840	0,1518
25.93.1	Treillis et paniers armés	— ⁵	0,0770	— ⁵	0,0716
25.93.2	Chaînes, ressorts et pointes	— ⁵	0,1345	— ⁵	0,0802
25.94	Vis et boulons	0,3368	0,2841	0,3197	0,1752
25.99	Autres produits métalliques	0,3756	0,9759	0,5709	0,5020
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	15,4373	9,6034	13,5390	10,6546
26.1	Composants et cartes électroniques	1,8826	0,9098	1,5661	2,1034
26.2	Ordinateurs et équipements périphériques	0,1147	2,4594	0,8776	1,2436
26.20.1	Serveurs	— ⁵	0,2714	— ⁵	— ⁵
26.20.2	Desktops	— ⁵	0,3509	— ⁵	— ⁵
26.20.3	Ordinateurs portables	— ⁵	0,7017	— ⁵	— ⁵
26.20.4	Tablets	— ⁵	0,1187	— ⁵	— ⁵
26.20.5	Ecrans PC	— ⁵	0,1391	— ⁵	— ⁵
26.20.6	Imprimantes PC et scanners	— ⁵	0,3898	— ⁵	— ⁵
26.20.9	Autres produits	— ⁵	0,4878	— ⁵	— ⁵
26.3	Equipements de communication	0,4949	1,9585	0,9711	1,2689
26.4	Produits électroniques grand public	0,0395	0,8966	0,3184	0,4434
26.5	Instruments et appareils de mesure et de contrôle, montres	8,5097	2,5293	6,5637	1,7686
26.51	Instruments et appareils de mesure et de contrôle	1,5975	1,4437	1,5474	0,8777
26.52	Montres	6,9122	1,0856	5,0163	0,8909
26.52.1	Montres-bracelets et montres de poche	6,5230	... ⁶	4,4005	0,3341
26.52.9	Autres montres et composants de montres	0,3892	1,0856	0,6158	0,5568
26.6	Equipements d'irradiation médicale, électro-médicaux et électro-thérapeutiques	3,9934	0,4148	2,8290	3,5156
26.7	Matériels optiques et photographiques	0,4025	0,4350	0,4131	0,3111
27	Equipements électriques	7,0600	4,9950	6,3882	6,5855
27.1	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques, matériel de distribution et de commande électrique	2,8224	1,8104	2,4931	2,1545
27.11	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	1,9843	0,9067	1,6337	1,6647

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (suite)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
27.12	Matériel de distribution et de commande électrique	0,8381	0,9037	0,8594	0,4898
27.2	Piles et accumulateurs électriques	0,0519	0,1857	0,0954	0,0918
27.3	Fils et câbles électriques, matériel d'installation électrique	2,6230	0,8777	2,0551	2,4860
27.31	Câbles à fibres optiques	0,0411	0,0519	0,0446	0,0678
27.32	Autres fils et câbles électroniques ou électriques	0,5300	0,3915	0,4849	0,5084
27.33	Matériel d'installation électrique	2,0519	0,4343	1,5256	1,9098
27.4	Appareils d'éclairage électrique	0,1886	0,5331	0,3007	0,4099
27.5	Appareils ménagers	0,5681	0,9483	0,6919	0,8397
27.51	Appareils électroménagers	0,5681	0,9483	0,6919	0,8397
27.51.1	Grands appareils électroménagers	0,0655	0,4191	0,1806	0,2584
27.51.2	Petits appareils électroménagers	0,5026	0,5292	0,5113	0,5813
27.9	Autres matériels et appareils électriques	0,8060	0,6398	0,7520	0,6036
28	Machines	10,2733	8,2812	9,6250	8,0377
28.1	Machines non spécifiques à une branche d'activité	2,3856	2,1676	2,3148	1,5044
28.11	Moteurs et turbines	0,7119	0,6230	0,6830	0,3445
28.12	Equipements hydrauliques et pneumatiques	0,1854	0,1939	0,1882	0,1148
28.13	Pompes et compresseurs	0,6654	0,4856	0,6069	0,3082
28.14	Articles de robinetterie	0,3446	0,4705	0,3856	0,2679
28.15	Engrenages, organes mécaniques de transmission	0,4783	0,3946	0,4511	0,4690
28.2	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	3,0431	3,0820	3,0556	3,2822
28.21	Fours et brûleurs	0,1141	0,0990	0,1091	0,1174
28.22	Matériel de levage et de manutention	0,7428	0,7668	0,7506	0,9034
28.23	Machines de bureau (sans ordinateurs et équipements périphériques)	0,0910	0,4603	0,2111	0,2277
28.24	Outils portatif à moteur incorporé	0,2203	0,1976	0,2129	0,2535
28.25	Equipements aérauliques et frigorifiques industriels	0,4019	0,6478	0,4819	0,5195
28.29	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	1,4730	0,9105	1,2900	1,2607
28.3	Machines agricoles et forestières	0,1348	0,3875	0,2170	0,3022
28.30.1	Tracteurs agricoles	— ⁵	0,1480	— ⁵	— ⁵
28.30.2	Autres machines agricoles et forestières	— ⁵	0,2395	— ⁵	— ⁵
28.4	Machines-outils	1,4462	0,7704	1,2263	0,7868
28.9	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	3,2636	1,8737	2,8113	2,1621
28.91	Machines pour la métallurgie	0,0954	... ⁶	0,0644	0,0332
28.92	Machines pour la construction	0,1572	0,5157	0,2738	0,3196
28.93	Machines pour l'industrie agro-alimentaire	0,5787	0,1703	0,4458	0,3548
28.94	Machines pour les industries textiles	0,4958	0,1882	0,3957	0,2953
28.95	Machines pour les industries du papier et du carton	0,2397	0,0583	0,1807	0,1214
28.96	Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	0,7265	0,1614	0,5426	0,6025
28.99	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	0,9703	0,7798	0,9083	0,4353
28.99.1	Machines d'imprimerie	0,1404	0,0769	0,1197	0,0546
28.99.2	Autres machines spécifiques à une autre branche d'activité	0,8299	0,7029	0,7886	0,3807
29	Véhicules automobiles, composants de véhicules	0,7692	8,3085	3,2224	4,2708
29.1	Automobiles et moteurs pour automobiles	... ⁶	7,3359	2,3870	3,6280
29.10.1	Automobiles et mobil-homes	... ⁶	6,4693	2,1050	3,1994
29.10.2	Véhicules utilitaires	... ⁶	0,8666	0,2820	0,4286
29.2	Carrosseries et remorques	0,1329	0,2165	0,1601	0,2434

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Structure et pondération des indices de prix (décembre 2015 = 100) (fin)

Code IPP/IPI	Description	Pondération en %			
		IPP ¹	IPI ²	IPOT ³	IPON ⁴
29.3	Composants de véhicules et accessoires	0,6363	0,7561	0,6753	0,3994
30	Autres moyens de transports	0,7188	1,9249	1,1112	1,1211
30.1	Construction navale	... ⁶	0,2453	0,0798	0,1213
30.12	Bateaux de plaisance	... ⁶	0,2453	0,0798	0,1213
30.3	Aéronefs	0,5597	... ⁶	0,3776	0,0672
30.9	Autres moyens de transports	0,1591	1,6796	0,6538	0,9326
30.91	Motocycles	... ⁶	0,9417	0,3064	0,4657
30.92	Bicyclettes et véhicules pour invalides	0,1591	0,7379	0,3474	0,4669
31	Meubles	0,8941	1,9412	1,2348	1,7601
31.01	Meubles de bureau et de magasin	0,2520	0,4745	0,3244	0,4608
31.02	Meubles de cuisine et de salle de bains	0,2881	0,3433	0,3061	0,4652
31.03	Matelas	0,0642	0,1535	0,0932	0,1417
31.09	Autres meubles	0,2898	0,9699	0,5111	0,6924
32	Autres produits	1,7495	3,3968	2,2855	1,9231
32.2	Instruments de musique	... ⁶	0,0695	0,0226	0,0344
32.3	Articles de sport	... ⁶	0,2932	0,0954	0,1450
32.4	Jeux et jouets	... ⁶	0,2637	0,0858	0,1304
32.5	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire, etc.	1,4412	2,3264	1,7293	1,2278
32.50.1	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire	0,5588	1,2117	0,7713	0,6148
32.50.2	Matériel orthopédique et prothétique	0,6816	0,8012	0,7205	0,4139
32.50.3	Produits odontotechniques	0,1535	0,0730	0,1273	0,0629
32.50.4	Lunettes, verres de lunettes et verres de contact	0,0473	0,2405	0,1102	0,1362
32.9	Autres produits	0,3083	0,4440	0,3524	0,3855
35	Production et distribution d'électricité et de gaz	3,4827	...⁶	2,3493	3,5712
35.1	Electricité	2,7607	... ⁶	1,8623	2,8306
35.10.1	Ménages	1,0699	... ⁶	0,7218	1,0971
35.10.2	Artisanat, commerce, industries, services	1,6908	... ⁶	1,1405	1,7335
35.2	Gaz	0,7220	... ⁶	0,4870	0,7406
35.20.1	Ménages	0,3236	... ⁶	0,2183	0,3318
35.20.2	Artisanat, commerce, industries, services	0,3984	... ⁶	0,2687	0,4088
38	Collecte des déchets, recyclage	1,2406	...⁶	0,8371	1,0830
38.1	Collecte des déchets	0,2763	... ⁶	0,1864	0,2578
38.11	Collecte des déchets non dangereux	0,2763	... ⁶	0,1864	0,2578
38.11.1	Vieux papier	0,2763	... ⁶	0,1864	0,2578
38.3	Récupération	0,9643	... ⁶	0,6507	0,8252
38.32	Recyclage de matériaux	0,9643	... ⁶	0,6507	0,8252
38.32.1	Gravier recyclé	0,1139	... ⁶	0,0769	0,1165
38.32.2	Ferraille et déchets de ferraille	0,8504	... ⁶	0,5738	0,7087
38.32.21	Ferraille	0,6783	... ⁶	0,4576	0,6120
38.32.22	Déchets et débris métalliques	0,1721	... ⁶	0,1162	0,0967

Source: OFS – IPP

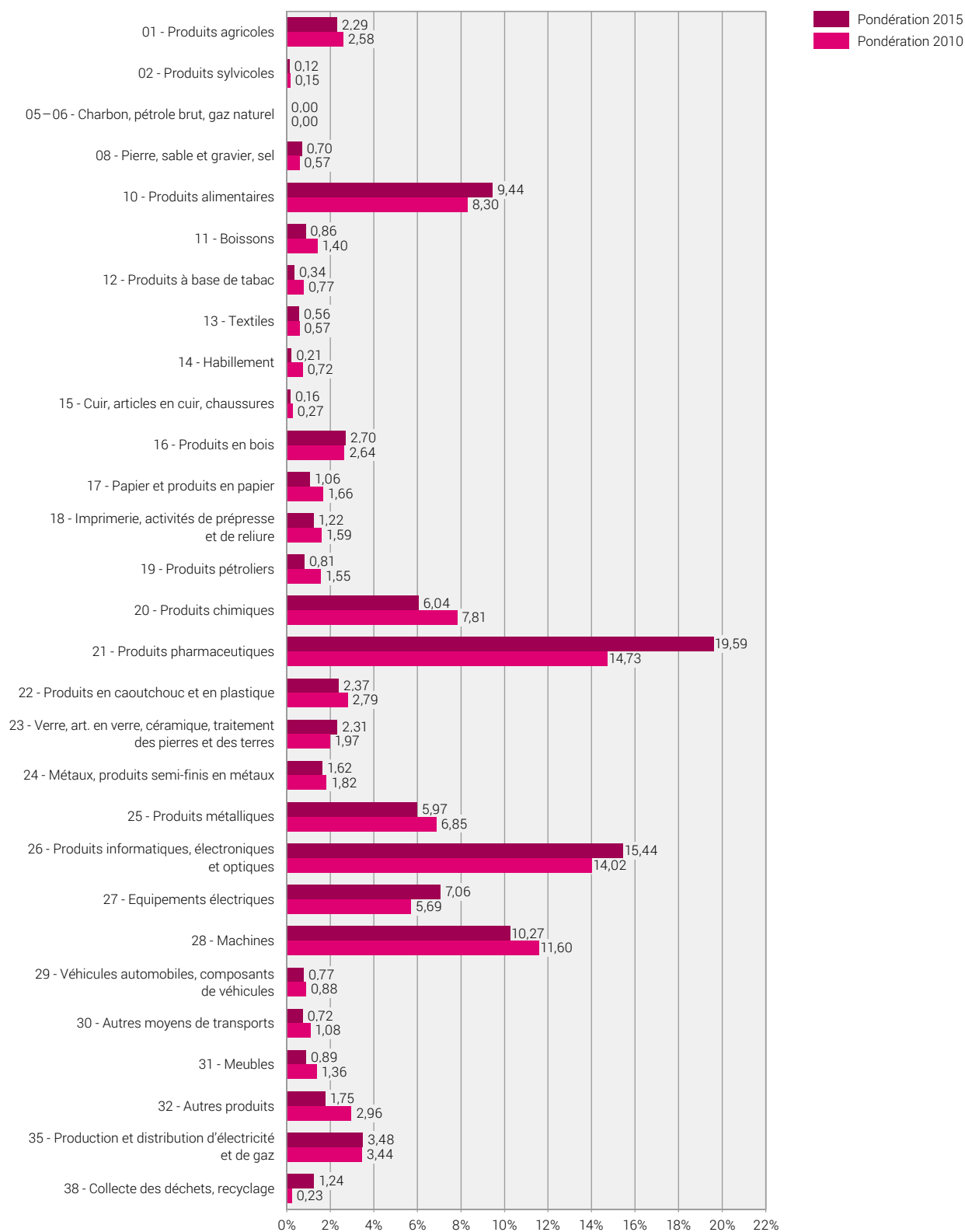
© OFS 2016

¹ IPP = Indice des prix à la production² IPI = Indice des prix à l'importation³ IPOT = Indice des prix de l'offre totale (total du marché intérieur, des exportations et des importations)⁴ IPON = Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur (total du marché intérieur et des importations)⁵ La position ne peut pas être publiée séparément⁶ Position non relevée

Annexe 2

**Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015:
Indice des prix à la production**

G 1

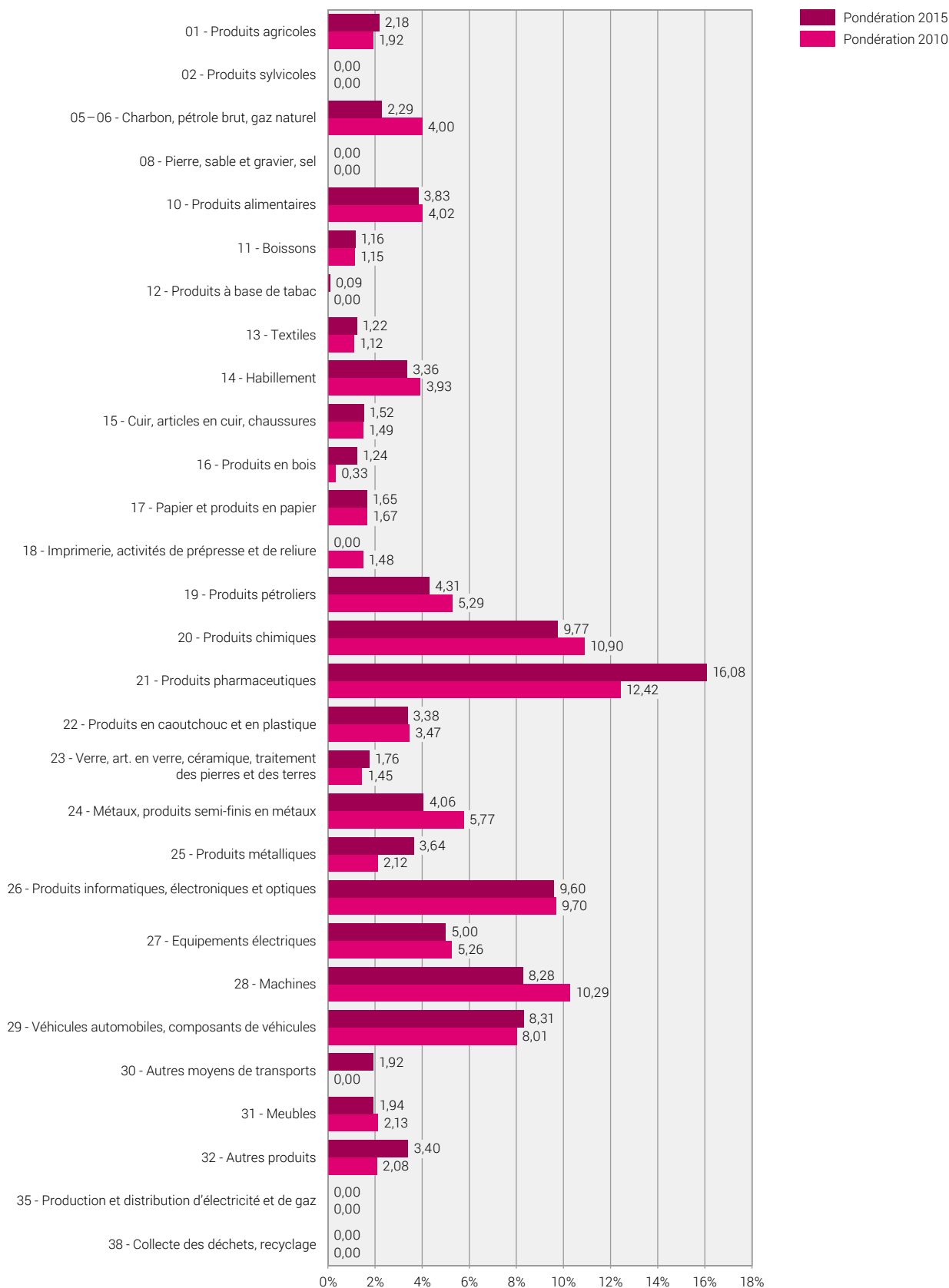


Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015: Indice des prix à l'importation

G 2

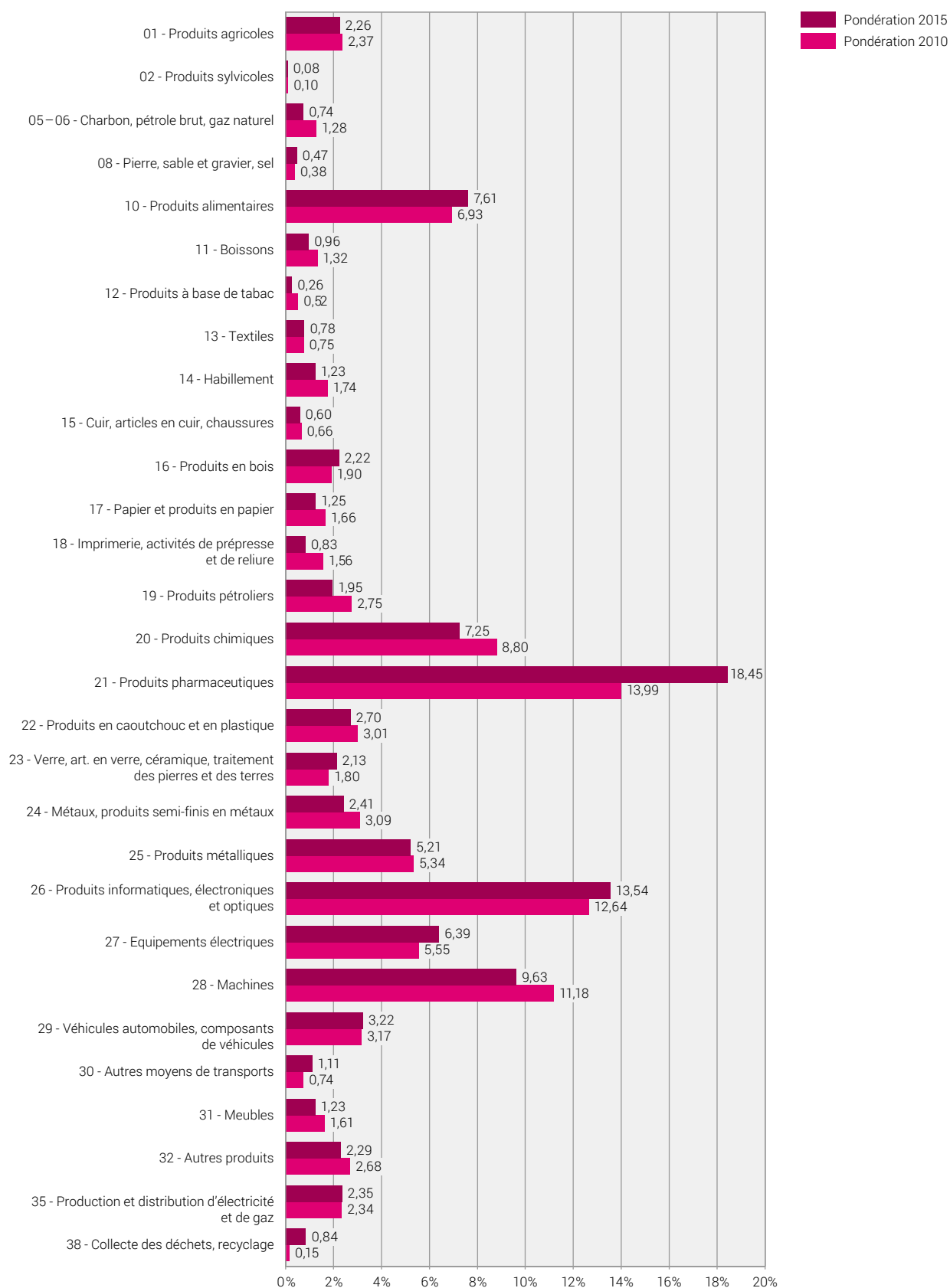


Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015: Indice des prix de l'offre totale

G 3

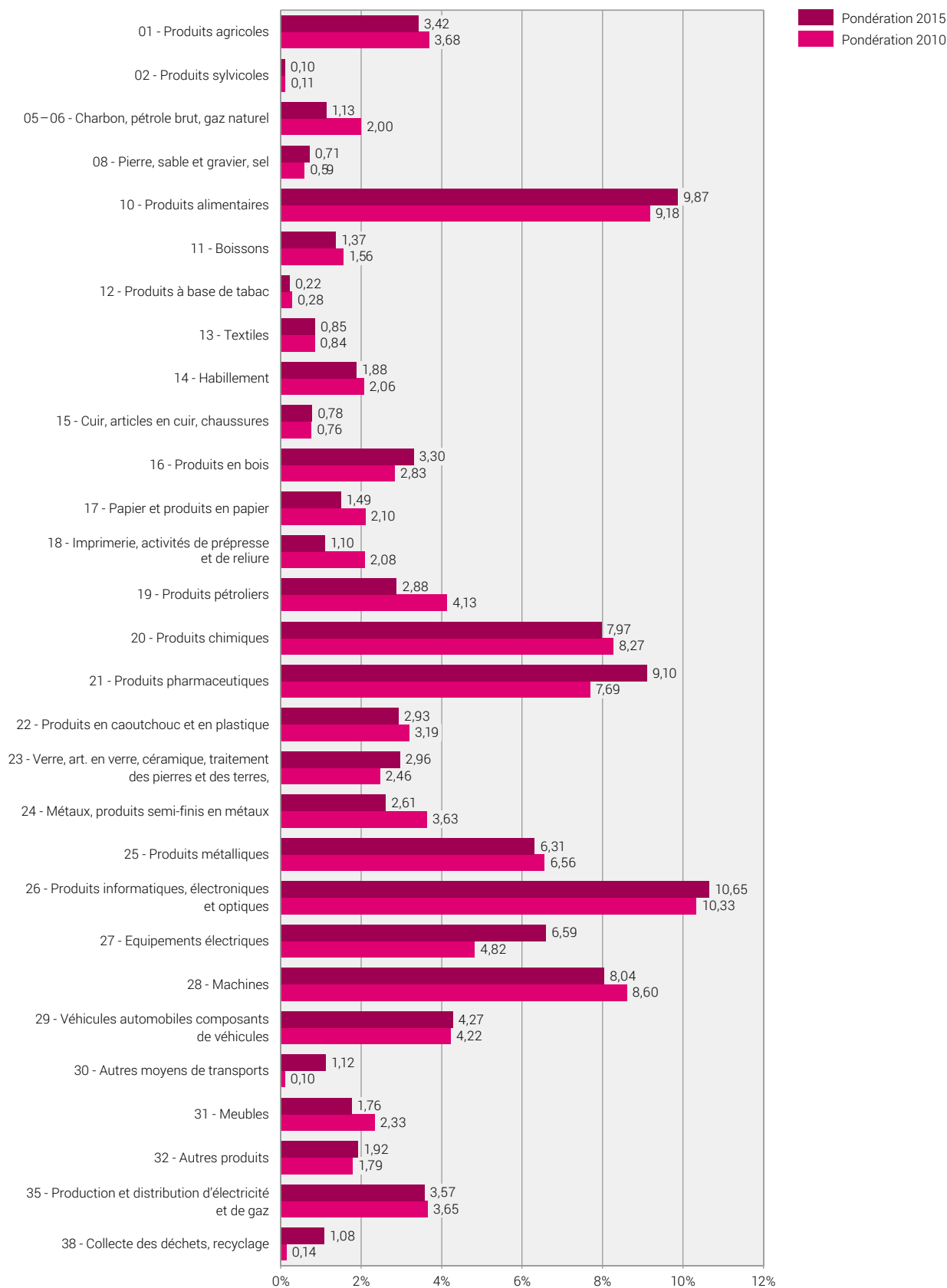


Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Comparaison entre les pondérations 2010 et 2015: Indice des prix de l'offre totale, marché intérieur

G 4



Source: OFS - IPP

© OFS 2016

Annexe 3

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 32)

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
10.11	Viande (sans volaille)	P	8.39	7.68	23.38	60.55
		I	1.86	8.76	27.72	61.66
		X	1.47	10.37	25.80	62.36
10.12	Volaille	P	1.61	5.79	27.32	65.28
		I	2.59	8.35	46.50	42.56
10.13	Produits à base de viande	P	11.09	22.83	15.41	50.67
		I	3.83	16.55	42.83	36.79
10.20	Poissons et produits de la pêche préparés	I	2.51	10.46	35.10	51.93
10.31	Produits à base de pommes de terre	P	0.57		99.43	
10.32	Jus de fruits et de légumes	P	12.94	24.45	62.61	
		I	4.86	13.98	48.48	32.68
10.39	Autres fruits et légumes transformés	P	10.58	35.10	54.32	
		I	7.07	17.33	44.38	31.22
10.41	Huiles et graisses (sans margarine)	P	9.80		90.20	
		I	5.91	11.79	26.75	55.55
10.51	Produits laitiers (sans glaces)	P	25.21	15.81	16.50	42.48
		I	3.04	11.51	28.49	56.96
		X	0.61	2.90	13.53	82.96
10.52	Glaces	P	13.72	6.49		79.79
10.61	Produits de meunerie	P	19.03	26.43	54.54	
		I	7.56	18.29	51.41	22.74
		X	1.39	3.58	16.76	78.27
10.62	Produits amylacés	P	4.49	45.16	50.35	
		I	10.07	28.04	52.51	9.38
10.71	Produits de boulangerie (sans pâtisserie de conservation)	P	14.64	50.48	16.77	18.11
		I	10.51	30.35	43.95	15.19
		X	3.65	19.54	76.81	
10.72	Pâtisserie de conservation	P	4.51	14.80	58.97	21.72
		I	8.76	24.74	43.69	22.81
		X	1.61	6.99	41.04	50.36
10.73	Pâtes alimentaires	P	9.89	16.87	14.60	58.64
		I	13.93	30.71	55.36	
		X	2.98	7.90	89.12	
10.81	Sucre	P	2.43		14.79	82.78
		I	7.18	20.55	31.33	40.94
10.82	Sucreries (sans pâtisserie de conservation)	P	4.10	9.48	34.49	51.93
		I	6.37	12.85	32.51	48.27
		X	0.84	3.28	16.94	78.94
10.83	Café et thé transformés	P	6.91	14.91	15.90	62.28
		I	7.25	13.81	27.11	51.83
		X	0.15	0.49	3.20	96.16

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
10.84	Condiments et assaisonnements	P	9.45	11.98	78.57	
		I	11.22	23.42	48.41	16.95
		X	2.90	14.82	38.34	43.94
10.85	Plats préparés	P	6.21	4.26	38.43	51.10
		I	13.32	19.77	41.21	25.70
10.86	Aliments homogénéisés et diététiques	X	0.12	0.75	1.41	97.72
10.89	Autres produits alimentaires	P	5.89	8.91	25.58	59.62
		I	11.64	21.38	43.72	23.26
		X	1.42	7.62	26.68	64.28
10.91	Aliments pour animaux de ferme	P	14.96	35.62	23.70	25.72
		I	19.72	55.25	25.03	
10.92	Aliments pour animaux de compagnie	I	3.94	9.07	41.62	45.37
11.01	Boissons alcooliques distillées	P	31.18	34.27	34.55	
		I	6.96	13.51	40.14	39.39
11.02	Vin (de raisin)	P	32.35	48.29	19.36	
		I	6.24	13.92	36.79	43.05
		X	5.76	14.85	35.31	44.08
11.05	Bière	P	12.33	22.50	29.04	36.13
		I	6.87	17.67	35.97	39.49
11.07	Boissons rafraîchissantes, eaux minérales naturelles	P	3.06	13.51	17.35	66.08
		I	6.95	17.78	40.31	34.96
12.00	Produits à base de tabac	P	0.22	3.58	9.93	86.27
		I	4.91	6.33	14.61	74.15
		X	0.16	0.33	3.33	96.18
13.10	Fils et fibres textiles	I	11.02	28.48	43.79	16.71
13.20	Tissus	I	13.23	18.35	27.86	40.56
		X	1.98	6.60	25.09	66.33
13.92	Articles textiles confectionnés (sans habillement)	P	32.73	43.44	23.83	
		I	22.09	26.02	43.73	8.16
		X	11.84	24.80	45.05	18.31
13.93	Tapis	I	27.96	33.18	38.86	
		X	3.36	3.08	24.03	69.53
13.95	Non-tissés, sauf habillement	I	14.79	33.08	45.78	6.35
13.96	Textiles techniques et industriels	I	24.45	32.64	28.91	14.00
		X	2.48	8.32	17.01	72.19
14.11	Vêtements en cuir	I	32.12	33.92	33.96	
14.12	Vêtements de travail	P	21.33	34.10	44.57	
		I	18.71	22.39	42.49	16.41
14.13	Vêtements de dessus	P	43.91	12.91	11.58	31.60
		I	13.97	19.02	32.93	34.08

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 32) (suite)

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
14.14	Sous-vêtements	I	13.70	17.20	40.16	28.94
14.19	Autres vêtements et accessoires	I	18.01	23.47	39.10	19.42
14.31	Articles chaussants à mailles	I	11.49	24.58	48.56	15.37
14.39	Autres articles à mailles	I	16.23	21.46	33.91	28.40
15.11	Cuir	I	10.93	24.35	35.21	29.51
15.12	Articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie	I	13.64	22.25	38.47	25.64
		X	4.71	10.83	28.51	55.95
15.20	Chaussures	P	6.51	22.80	11.99	58.70
		I	10.18	17.12	38.49	34.21
		X	3.89	6.74	26.88	62.49
16.10	Sciage et rabotage du bois	P	43.71	40.27	16.02	
16.21	Panneaux de bois	P	4.44	19.40	34.82	41.34
		I	12.81	22.55	49.93	14.71
		X	1.03	1.64	6.46	90.87
16.22	Parquet	P	19.42	29.64	50.94	
		I	18.06	21.28	42.23	18.43
		X	3.81	1.26		94.93
16.23	Menuiserie de bâtiment, aménagement intérieur	P	44.87	41.47	11.96	1.70
		I	26.81	29.94	31.25	12.00
		X	19.22	19.59	35.22	25.97
16.24	Emballages en bois	P	14.52	25.82	59.66	
		X	42.98	46.51	10.51	
16.29	Objets divers en bois, liège, vannerie, sparterie	I	28.35	35.83	32.55	3.27
17.11	Pâte à papier	I	1.50	3.09	37.12	58.29
17.12	Papier et carton	P	2.12	9.00	49.48	39.40
		I	6.15	16.86	37.40	39.59
		X	0.73	1.61	3.05	94.61
17.21	Emballages en papier et carton, papier ondulé	P	2.91	11.05	59.09	26.95
		I	18.38	33.81	37.28	10.53
		X	3.92	7.34	17.19	71.55
17.22	Articles en papier et en ouate de cellulose à usage sanitaire et domestique	P	1.55	11.37	49.06	38.02
		I	6.25	13.94	50.11	29.70
		X	1.26	3.71	12.46	82.57
17.23	Articles de papeterie et de bureau en papier et carton	P	5.91	16.01	78.08	
		I	36.29	38.64	25.07	
17.29	Autres articles en papier et carton	P	5.37	33.01	39.08	22.54
		I	30.86	37.90	31.24	
		X	11.27	18.75	54.31	15.67
18.11	Imprimerie de journaux	P	2.41	15.72	68.45	13.42

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
18.12	Autre imprimerie	P	25.98	39.02	30.20	4.80
		X	1.42	5.87	6.83	85.88
18.13	Activités de prépresse	P	35.42	29.75	17.05	17.78
		X	1.42	5.87	6.83	85.88
18.14	Reliure	P	29.08	30.74	40.18	
19.20	Produits pétroliers	P	2.48	8.03	42.60	46.89
		I	0.30	0.95	6.32	92.43
		X	0.82	2.05	10.21	86.92
20.11	Gaz industriels	P	2.38	7.19	40.62	49.81
20.12	Colorants et pigments	I	4.91	15.04	24.81	55.24
		X	0.75	1.70	8.70	88.85
20.13	Autres produits chimiques inorganiques de base	I	4.47	12.48	27.42	55.63
		X	0.81	2.75	10.14	86.30
20.14	Autres produits chimiques organiques de base	P	1.01	2.96	8.90	87.13
		I	0.70	2.33	6.48	90.49
		X	0.11	0.47	2.09	97.33
20.15	Engrais et produits azotés	I	9.81	19.83	30.11	40.25
20.16	Matières plastiques de base	P	5.46	22.12	25.46	46.96
		I	3.73	12.28	43.28	40.71
		X	1.13	3.75	11.30	83.82
20.17	Caoutchouc synthétique sous formes primaires	I	5.52	18.08	76.40	
20.20	Pesticides et autres produits agrochimiques	P	1.18	4.58	19.01	75.23
		I	7.81	16.42	37.50	38.27
		X	0.25	1.06	4.64	94.05
20.30	Peintures, vernis, encres et mastics	P	2.95	19.37	47.17	30.51
		I	13.44	24.57	43.61	18.38
		X	0.77	2.38	9.56	87.29
20.41	Savons, détergents et produits d'entretien	P	7.38	24.19	59.31	9.12
		I	14.56	28.15	38.26	19.03
		X	4.14	14.02	45.22	36.62
20.42	Produits pour la toilette et parfums	P	7.67	16.57	32.40	43.36
		I	7.42	13.89	34.57	44.12
		X	1.58	5.74	23.90	68.78
20.51	Produits explosifs	P	8.83	7.85	83.32	
		I	11.41	23.01	65.58	
20.52	Colles	P	0.83	22.39	16.00	60.78
		I	20.84	31.03	37.20	10.93
		X	1.84	4.53	19.33	74.30
20.53	Huiles essentielles	P	1.82	3.02	12.92	82.24
		I	4.23	12.63	20.92	62.22
		X	0.16	0.72	2.63	96.49

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 32) (suite)

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
20.59	Autres produits chimiques	P	3.88	10.08	38.90	47.14
		I	10.85	23.25	38.57	27.33
		X	1.98	6.34	23.75	67.93
20.60	Fibres artificielles ou synthétiques	I	7.50	22.56	69.94	
21.10 ¹	Produits pharmaceutiques de base	P	1.06	1.80	14.97	82.17
		I	5.20	13.93	5.96	74.91
		X	1.97	7.79	19.16	71.08
21.20 ¹	Préparations pharmaceutiques	P	0.98	3.20	15.08	80.74
		I	4.52	7.19	21.08	67.21
		X	0.89	2.93	10.49	85.69
22.11	Pneus	I	3.23	9.08	25.77	61.92
22.19	Autres articles en caoutchouc	P	8.66	13.15	49.39	28.80
		I	19.19	33.37	39.28	8.16
		X	5.65	13.60	27.41	53.34
22.21	Plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	P	5.98	19.94	53.93	20.15
		I	11.73	24.74	41.59	21.94
		X	1.61	4.20	17.48	76.71
22.22	Emballages en matières plastiques	P	2.37	17.83	57.72	22.08
		I	15.81	30.32	47.18	6.69
		X	3.25	7.36	22.00	67.39
22.23	Éléments en matières plastiques pour la construction	P	8.27	22.90	33.58	35.25
		I	27.03	30.53	24.75	17.69
		X	7.56	13.88	39.43	39.13
22.29	Autres articles en matières plastiques	P	8.55	31.34	48.16	11.95
		I	23.02	36.29	34.79	5.90
		X	4.79	12.57	34.15	48.49
23.11/ 23.12	Verre plat et verre plat travaillé	P	3.92	15.79	55.23	25.06
		I	21.98	30.22	36.85	10.95
		X	3.91	6.05	44.32	45.72
23.13	Verre creux	P	9.83	13.13	77.04	
		I	20.22	30.48	35.16	14.14
23.14	Fibres de verre et produits en fibres de verre	P	8.76	17.51	73.73	
		I	18.88	33.06	37.95	10.11
23.19	Autres produits en verre	I	27.68	33.64	33.97	4.71
23.31	Carreaux en céramique	I	20.04	33.07	32.04	14.85
23.32	Briques et tuiles en terre cuite	P	6.03	27.42	66.55	
23.41	Articles céramiques à usage domestique ou ornemental	P	70.91	29.09		
		I	36.15	42.92	20.93	
		X	26.41	58.06	15.53	
23.42	Appareils sanitaires en céramique	P	13.83	21.35	64.82	
		I	31.93	22.08	45.99	
		X	12.31	27.57	60.12	

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

¹ Pour les importations et les exportations, les valeurs-seuils ont été multipliées par 100 (voir chapitre 2.3.2).

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
23.43	Isolateurs et pièces isolantes en céramique	P	100			
		I	14.41	38.12	47.47	
		X	5.43	10.59	13.04	70.94
23.49	Autres produits céramiques	P	46.76	53.24		
		I	44.4	26.27	29.33	
		X	22.57	15.37	62.06	
23.51	Ciment	P	0.82	3.93	24.76	70.49
		I	12.84	29.21	38.30	19.65
23.61	Produits en béton pour la construction	P	6.52	31.71	50.45	11.32
		I	37.93	40.80	21.27	
23.62	Produits en plâtre pour la construction	P	8.82		91.18	
		I	22.66	29.66	42.00	5.68
23.63	Béton frais (béton prêt à l'emploi)	P	17.35	49.28	33.37	
23.64	Mortier et autres bétons (bétons secs)	P	9.53	26.80	63.67	
23.65	Ouvrages en fibre-ciment	P	0.07	7.73	11.17	81.03
23.70	Pierres de taille façonnées	P	42.02	47.92	10.06	
		I	33.35	36.67	29.98	
23.91	Produits abrasifs	P	2.38	10.66		86.96
		I	20.91	30.96	48.13	
		X	1.83	4.86	10.38	82.93
23.99	Autres produits minéraux non métalliques	P	12.91	41.29	22.90	22.90
		I	22.29	41.12	36.59	
24.10	Acier	P	0.72	7.60	28.31	63.37
		I	3.16	9.59	28.27	58.98
		X	1.57	4.45	10.26	83.72
24.20	Tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier	P	6.29	18.16	25.41	50.14
		I	10.14	21.27	30.17	38.42
		X	1.93	5.18	13.63	79.26
24.31	Acier étiré à froid	I	10.89	29.24	55.04	4.83
24.32	Feuillards laminés à froid	I	6.10	21.11	52.91	19.88
24.33	Acier profilé à froid	I	32.19	37.83	24.00	5.98
24.34	Fils tréfilés	I	5.94	23.66	48.01	22.39
24.42	Produits en aluminium	P	3.59	13.01	7.58	75.82
		I	5.49	12.71	22.71	59.09
		X	0.93	2.99	6.23	89.85
24.43	Plomb, zinc et étain	I	7.86	24.25	50.35	17.54
24.44	Cuivre	I	3.34	10.94	26.24	59.48
		X	5.24	15.26	35.14	44.36
24.45	Autre métaux non ferreux	I	8.05	20.06	47.23	24.66
24.51	Fonderie de fonte	P	3.01	15.50	61.61	19.88

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 32) (suite)

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
24.53	Fonderie de métaux légers	P	4.07	12.45	53.89	29.59
25.11	Structures métalliques / Constructions en acier	X	8.63	19.21	30.93	41.23
		P	20.35	44.36	27.77	7.52
		I	28.19	36.30	29.55	5.96
25.12	Portes et fenêtres en métal	P	19.94	43.92	20.80	15.34
		I	31.71	34.97	20.39	12.93
25.21	Chaudières et radiateurs pour le chauffage central	P	5.51	25.69	68.80	
		I	8.60	14.38	48.48	28.54
		X	1.37	3.54	17.42	77.67
25.29	Autres réservoirs, citernes et conteneurs métalliques	P	20.35	48.38	31.27	
		I	26.81	43.17	30.02	
25.50	Pièces forgées	P	4.50	20.15	58.77	16.58
25.61	Traitement et revêtement des métaux	P	17.06	44.76	32.30	5.88
25.62	Mécanique générale	P	32.67	41.54	24.64	1.15
25.71	Coutellerie	P	3.47	3.02	22.15	71.36
		I	20.76	26.34	47.13	5.77
		X	2.52	3.84	5.12	88.52
25.72	Serrures et ferrures	P	5.48	11.92	55.86	26.74
		I	15.52	30.93	33.10	20.45
		X	4.02	11.33	35.75	48.90
25.73	Outillage	P	11.29	26.20	48.48	14.03
		I	10.90	24.00	38.81	26.29
		X	2.32	8.30	23.21	66.17
25.92	Emballages métalliques	P	3.57	9.49	67.72	19.22
		I	4.33	10.28	13.31	72.08
		X	2.76	12.93	29.88	54.43
25.93	Articles en fils métalliques, chaînes et ressorts	P	6.10	23.13	53.12	17.65
		I	20.19	36.12	26.11	17.58
		X	4.07	10.11	31.55	54.27
25.94	Vis et boulons	P	2.02	7.76	16.81	73.41
		I	13.72	24.19	36.17	25.92
		X	1.93	6.48	16.45	75.14
25.99	Autres produits métalliques	P	14.22	35.76	38.51	11.51
		I	19.28	32.45	38.55	9.72
		X	4.99	12.87	37.59	44.55
26.11	Composants électroniques	P	3.70	11.01	34.51	50.78
		I	7.36	16.51	29.72	46.41
		X	2.40	8.69	27.05	61.86
26.12	Cartes électroniques assemblées	P	11.19	40.30	48.51	
		I	12.56	27.06	46.03	14.35
		X	1.84	4.86	17.92	75.38

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en %

P = IPP marché intérieur

I = IPI

X = IPP exportations

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
26.20	Ordinateurs et équipements périphériques	P	15.49	27.95	56.56	
		I	7.22	10.63	16.17	65.98
		X	9.66	20.28	34.10	35.96
26.30	Equipements de communication	P	5.76	10.56	54.69	28.99
		I	5.62	9.84	19.33	65.21
		X	4.26	11.48	27.00	57.26
26.40	Produits électroniques grand public	I	7.74	12.70	27.01	52.55
		X	10.03	18.75	33.32	37.90
26.51	Instruments et appareils de mesure et de contrôle	P	4.70	12.90	34.25	48.15
		I	11.80	25.25	36.96	25.99
		X	1.78	5.51	17.76	74.95
26.52	Montres	P	3.05	10.09	25.10	61.76
		I	2.32	6.38	21.23	70.07
		X	0.16	0.78	3.09	95.97
26.60	Equipements d'irradiation médicale, électro-médicaux et électro-thérapeutiques	P	2.06	9.25	28.08	60.61
		I	7.41	20.56	35.89	36.14
		X	0.51	1.53	5.53	92.43
26.70	Matériels optiques et photographiques	P	3.38	19.43	24.31	52.88
		I	10.39	17.42	25.20	46.99
		X	2.91	6.62	25.86	64.61
27.11	Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	P	1.27	4.80	10.12	83.81
		I	10.20	22.29	37.08	30.43
		X	1.49	4.37	11.80	82.34
27.12	Matériel de distribution et de connexion électrique	P	19.34	31.05	49.61	
		I	10.13	20.64	33.91	35.32
		X	1.40	4.28	13.79	80.53
27.20	Piles et accumulateurs électriques	I	12.46	26.99	36.88	23.67
		X	4.45	9.61	23.53	62.41
27.31	Câbles de fibres optiques	P	17.75	82.25		
		I	11.98	15.35	29.24	43.43
27.32	Autres fils et câbles électroniques ou électriques	P	2.28	9.63	8.17	79.92
		I	11.21	23.19	43.92	21.68
		X	1.85	5.78	7.53	84.84
27.33	Matériel d'installation électrique	P	0.76	17.56	13.03	68.65
		I	15.86	25.42	42.57	16.15
		X	1.97	4.81	13.01	80.21
27.40	Appareils d'éclairage électrique	P	16.01	39.48	29.65	14.86
		I	22.02	26.28	35.31	16.39
		X	12.56	21.58	42.97	22.89
27.51	Appareils électroménagers	P	2.51	10.11	26.60	60.78
		I	11.05	11.91	22.89	54.15
		X	2.44	5.76	18.56	73.24

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en %

P = IPP marché intérieur

I = IPI

X = IPP exportations

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 32) (suite)

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
			< 10	< 50	< 250	≥ 250
			< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
27.90	Autres matériels et appareils électriques	P	7.25	17.00	35.86	39.89
		I	16.67	33.40	40.04	9.89
		X	2.57	8.29	20.62	68.52
28.11	Moteurs et turbines	P	0.95	4.30	22.74	72.01
		I	2.45	7.41	18.81	71.33
		X	0.54	1.68	6.28	91.50
28.12	Equipements hydrauliques et pneumatiques	P	4.19	56.03	39.78	
		I	16.77	26.82	41.76	14.65
		X	2.72	8.47	26.56	62.25
28.13	Pompes et compresseurs	P	2.00	10.52	30.14	57.34
		I	15.18	27.30	33.95	23.57
		X	1.49	3.94	11.76	82.81
28.14	Articles de robinetterie	P	2.66	17.03	56.47	23.84
		I	14.09	23.59	46.11	16.21
		X	1.83	6.42	24.54	67.21
28.15	Engrenages, organes mécaniques de transmission	P	4.09	18.54	44.51	32.86
		I	11.29	24.15	44.98	19.58
		X	2.84	9.82	34.72	52.62
28.21	Fours et brûleurs	P	25.33	44.36	30.31	
		I	17.61	35.74	33.12	13.53
		X	3.77	13.63	48.05	34.55
28.22	Matériel de levage et de manutention	P	3.10	12.88	29.51	54.51
		I	11.09	26.25	30.68	31.98
		X	3.22	8.99	26.89	60.90
28.23	Machines de bureau (à l'exception des ordinateurs et équipements périphériques)	I	6.23	12.55	31.48	49.74
		X	3.92	10.96	36.63	48.49
28.24	Outils portatif à moteur incorporé	P	1.60	6.74	11.33	80.33
		I	7.84	14.06	31.77	46.33
		X	2.29	5.32	18.03	74.36
28.25	Equipements aérauliques et frigorifiques industriels	P	7.35	36.37	56.28	
		I	15.70	31.04	39.26	14.00
		X	3.74	11.78	27.88	56.60
28.29	Autres machines non spécifiques à une branche d'activité	P	6.84	23.15	54.78	15.23
		I	14.19	30.44	38.92	16.45
		X	2.23	7.20	25.38	65.19
28.30	Machines agricoles et forestières	P	19.16	32.45	48.39	
		I	12.82	23.07	25.46	38.65
		X	21.08	26.17	36.27	16.48
28.40	Machines-outils	P	4.79	18.70	46.16	30.35
		I	12.42	35.39	40.42	11.77
		X	1.89	5.15	16.81	76.15
28.91	Machines pour la métallurgie	P	4.86	42.83	52.31	
		X	0.99	2.27	21.03	75.71

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
			< 10	< 50	< 250	≥ 250
			< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
28.92	Machines pour la construction	P	10.79	25.38	31.30	32.53
		I	8.10	21.76	29.09	41.05
		X	6.40	16.36	44.45	32.79
28.93	Machines pour l'industrie agro-alimentaire	P	3.49	11.90	28.28	56.33
		I	18.35	30.69	38.42	12.54
		X	1.07	3.20	11.67	84.06
28.94	Machines pour les industries textiles	P	2.63	13.37	42.39	41.61
		I	9.13	19.97	30.98	39.92
		X	0.99	3.49	11.09	84.43
28.95	Machines pour les industries du papier et du carton	P	0.63	5.21	14.56	79.60
		I	15.01	39.21	45.78	
		X	1.18	4.73	12.18	81.91
28.96	Machines pour le travail du caoutchouc ou des plastiques	P	5.76	16.90	37.64	39.70
		I	9.37	33.91	38.13	18.59
		X	1.33	5.46	17.28	75.93
28.99	Machines spécifiques à une autre branche d'activité	P	10.20	20.27	37.92	31.61
		I	17.33	34.81	43.04	4.82
		X	2.90	6.94	22.75	67.41
29.10	Automobiles et moteurs pour automobiles	I	5.11	5.05	8.87	80.97
29.20	Carrosseries et remorques	P	12.95	43.55	32.01	11.49
		I	18.39	35.72	30.07	15.82
29.30	Composants de véhicules et accessoires	P	8.08	12.22	32.91	46.79
		X	1.33	3.44	13.10	82.13
29.31	Composants électriques et électroniques pour véhicules	I	9.71	28.33	54.06	7.90
29.32	Autres composants pour véhicules	I	9.68	15.13	30.55	44.64
30.12	Bateaux de plaisance	I	18.40	40.20	41.40	
30.30	Aéronefs	P	1.02	3.69	7.27	88.02
		X	0.43	1.65	10.51	87.41
30.91	Motocycles	I	11.62	14.38	24.64	49.36
30.92	Bicyclettes et véhicules pour invalides	P	11.77	19.13	69.10	
		I	13.74	20.28	38.56	27.42
		X	4.78	8.43	19.64	67.15
31.01	Meubles de bureau et de magasin	P	4.51	23.90	63.13	8.46
		I	43.62	29.65	23.55	3.18
		X	21.11	25.90	33.52	19.47
31.02	Meubles de cuisine et de salle de bains	P	20.32	50.17	29.51	
		I	47.65	30.93	17.66	3.76
31.03	Matelas	P	7.97	22.15	69.88	
		I	24.79	20.66	54.55	

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

Poids des classes de taille des fournisseurs de prix pour l'indice des prix à la production et à l'importation (industrie: NOGA 10 – 32) (fin)

NOGA	Description		Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4
	Marché intérieur (EPT)		< 10	< 50	< 250	≥ 250
	import, export (CHF)		< 100'000	< 1 Mio	< 10 Mio	≥ 10 Mio
31.09	Autres meubles	P	26.18	40.02	33.80	
		I	37.26	28.67	28.16	5.91
		X	11.29	15.21	21.46	52.04
32.20	Instruments de musique	I	31.76	23.35	39.63	5.26
32.30	Articles de sport	I	22.98	29.03	37.87	10.12
32.40	Jeux et jouets	I	17.81	23.29	47.90	11.00
32.50	Instruments et fournitures à usage médical et dentaire, etc.	P	23.44	18.41	20.66	37.49
		I	6.66	12.48	27.60	53.26
		X	0.64	2.19	8.28	88.89
32.91	Balais et brosses	P	2.39	20.36	14.36	62.89
		I	30.44	38.63	30.93	
		X	2.45	4.97	15.49	77.09
32.99	Autres produits	P	19.85	21.91	37.12	21.12
		I	26.26	34.11	35.21	4.42
		X	7.31	14.96	21.10	56.63

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Toutes les valeurs indiquées en % P = IPP marché intérieur I = IPI X = IPP exportations

Annexe 4

Exemple de calcul de l'indice des prix à la production et à l'importation

Les explications et les tableaux qui suivent donnent un aperçu des différents niveaux de calcul de l'indice des prix à la production¹. Les règles de calcul sont les mêmes pour l'indice des prix à l'importation.

L'exemple de calcul hypothétique illustre le processus. Dans l'exemple, la base de l'indice est décembre 2015 = 100, la période de relevé est avril 2016 et la pondération, déterminée pour la période de base, reste constante.

Les annotations suivantes sont utilisées dans l'exemple:

I = indice calculé

i = position d'indice i , où $i = 1, \dots, 5$

b = fournisseur de prix b dans la position d'indice i

p_j^t = prix individuel j à la période t dans la position d'indice i ,
où $j = 1, \dots, 6$

h = classe de taille h dans la position d'indice i , où $h = 1, 2, 3$

g_h = poids de la classe de taille h

g_i = poids de la position d'indice i

t = période t ; où $t = t_0$ (période de base (indice = 100)),
 $t = t_e$ (période de relevé)

1. Présentation des données utilisées dans l'exemple

Prix individuels et leur structure dans la position d'indice 1¹

Fournisseurs de prix	Nombre d'équivalents plein temps du fournisseur de prix b	Classe de taille h		Prix individuels p_j^t		
				déc. 2015 = t_0	...	avr. 2016 = t_e
Fournisseur b_1	9	1	p_1^t	fr. 72.–	...	fr. 72.–
Fournisseur b_2	5	1	p_2^t	fr. 88.–	...	fr. 85.–
			p_3^t	fr. 80.–	...	fr. 79.–
Fournisseur b_3	40	2	p_4^t	fr. 75.–	...	fr. 77.–
Fournisseur b_4	30	2	p_5^t	fr. 73.–	...	fr. 74.–
Fournisseur b_5	100	3	p_6^t	fr. 84.–	...	fr. 86.–

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ Dans l'exemple, les données et les calculs jusqu'à l'agrégation intermédiaire ne sont présentés que pour la position d'indice 1.

¹ L'exemple de calcul montre le cas réel le plus simple où la position d'indice coïncide avec une position NOGA 2. Dans la plupart des cas une position NOGA 2 comprend plusieurs positions d'indice.

Classes de taille et leurs poids dans la position d'indice 1

Classe de taille h	Limites de la classe h en équivalents plein temps (EPT)	Total des EPT de la classe h	Poids g_h de la classe de taille h
1	< 10	1 500	$g_1 = \frac{1\,500}{12\,000} \times 100 = 12,50\%$
2	≥ 10 ; < 50	7 000	$g_2 = \frac{7\,000}{12\,000} \times 100 = 58,33\%$
3	≥ 50	3 500	$g_3 = \frac{3\,500}{12\,000} \times 100 = 29,17\%$

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

où

$$\sum_{h=1}^3 g_h = 100\%$$

Poids des positions d'indice

Position d'indice i	Valeur brute de la production (VBP) en CHF	Poids g_i de la positions d'indice i
1	1 050 000	$g_1 = \frac{1\,050\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 42\%$
2	375 000	$g_2 = \frac{375\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 15\%$
3	600 000	$g_3 = \frac{600\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 24\%$
4	125 000	$g_4 = \frac{125\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 5\%$
5	350 000	$g_5 = \frac{350\,000}{2\,500\,000} \times 100 = 14\%$

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

où

$$\sum_{i=1}^5 g_i = 100\%$$

2. Calcul des indices individuels dans la position d'indice 1

A ce stade chaque prix communiqué est transformé en indice individuel qui prend la valeur de 100 points au mois de base (décembre 2015 = 100).

L'indice individuel du prix p_j pour la période t se définit comme suit:

$$I_j^t = \frac{p_j^t}{p_j^{t_0}} \times 100$$

Fournisseur		Prix individuels I_j^t		
		déc. 2015 = t_0	...	avr. 2016 = t_e
Fournisseur b_1	p_1^t	100,0	...	$\frac{72}{72} \times 100 = 100,00$
Fournisseur b_2	p_2^t	100,0	...	$\frac{85}{88} \times 100 = 96,59$
	p_3^t	100,0	...	$\frac{79}{80} \times 100 = 98,75$
Fournisseur b_3	p_4^t	100,0	...	$\frac{77}{75} \times 100 = 102,67$
Fournisseur b_4	p_5^t	100,0	...	$\frac{74}{73} \times 100 = 101,37$
Fournisseur b_5	p_6^t	100,0	...	$\frac{86}{84} \times 100 = 102,38$

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

3. Agrégation de base

Le pas suivant consiste à effectuer le calcul de l'agrégation de base; la moyenne géométrique des indices individuels I_j^t est calculée pour chaque classe de taille h .

$$I_h^t = \left[\prod_{j=y}^z \left(\frac{p_j^t}{p_j^{t_0}} \right) \right]^{\frac{1}{z-y+1}}$$

où

$h = 1$ et $y = 1$ et $z = 3$

$h = 2$ et $y = 4$ et $z = 5$

$h = 3$ et $y = 1$ et $z = 6$

Classe de taille	Agrégation de base I_h^t		
	déc. 2015 = t_0	...	avr. 2016 = t_e
1	$(100 \times 100 \times 100)^{1/3} = 100$		$(100 \times 96,59 \times 98,75)^{1/3} = 98,44$
2	$(100 \times 100)^{1/2} = 100$		$(102,67 \times 101,37)^{1/2} = 102,02$
3	$100^1 = 100$		$102,38^1 = 102,38$

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

4. Agrégation intermédiaire

Les indices résultant de l'agrégation de base sont agrégés à l'aide de la moyenne arithmétique pondérée au niveau de la position d'indice.

$$I_i^t = \frac{\sum_{h=1}^3 g_h I_h^t}{\sum_{h=1}^3 g_h}$$

Position d'indice	Agrégation de base I_h^t		
	déc. 2015 = t_0	...	avr. 2016 = t_e
1	$\frac{(12,50 \times 100) + (58,33 \times 100) + (29,17 \times 100)}{(12,50 + 58,33 + 29,17)} = 100$		$\frac{(12,50 \times 98,44) + (58,33 \times 102,02) + (29,17 \times 102,38)}{(12,50 + 58,33 + 29,17)} = 101,68$
2 ¹	100,00		104,50
3 ¹	100,00		105,10
4 ¹	100,00		103,27
5 ¹	100,00		98,73

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

¹ Les calculs pour obtenir les positions d'indice 2 à 5 ne sont pas présentés dans l'exemple.

5. Calcul de l'indice total

Enfin, les indices I_i^t de chaque position d'indice i sont agrégés conformément au poids g_i , en utilisant la formule de Young. On obtient ainsi l'indice total I_{tot}^t des prix à la production et à l'importation.

$$I_{tot}^t = \sum_{i=1}^5 g_i I_i^t$$

Indice des prix à la production I_{tot}^t		
déc. 2015 = t_0	$\frac{(42 \times 100,00) + (15 \times 100,00) + (24 \times 100,00) + (5 \times 100,00) + (14 \times 100,00)}{100,00}$	= 100,00
avr. 2016 = t_e	$\frac{(42 \times 101,68) + (15 \times 104,50) + (24 \times 105,10) + (5 \times 103,27) + (14 \times 98,73)}{100,00}$	= 102,59

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Annexe 5

Traitement d'un changement d'assortiment

1. Elimination d'un ancien produit et insertion d'un nouveau

Le produit B est jugé différent du produit A à tel point qu'il n'est pas possible de les comparer. La série de prix du produit A disparaît du marché en février 2016. La nouvelle série de prix du produit B commence en février 2016. La différence de prix est considérée comme une différence de qualité et n'a donc aucun impact sur l'indice. En février 2016, un indice sera imputé au produit B: cet indice correspond la plupart du temps à l'indice de l'agrégat supérieur (admettons, dans notre exemple, qu'il est égal à 120).

Produit	Décembre 2015 (indice = 100)	Janvier 2016	Février 2016
Prix de A (ancien produit)	20	25	—
Prix de B (nouveau produit)	—	—	28
Indice de prix de A	100	125	—
Indice de prix de B	—	—	120

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

2. Remplacement d'un produit existant par un nouveau

a) Produits comparables

Produit	Décembre 2015 (indice = 100)	Janvier 2016	Février 2016
Prix de A (ancien produit)	20	25	—
Prix de B (nouveau produit)	—	—	28
Indice de prix de A, dès février 2016 de B	100	125	140

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Cette technique s'applique lorsque le produit B (produit de remplacement) est presque identique au produit A. Le produit A est alors directement remplacé par le produit B. La série de prix continue. La hausse de prix de 3 francs entre janvier et février 2016 est considérée comme du renchérissement.

b) Différence de qualité, chevauchement de prix

Produit	Décembre 2015 (indice = 100)	Janvier 2016	Février 2016
Prix de A (ancien produit)	20	25	—
Prix de B (nouveau produit)	—	27	28
Indice de prix de A, dès février 2016 de B	100	125	129,6

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Le produit B a la même fonction que le produit A mais il a des caractéristiques supplémentaires qui augmentent ou diminuent sa valeur. L'article B était déjà présent sur le marché en janvier 2016 et son prix était de 27 francs. Les deux articles étant simultanément sur le marché, la différence de prix en janvier correspond à la différence de qualité. La hausse de prix de 3 francs

entre janvier et février 2016 est décomposée en deux: 2 francs est considéré comme une amélioration de la qualité et 1 francs comme une augmentation de prix (chaînage).

c) Différence de qualité, estimation de la composante du prix et de la qualité

Produit	Décembre 2015 (indice = 100)	Janvier 2016	Février 2016
Prix de A (ancien produit)	20	25	–
Prix de B (nouveau produit)	–	–	28
Indice de prix de A, dès février 2016 de B	100	125	127,3

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

L'article B a des caractéristiques supplémentaires qui justifient un prix plus élevé. La valeur de ces caractéristiques supplémentaires peut être estimée et chiffrée à 2 fr. 50. La hausse de prix de 3 francs entre janvier et février 2016 est décomposée en deux: 2 fr. 50 est considéré comme une amélioration de la qualité et 0 fr. 50 comme une augmentation de prix.

3. Solution spéciale: modèle hédonique pour les ordinateurs (voir le chapitre 3.9)

a) Répartition des observations sur deux périodes

Dans la période t , le fichier de données est subdivisé en deux domaines: le domaine B contient des observations qui étaient déjà considérées dans la période précédente (mois précédent). Le domaine C comprend les observations faisant nouvellement partie de l'échantillon dans la période actuelle t . Les observations considérées exclusivement durant le mois précédent (période $t-1$) sont attribuées au domaine A, alors que le domaine B couvre les observations considérées dans le mois actuel (période t).

Subdivision des échantillons entre deux périodes qui se suivent

	Observations contenues exclusivement dans la période $t-1$	Observations contenues dans les périodes t et $t-1$	Observations contenues exclusivement dans la période t
Période précédente	A	B	
Période actuelle		B	C

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

b) Indice du domaine B

Le calcul est basé sur un rapport de moyennes géométriques et ne tient compte que des observations du domaine B. Les changements de qualité sont considérés comme négligeables.

$$I_B^t = \frac{\hat{x}_B^t}{\hat{x}_B^{t-1}} \cdot 100 = \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_B^t} (x_{iB}^t) \right]^{\frac{1}{n_B^t}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_B^{t-1}} (x_{iB}^{t-1}) \right]^{\frac{1}{n_B^{t-1}}}} \cdot 100$$

où
 $\hat{x}_B^t$ moyenne géométrique des prix unitaires dans le domaine B pendant la période t
 $x_B^t, i = 1, \dots, n_B^t$ observations (prix unitaires) pendant la période t dans le domaine B
 n_B^t nombre d'observations dans le domaine B pendant la période t
 I_B^t indice du domaine B dans la période t, en comparaison avec la période précédente

c) Calcul de l'indice pour le domaine C/A

Les prix estimés par le modèle hédonique permettent d'établir un rapport entre le prix moyen estimé du domaine C et le prix moyen estimé du domaine A.

$$\hat{g}^t = \frac{\hat{x}_C^t}{\hat{x}_A^{t-1}} = \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_C^t} (\hat{x}_{iC}^t) \right]^{\frac{1}{n_C^t}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_A^{t-1}} (\hat{x}_{iA}^{t-1}) \right]^{\frac{1}{n_A^{t-1}}}}$$

où
 $\hat{g}^t$ rapport entre le prix moyen corrigé des changements de qualité dans le domaine C durant la période t et le prix moyen corrigé des changements de qualité dans le domaine A durant la période t-1
 $\hat{x}_C^t$ moyenne géométrique des prix estimés dans le domaine C durant la période t
 $\hat{x}_A^{t-1}$ moyenne géométrique des prix estimés dans le domaine A durant la période t-1
 $\hat{x}_{iC}^t$ prix estimé du produit i du domaine C à la période t
 $\hat{x}_{iA}^{t-1}$ prix estimé du produit i du domaine A à la période t-1

Ce rapport exprime la part du changement de qualité dans le changement des prix unitaires effectivement mesuré entre les deux domaines. Il montre par conséquent comment les caractéristiques de qualité ont évolué par rapport à la période précédente. Il s'agit de ce fait d'un facteur de correction avec lequel des changements de qualité entre deux périodes peuvent être éliminés de la mesure des prix. Il est ainsi possible de mesurer, d'une part, le changement de prix pur entre les domaines C et A, à caractéristiques de qualité constantes et, d'autre part, un indice relatif au changement de qualité entre deux domaines dans les périodes t et t-1.

$$I_C^t = \frac{x_C^t}{x_A^{t-1} \cdot \hat{g}^t} \cdot 100 = \frac{\left[\prod_{i=1}^{n_C^t} (x_{iC}^t) \right]^{\frac{1}{n_C^t}}}{\left[\prod_{i=1}^{n_A^{t-1}} (x_{iA}^{t-1}) \right]^{\frac{1}{n_A^{t-1}}} \cdot \hat{g}^t} \cdot 100$$

où
 x_C^t moyenne géométrique des prix unitaires observés dans le domaine C durant la période t
 x_A^{t-1} moyenne géométrique des prix unitaires observés dans le domaine A durant la période t-1
 I_C^t indice du domaine C durant la période t, en comparaison avec le domaine A durant la période t-1

d) Calcul de l'indice de la période actuelle

Le calcul de l'indice de la période actuelle se fait à l'aide de la moyenne arithmétique pondérée des deux sous-indices pour les domaines B et C/A; la pondération repose sur le nombre d'observations par domaine.

$$I^t = \frac{n_B}{n_B + n_C} \cdot I_B^t + \frac{n_C}{n_B + n_C} \cdot I_C^t$$

où
 I^t indice global pour la période t
 n_i nombre d'observations dans le domaine i

e) Chaînage

On obtient ensuite l'indice chaîné de la période t en procédant au chaînage de l'indice non-chaîné de la période t avec l'indice chaîné de la période précédente t-1:

$$I_k^t = \frac{I_k^{t-1} \cdot I^t}{100}$$

où
 I_k^t indice chaîné des prix unitaires durant la période t
 I_k^{t-1} indice chaîné des prix unitaires durant la période t-1
 I^t indice non-chaîné des prix unitaires durant la période t

Annexe 6

Plan de relevé de l'indice des prix à la production et à l'importation (décembre 2015 = 100)

		J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
A	Produits agricoles et sylvicoles												
01	Produits agricoles dans le sens strict	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
01.19.1	Produits horticoles			x			x			x			x
01.03	Produits de pépinières			x						x			
02	Produits sylvicoles		x		x		x		x		x		x
B	Produits des industries extractives												
05, 06	Charbon, pétrole brut, gaz naturel	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
08	Pierre, sable et gravier, sel		x			x			x			x	
C	Produits manufacturiers												
10	Produits alimentaires			x			x			x			x
11	Boissons			x			x			x			x
12	Produits à base de tabac			x			x			x			x
13	Textiles			x			x			x			x
14	Habillement			x						x			
15	Cuir, articles en cuir, chaussures			x			x			x			x
16	Produits en bois												
16.10.1	Produits de sciage		x		x		x		x		x		x
16.23	Menuiserie du bâtiment, aménagement intérieur						x						x
16.xx	Autres groupes de produits		x			x			x			x	
17	Papier, articles en papier		x			x			x			x	
18	Imprimerie, activités de prépresse et de reliure		x			x			x			x	
19	Produits pétroliers	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
20	Produits chimiques		x			x			x			x	
21	Produits pharmaceutiques		x			x			x			x	
22	Produits en caoutchouc et en plastique		x			x			x			x	
23	Verre et articles en verre, articles céramiques, etc.		x			x			x			x	
24	Métaux, produits semi-finis en métaux	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
25	Produits métalliques	x			x			x			x		
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	x			x			x			x		
27	Equipements électriques				x						x		
28	Machines				x						x		
29	Véhicules automobiles, composants de véhicules			x			x			x			x
30	Autres matériels de transports			x			x			x			x
31	Meubles	x			x			x			x		
32	Autres produits	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
35	Production et distribution d'électricité et de gaz	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
38	Collecte des déchets, recyclage	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Source: OFS – IPP

© OFS 2016

Remarque: quelques rares groupes de produits s'écartent de la périodicité indiquée.

Annexe 7



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

9999/99

MARCHÉ INTÉRIEUR

Indice des prix à la production

Nom entreprise

Collaborateur/trice

Rue & Numéro

Complément d'adresse

NPA / Lieu

Veuillez compléter:

N° IDE: CHE- [] [] [] • [] [] [] • [] [] []

(Numéro d'identification de l'entreprise, p. ex. pour la TVA)

Votre entreprise produit-elle pour le marché suisse ou s'approvisionne-t-elle sur ce marché?

Oui ☐ → ContinuerNon ☐ → Interrompre et renvoyer le formulaire

Collaborateur/trice de votre entreprise:

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

Collaborateur/trice OFS:

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99 Fax: 058 463 63 41

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE: EXEMPLE ET EXPLICATIONS

1 Produit

- Indiquer de 1 à 4 produits de votre assortiment régulier, représentant une part importante de votre chiffre d'affaires
- Produits adaptés aux besoins des clients: indiquer le produit dans sa version de base
- Si nécessaire: fournir une description détaillée dans le champ «Informations complémentaires», ou joindre un prospectus
- En cas de doute, contacter le/la collaborateur/trice OFS

2 Conditions de livraison

Conditions de livraison déterminantes pour le prix (quantité acquise, modalités de paiement, etc.), p. ex. départ-usine, franco domicile

3 Indications de prix

- Prix valables au début du mois, pas de prix catalogue, sans les rabais
- Prix de vente départ-usine, sans TVA ni d'autres taxes étatiques (p. ex. sur la consommation)
- Conserver la même définition au fil des relevés

4 Devise

CHF ou devise étrangère

5 Quantités

Quantité à laquelle se rapporte le prix (p. ex. 100 kg, 1 m², 1 pièce, 1000 pages, etc.)

6 Informations complémentaires sur le produit

- Description détaillée du produit: indications sur la qualité, données techniques, numéro d'article
- Conditions de paiement, rabais, explications sur les coûts et les conditions d'expédition ou de transport (notamment s'il n'est pas possible d'indiquer les prix départ-usine)
- Explications sur l'absence de variation/sur des variations importantes du prix ou sur le manque d'informations relatives au prix
- Prix actuel de l'ancien produit si celui-ci est remplacé parce qu'il ne représente plus une part importante de votre chiffre d'affaires
- Le prix de la période précédente (t-1) est une estimation

EXEMPLE DE SAISIE

EXEMPLE DE SAISIE	1 Exemple de produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	Brève description du produit p. ex. câble bipolaire, plat, n° d'article 20-088		départ-usine	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier 63.40	Février 65.30	CHF	par 10 m
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
Voir la note technique ci-jointe (édit. nov. 2010) payable à 20 jours nets				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

PPI_inland_form_33_PRES_1T 05.2014 15600411

Voir au verso

9999/99

INFORMATIONS SUR LES PRIX PRATIQUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE

En cas de remplacement d'un produit, biffer l'ancien et fournir une description du nouveau, son prix pour la période actuelle et son prix (ou une estimation de celui-ci) pour la période précédente → En cas d'estimation de prix merci d'inscrire une remarque dans le champ 6.

1	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

2	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

3	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

4	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

9999/99

IMPORT

Indice des prix à la production

Nom entreprise

Collaborateur/trice
Rue & Numéro
Complément d'adresse
NPA / Lieu

Veuillez compléter:

N° IDE: CHE- • •

(Numéro d'identification de l'entreprise, p. ex. pour la TVA)

Votre entreprise importe-t-elle des produits?

Oui ☐ → Continuer

Non ☐ → Interrompre et renvoyer le formulaire

Collaborateur/trice de votre entreprise:

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

Collaborateur/trice OFS:

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99

Fax: 058 463 63 41

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE: EXEMPLE ET EXPLICATIONS

1 Produit

- Indiquer de 1 à 4 produits représentatifs, en termes de fréquence et/ou valeur, de vos importations
- Si nécessaire: fournir une description détaillée dans le champ «Informations complémentaires», ou joindre un prospectus
- En cas de doute, contacter le/la collaborateur/trice OFS

2 Conditions de livraison

Conditions de livraison déterminantes pour le prix (quantité acquise, modalités de paiement, etc.), p. ex. CIF, franco domicile

3 Indications de prix

- Prix valables au début du mois, pas de prix catalogue, sans les rabais
- Prix d'achat CIF, franco frontière suisse non dédouanés, sans TVA et autres taxes étatiques (p. ex. impôts sur la consommation)
- Conserver la même définition au fil des relevés

4 Devise

CHF ou devise étrangère

5 Quantités

Quantité à laquelle se rapporte le prix (p. ex. 100 kg, 1 m², 1 pièce, 1000 pages, etc.)

6 Informations complémentaires sur le produit

- Description détaillée du produit: indications sur la qualité, données techniques, numéro d'article
- Conditions de paiement, rabais, explications sur les coûts et les conditions d'expédition ou de transport (notamment s'il n'est pas possible d'indiquer les prix CIF)
- Explications sur l'absence de variation/sur des variations importantes du prix ou sur le manque d'informations relatives au prix
- Prix actuel de l'ancien produit si celui-ci est remplacé parce qu'il ne représente plus une part importante de votre chiffre d'affaires
- Le prix de la période précédente (t-1) est une estimation

EXEMPLE DE SAISIE

1 Exemple de produit et n° d'article

Brève description du produit p. ex. câble bipolaire, plat, n° d'article 20-088

3 Indications de prix

Janvier	Février
63.40	65.30

2 Conditions de livraison

CIF

4 Devise

€

5 Quantités

par 10 m

6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)

Voir la note technique ci-jointe (édit. nov. 2010) payable à 20 jours nets

ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)

Voir au verso

PPI_Import_form_33_PRES_11 05.2014 156004144

9999/99

INFORMATIONS SUR LES PRIX PRATIQUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE

En cas de remplacement d'un produit, biffer l'ancien et fournir une description du nouveau, son prix pour la période actuelle et son prix (ou une estimation de celui-ci) pour la période précédente → En cas d'estimation de prix merci d'inscrire une remarque dans le champ 6.

1	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				
2	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				
3	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				
4	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

9999/99

EXPORT

Indice des prix à la production

Nom entreprise

Collaborateur/trice

Rue & Numéro

Complément d'adresse

NPA / Lieu

Veuillez compléter:

N° IDE: CHE- • •

(Numéro d'identification de l'entreprise, p. ex. pour la TVA)

Votre entreprise produit-elle pour l'exportation?

Oui ☐ → Continuer

Non ☐ → Interrompre et renvoyer le formulaire

Collaborateur/trice de votre entreprise:

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

Collaborateur/trice OFS:

M / Mme: Peter Mustermann

Téléphone: 058 463 99 99 Fax: 058 463 63 41

E-mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

COMMENT REMPLIR LE FORMULAIRE: EXEMPLE ET EXPLICATIONS

1 Produit

- Indiquer au moins un produit de votre assortiment régulier qui représente une part importante de votre chiffre d'affaires
- Produits adaptés aux besoins des clients: indiquer le produit dans sa version de base
- Si nécessaire: fournir une description détaillée dans le champ «Informations complémentaires», ou joindre un prospectus
- En cas de doute, contacter le/la collaborateur/trice OFS

2 Conditions de livraison/pays de destination

- Conditions de livraison déterminantes pour le prix (quantité acquise, modalités de paiement, etc.), p. ex. FOB, EXW, CPT (Incoterms)
- Pour chaque produit, n'indiquer les prix que pour les deux principaux pays de destination au maximum

3 Indications de prix

- Prix valables au début du mois, pas de prix catalogue, sans les rabais
- Prix de vente FOB (free on board), sans la TVA
- Conserver la même définition au fil des relevés

4 Devise

CHF ou devise étrangère

5 Quantités

Quantité à laquelle se rapporte le prix (p. ex. 100 kg, 1 m², 1 pièce, 1000 pages, etc.)

6 Informations complémentaires sur le produit

- Description détaillée du produit: indications sur la qualité, données techniques, numéro d'article
- Conditions de paiement, rabais, explications sur les coûts et les conditions d'expédition ou de transport (notamment s'il n'est pas possible d'indiquer les prix FOB)
- Explications sur l'absence de variation/sur des variations importantes du prix ou sur le manque d'informations relatives au prix
- Prix actuel de l'ancien produit si celui-ci est remplacé parce qu'il ne représente plus une part importante de votre chiffre d'affaires
- Nouveau pays d'exportation
- Le prix de la période précédente (t-1) est une estimation

EXEMPLE DE SAISIE

1 Exemple de produit et n° d'article

Brève description du produit p. ex. câble bipolaire, plat, n° d'article 20-088

3 Indications de prix

Janvier	Février
63.40	65.30

6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)

Voir la note technique ci-jointe (édit. nov. 2010) payable à 20 jours nets

2 Conditions de livraison/pays de destination

départ-usine
Export en Allemagne

4 Devise

€

5 Quantités

par 10 m

EXEMPLE DE SAISIE

PPL_Export_form_33_PRES_11 05.2014 156004147

ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)

Voir au verso

9999/99

INFORMATIONS SUR LES PRIX PRATIQUÉS PAR VOTRE ENTREPRISE

En cas de remplacement d'un produit, biffer l'ancien et fournir une description du nouveau, son prix pour la période actuelle et son prix (ou une estimation de celui-ci) pour la période précédente → En cas d'estimation de prix merci d'inscrire une remarque dans le champ 6.

1	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison/pays de destination	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

2	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison/pays de destination	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

3	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison/pays de destination	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

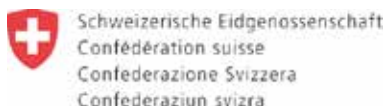
4	1 Produit et n° d'article		2 Conditions de livraison/pays de destination	
	3 Indications de prix		4 Devise	5 Quantités
	Janvier	Février		
6 Informations complémentaires (produit, conditions de livraison, annonces de prix, etc.)				
ProdCode: (Svp laisser vide) PosNr: (Svp laisser vide) LfNr: (Svp laisser vide)				

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Indice suisse des prix à la consommation /Indice des prix à la production

Page 4

Relevé des prix du gaz

Types de consommation:		Prix en CHF	
		Prix précédent Octobre 2015	Prix actuel Janvier 2016
Type VII: 1'163'000 kWh, interruptible			
Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 1'163'000 kWh dont la puissance de la chaudière est de 725 kW. (Nombre d'heures d'utilisation y afférentes: env. 1600), interruptible			
1. Taxes de base		7 827,45	
2. Taxes de puissance (puissance de la chaudière est de 725 kW)			
3. Prix de consommation pour 1'163'000 kWh:			
174'450 kWh tarif d'été	CHF	6 245,31	
988'550 kWh tarif d'hiver	CHF	35 390,09	57 916,00
4. Taxe CO2 sans TVA (pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus)		12 830,00	
5. TVA, pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus		5 259,48	
6. Prix global de la fourniture d'énergie en, TVA comprise	CHF (total)	83 832,93	
7. Prix moyen par kWh et par an, TVA comprise	CHF/kWh	0,0721	
Typ VIII: 11'630'000 kWh, interruptible			
Utilisateurs dont la consommation annuelle moyenne est de 11'630'000 kWh et dont la puissance de la chaudière est de 6'000 kW. (Nombre d'heures d'utilisation y afférentes: env. 2'000), interruptible			
1. Taxes de base		56 931,20	
2. Taxes de puissance (puissance de la chaudière 6'000 kW)			
3. Prix de consommation pour 11'630'000 kWh:			
3000000 kWh 1'744'500 kWh tarif d'été	CHF	70 826,70	
7000000 kWh			
1630000 kWh 9'885'500 kWh tarif d'hiver	CHF	401 351,30	476 830,00
4. Taxe CO2 sans TVA (pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus)		127 115,90	
5. TVA, pour autant qu'elle n'ait pas été intégrée dans les tarifs ci-dessus		52 870,17	
6. Prix global de la fourniture d'énergie en, TVA comprise	CHF (total)	713 747,27	
7. Prix moyen par kWh et par an, TVA comprise	CHF/kWh	0,0614	



**Relevé des prix
Indice des prix à la production
Activités comptables et fiduciaires**

Département fédéral de l'intérieur
Office fédéral de la statistique OFS
Division Economie
Section Prix

Données sur l'entreprise

Numéro d'identification (IDE)	
PMS (OFS)	
Nom de l'entreprise	
Rue et n°	
NPA et lieu	

Personne de contact

Prénom	
Nom	
Téléphone	
E-Mail	

Merci de renvoyer ce document au plus tard jusqu'au 27 novembre 2015 à :
Peter Mustermann, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel
E-Mail: peter.mustermann@bfs.admin.ch

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration !

Relevé des prix dans le domaine des activités comptables et fiduciaires
Novembre 2015
1. Ordre de grandeur du chiffre d'affaires de l'entreprise pour l'année 2014 en millions de francs

(cocher la case correspondante)

< 1 mio.	1 - 2 mio.	2 - 3 mio.	3 - 4 mio.	4 - 5 mio.	5 - 10 mio.	10 - 50 mio.	> 50 mio.
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

2. Parts du chiffre d'affaires (valeurs estimées en %) et pourcentage de postes équivalents plein-temps ou nombre d'employés

 Merci d'indiquer en 2.1 et 2.2 les parts du chiffre d'affaires et soit le pourcentage de postes équivalents plein-temps, soit le nombre d'employés

2.1 Subdivision selon les types de prestations

Type de prestation	Part du chiffre d'affaires, exercice 2014	Niveau d'emploi en novembre 2015			
		Pourcentage de postes équivalents plein-temps	Nombre total d'employés	dont temps partiel (< 90%)	dont temps plein (90-100%)
Comptabilité					
Vérification des comptes					
Conseil fiscal (au sens strict) ^[1]					
Conseil économique (au sens strict) ^[2]					
Autres activités					
<i>dont conseil juridique</i>					
<i>dont conseil d'entreprise</i>					
<i>dont gérance d'immeubles</i>					
Total	100%				

[1] c.-à-d. sans conseil juridique gén.

[2] c.-à-d. sans conseil financier, d'entreprise, juridique gén., etc.

2.2 Subdivision selon l'échelon de fonction

Fonction	Part du chiffre d'affaires, exercice 2014	Niveau d'emploi en novembre 2015			
		Pourcentage de postes équivalents plein-temps	Nombre total d'employés	dont temps partiel (< 90%)	dont temps plein (90-100%)
Partenaires					
Experts / Responsables de mandat					
Collaborateur(trice) <u>avec</u> brevet					
Travaux administratifs / Secrétariat					
Total	100%				

Relevé des prix dans le domaine des activités comptables et fiduciaires (suite)**Novembre 2015****3. Honoraires en fonction du domaine d'activité et de l'échelon de fonction**

Merci d'inscrire ci-après en CHF (hors TVA) les taux horaires en vigueur actuellement, ainsi que ceux en vigueur il y a 12 mois.

3.1 Comptabilité

Fonction	Taux horaire / Honoraires en CHF					
	Taux standard		Fourchette tarifaire			
			Minimum		Maximum	
	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015
Partenaires						
Experts / Responsables de mandat						
Collaborateur(trice) avec brevet						
Travaux administratifs / Secrétariat						

3.2 Vérification des comptes

Fonction	Taux horaire / Honoraires en CHF					
	Taux standard		Fourchette tarifaire			
			Minimum		Maximum	
	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015
Partenaires						
Experts / Responsables de mandat						
Collaborateur(trice) avec brevet						
Travaux administratifs / Secrétariat						

3.3 Conseil fiscal (au sens strict, c.-à-d. sans conseil juridique gén.)

Fonction	Taux horaire / Honoraires en CHF					
	Taux standard		Fourchette tarifaire			
			Minimum		Maximum	
	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015
Partenaires						
Experts / Responsables de mandat						
Collaborateur(trice) avec brevet						
Travaux administratifs / Secrétariat						

3.4 Conseil économique (au sens strict, c.-à-d. sans conseil financier, d'entreprise, juridique gén., etc.)

Fonction	Taux horaire / Honoraires en CHF					
	Taux standard		Fourchette tarifaire			
			Minimum		Maximum	
	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015	Nov. 2014	Nov. 2015
Partenaires						
Experts / Responsables de mandat						
Collaborateur(trice) avec brevet						
Travaux administratifs / Secrétariat						

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Service de renseignements individuels

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

L'OFS sur Internet

www.statistique.ch

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

www.news-stat.admin.ch

Publications information approfondie

058 463 60 60, order@bfs.admin.ch

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données
→ Publications.

La présente publication offre une vue d'ensemble des bases de l'indice des prix à la production et à l'importation (base décembre 2015 = 100).

Elle décrit entre autres:

- le système des prix à la production et à l'importation;
- la révision de décembre 2015;
- l'extension de l'indice des prix à la production au secteur des services;
- les panier-types et les pondérations des produits;
- la méthode de calcul;
- le relevé de prix (la définition des prix, la sélection des produits et des rapporteurs, les périodicités, l'organisation et le volume de l'enquête, les formulaires de relevé de prix).

Commandes

Tél. 058 463 60 60
Fax 058 463 60 61
order@bfs.admin.ch

Prix

Fr. 17.– (TVA excl.)

Numéro OFS

667-1501

ISBN

978-3-303-05740-7

**La statistique
compte pour vous.**

www.la-statistique-compte.ch